H. ZSCHOKKE

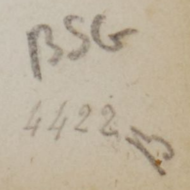
HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
SUISSE







HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION SUISSE
ET
DE LA CHUTE DES PETITS CANTONS.



HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
SUISSE
ET
DE LA CHUTE DES PETITS CANTONS.

PAR

H. Zschokke.

TRADUITE DE L'ALLEMAND

PAR

M. PICTET.



GENÈVE,
ABRAHAM CHERBULIEZ, LIBRAIRE.
PARIS,
MÊME MAISON, RUE DE SEINE, FAUBOURG S. GERMAIN, N.° 57.

1830

AVANT-PROPOS.

DU TRADUCTEUR.

En 1801, lorsque cet ouvrage fut publié par Henri Zschokke, la Suisse était encore occupée par les troupes étrangères la France avait établi, pour son propre intérêt, le Gouvernement de la République helvétique, une et indivisible; mais le peuple ne pouvait s'habituer à ce nouvel ordre de choses; le mécontentement était universel, et l'avenir était incertain.

Le Directoire helvétique, forcé d'obéir en tout à l'impulsion française, perdait chaque jour en dignité et en influence, et ne pouvait pas même faire exécuter ses décrêts. Des insurrections sans cesse étouffées et toujours renaissantes, faisaient craindre une ex-

plosion qui aurait pu ramener en Suisse les désastres de 1798. Tous les amis de la patrie gémissaient sur son abaissement; et la Confédération loin de pouvoir espérer une régénération politique, semblait menacée d'une dissolution prochaine.

Le cours des événemens a rendu à la Suisse son indépendance. Nous pouvons aujourd'hui reporter nos regards vers ces temps de malheur, et nous instruire en méditant les sevères leçons de l'histoire. Ces pages désastreuses de nos annales, exposent les conséquences du défaut d'union entre les confédérés; elles nous montrent que le salut de la Suisse ne peut se trouver que dans une resolution ferme et unanime de repousser toute influence étrangère, et de maintenir, par la force, l'intégrité de son territoire.

C'est dans le but de contribuer à répandre cette importante vérité que

l'éditeur a eu l'idée de reproduire l'ouvrage de M.r Zschokke. La première traduction française, publiée en 1802 par J. B. Briatte, est devenue assez rare. Cette traduction n'est pas toujours exacte, et le traducteur s'était permis de retrancher ou de modifier des passages entiers. L'éditeur l'a revue avec soin, et a rétabli ce qui avait été omis ou tronqué. Une grande partie de la traduction a été entièrement refondue.

A. P.

AVANT-PROPOS
DE L'AUTEUR.

L'HISTOIRE que je publie dans ce livre, a été tirée immédiatement des documens originaux, et des récits de témoins oculaires. Un séjour prolongé dans les Waldstetten, où le directoire m'avait envoyé en 1799, en qualité de commissaire du gouvernement, et les relations d'amitié que j'avais formées, longtemps avant la révolution, avec quelques-uns des hommes les plus respectables de ces Cantons, m'ont placé de manière à pouvoir traiter avec quelque détail, cette partie de l'histoire de la revolution suisse.

Je me suis attaché particulière-

ment à tout ce qui concerne Schwytz, parceque ce Canton, par son énergie, se plaça à la tête des autres, et devint l'âme des opérations dirigées contre la France. L'unité de la narration exigeait aussi que l'histoire des Cantons voisins fut subordonnée au récit principal.

Henri ZSCHOKKE.

HISTOIRE

De la lutte et de la destruction des républiques démocratiques de Schwytz, Uri et Unterwalden.

PREMIER LIVRE.

CHAPITRE PREMIER.

Au sein des Alpes de l'Helvétie était une petite république, qui, pour soutenir son antique liberté, osa lutter contre un voisin formidable et supérieur en puissance. — Nous nous proposons de rendre compte de cette lutte inégale. Ce n'est ni l'étendue de territoire, ni la force, ni l'influence sur les destinées du monde, qui furent le partage de ce peuple ; ses malheurs le rendent intéressant, et ses vertus, son courage, son

énergie, digne du burin de l'histoire et des regards du philosophe.

Parmi ces peuplades célèbres qui les premières recouvrèrent la liberté, dont le nom même était perdu en Europe, figurèrent jadis les habitans de Schwytz. Leurs exploits leur acquirent l'honneur de donner leur nom au reste de l'Helvétie. Aussi fidèles à la liberté qu'ils avaient su conquérir, que jaloux de leur gloire, ils ne cédèrent qu'à la nécessité, et n'abandonnèrent une constitution qui leur avait valu cinq siècles de bonheur, que lorsque toute résistance fut devenue impossible. Mais bientôt leur misère égala leur félicité passée.

Cette circonstance suffira sans doute pour rendre dignes de notre attention les dernières destinées de cette république de pasteurs. Si la circonscription de ses forces et de ses moyens ne l'a pas appelée à jouer un rôle brillant dans l'histoire, la manière dont elle souffrit et succomba lui méritera l'hommage de l'observateur.

Faisons précéder l'histoire de ces événemens, par le tableau de l'état de la république de Schwytz avant sa ruine.

CHAPITRE II.

Le territoire entier de la république ne comptait guères que 42 lieues quarrées de surface. Au nord, de *Baech* et *Wollerau* jusqu'au château de *Grynau* sur la Linth, il était baigné par le lac de Zurich. A l'orient, il était séparé du pays de *Gaster* et de *Glaris* par une longue chaîne de montagnes, qui s'élevait par degrés, du sauvage *Zindlen* et du *Koepfen*, jusqu'au *Pragel*, au *Sassberg* et au *Silberstock*. Une autre chaîne formidable entourait le pays au sud. L'aride *Grisset*, le fertile *Wasserberg* et *Goldblangg* séparaient Schwytz du canton d'Uri, jusqu'au village de *Sisikon*, près du lac des Waldstetten. A l'occident, sur une longueur de deux lieues, de *Sisikon* à *Kindlis-Mord*, au pied du Rigi, le lac formait la frontière; le Rigi, à l'exception de sa pente occidentale, la continuait le long du territoire de l'ancienne république de *Gersau* et de trois communes lucernoises, jusqu'à Kussnacht. Les hauteurs de *Moerlischachen* séparaient ensuite, jusqu'à *Immisee*, le territoire de Schwytz du canton de Lucerne. La fron-

tière de Zug et de Schwytz s'étendait de la chapelle *St.-Adrien*, par-dessus le *Rufiberg*, le *Rossberg* et *Morgarten*, jusqu'au *Hohen Ronnen*. Sur cette dernière hauteur se trouvait la borne du district de la *Marche*; les cantons de Zurich et Schwytz se touchaient ensuite jusqu'au lac de Zurich.

L'air du pays est pur et salubre ; il est également favorable aux hommes et à la végétation, bien que les brouillards d'automne et d'hiver remplissent souvent les basses vallées pendant des semaines entières.

La plus grande et la plus belle de ces vallées s'élève en amphithéâtre, des bords du lac des quatre Cantons, jusqu'au pied du *Haggenberg*, et jusqu'aux deux pyramides de rochers du *Myten*. D'innombrables cabanes et maisons sont dispersées de toutes parts, séparées par des prairies et des jardins, et ombragées par de beaux arbres fruitiers. Ici et là ces maisons, plus rapprochées, forment des villages. Dans le fond de la vallée s'élève le chef-lieu *Schwytz*, qui se distingue par de jolis bâtimens. La rivière de la *Moutta* arrose en serpentant le milieu du vallon ; elle prend sa source dans une autre

vallée latérale, à laquelle elle donne son nom, et qui s'étend dans une longueur de quatre lieues, vers l'intérieur des Hautes-Alpes. Le *Bisithal* vient, dans la direction du sud-ouest, se joindre au fond du *Moutta-thal*. Ces deux vallées sont entourées de montagnes escarpées et couvertes de forêts. Des torrens sortis des glaces éternelles se précipitent en cascades, et viennent grossir la *Moutta* de leurs eaux.

La vallée qui s'étend au nord de Schwytz entre le *Rigi* et le *Rossberg*, jusqu'à *Kussnacht* et *Arth*, présente un aspect plus riant. Elle entoure le lac romantique de *Lowerz*, avec ses îles. Les rivages du lac sont couverts de villages et d'arbres fruitiers ; les montagnes présentent des aspects variés, et leurs contours grâcieux se confondent avec l'horizon (*).

Un sentier rude et difficile conduit de Schwytz à *Steinen*, par-dessus la partie du *Haggenberg* qui s'avance vers le lac de

(*) On sait qu'en 1806, la chûte du Rossberg a transformé ce beau vallon en un monceau de décombres.

Lowerz. Un beau pays de collines se déploie ici dans le voisinage des Alpes. C'est là que se trouvent les villages de *Sattel* et de *Rothenthurm* tous deux environnés de prairies et de jardins, et en aspect de la terre classique de *Morgarten*, dont la victoire des Suisses sur l'orgueilleux duc d'Autriche, a immortalisé le nom. La plaine tourbeuse de Rothenthurm s'abaisse entre les hauteurs de *St.-Jost* et de *Samstageren*, jusqu'au pied du *Kazzenstrick*. Cette montagne la sépare de la grande et sauvage vallée d'Einsiedlen.

Avant que l'ermite Meinradus et ses pieux successeurs, se fussent établis dans le pays, au commencement du 9.e siècle, toute la contrée était inculte, déserte, et couverte d'épaisses forêts. Maintenant, les bois se terminent au pied des montagnes; mais le climat est froid et défavorable à l'agriculture. Le terrain est marécageux, et n'offre qu'une mine inépuisable de tourbes.

Au nord de la vallée, s'élève l'*Ezelberg*, avec ses bois de sapins. Un sentier étroit et difficile le traverse, et conduit dans le pays fertile de la *Marche*, qui longe le lac de Zurich.

Le sauvage *Weggithal*, qui s'étend en-

tre de sombres montagnes, parallèlement à la vallée d'Einsiedlen, vient déboucher aussi dans les plaines de la *Marche*.

Tels sont les districts qui formaient par leur réunion la république de Schwytz ; mais ils ne jouissaient pas tous des mêmes privilèges.

CHAPITRE III.

Le canton de Schwytz, proprement dit, ou le *pays libre*, qui exerçait le droit de souveraineté sur les autres parties du canton, comprenait seulement les communes de la vallée principale de Schwytz et celle du *Mouttathal*, en y joignant les villages de *Morschach*, *Illgau*, *Iberg*, *Alpthal*, *Rothenthurm* et *Sattel*. On y ajoutait encore *Arth* et les villages situés entre ce bourg et Schwytz.

Schwytz était le chef-lieu du pays. L'histoire des premiers habitans de ces vallées est obscure et fabuleuse. Une ancienne tradition raconte qu'il y eut autrefois chez les

Danois et dans la Frise-Orientale une grande famine, qui força une partie de ces peuples à abandonner leur patrie. Ils se mirent en route avec leurs femmes et leurs enfans, et pénétrèrent jusques dans les montagnes désertes de l'Helvétie. La terre fut défrichée; les forêts furent abattues. Les colonies s'étendirent dans les cantons de *Schwytz*, d'*Uri* et d'*Unterwalden*, et même au-delà du *Brunig*, jusques sur les bords de l'Aar, dans la vallée de *Hasli*. A la même époque, selon la tradition, le bourg de Schwytz fut bâti par deux frères, *Schwyter* et *Tschey*, chefs des peuplades émigrées. Mais une dispute s'étant élevée entr'eux, pour savoir lequel des deux donnerait son nom au pays et au peuple, *Schwyter* tua son frère en combat singulier, comme Romulus autrefois tua Rémus.

Ici, les hommes vécurent long-temps en société, avant de former un peuple et d'être connus comme tel. Ils avoient à lutter sans cesse avec une nature sauvage, mais ils jouissaient de la paix que donne une heureuse pauvreté. Aucun conquérant ne porta ses armes chez eux, pour s'emparer de rochers qui ne pou-

vaient tenter l'ambition. Au 5.e siècle, les hordes des Allemands pénétrèrent, il est vrai, jusqu'au bord du lac des Waldstetten; plus tard, la Bourgogne soumit une grande partie de l'Helvétie, qui passa ensuite sous la domination des Francs au 6.e siècle, et qui, au 10.e, fut annexée à l'empire germanique; mais les peuplades solitaires des Hautes-Alpes ne connurent pas plus leurs maîtres, qu'elles n'en furent elles-mêmes connues.

Les gras pâturages du pays et la fertilité des montagnes indiquaient assez aux habitans quel devait être le genre de leur industrie. Ils se vouèrent entièrement au soin de leur bétail; les fruits de leurs travaux s'exportaient en Italie, et dans les plaines de l'Helvétie, où le passage des armées, la résidence des baillifs de l'empire et le séjour des garnisons dans les forteresses, favorisaient ce commerce.

La simple vie de pasteur suffisait aux besoins des habitans des Alpes. Riches dans leur pauvreté, ils n'ambitionnaient point une aisance qui leur était étrangère. Les arts, les métiers, les sciences leur restèrent inconnus. Chaque famille se prépa-

rait elle-même l'étoffe grossière de ses vêtemens, et savait construire le petit nombre d'ustensiles qui lui étaient nécessaires.

Les maisons, bâties de troncs d'arbres réunis entr'eux, étaient dispersées dans les vallées et sur les pentes des montagnes. Chaque cabane s'attribuait la possession exclusive du terrain adjacent. Le reste des terres et les vastes pâturages des Alpes, appartenaient à tout le monde. De là l'origine de ces grandes propriétés *communales*, dont le pauvre et le riche avaient également la jouissance.

Ce partage naturel des terres, cet isolement des habitations, et le long séjour des bergers sur les Alpes pendant la belle saison, prévinrent les disputes et les débats sur le *mien* et le *tien*, qui, dans d'autres pays, ont dérangé et compliqué si rapidement les relations sociales.

Les bergers, qui avaient à jouir en commun d'un aussi grand nombre de propriétés, ne pouvaient pas abandonner à un seul le soin de leur direction. Avant leur départ pour les Alpes et leur longue séparation, toutes les communes du pays se rassem-

blaient. Cette réunion, nommée *Landsgemeinde*, recueillait les opinions et les vœux des pasteurs, et leur ensemble constituait la *loi*, à laquelle chacun était tenu de se soumettre. La loi demeurait en vigueur toute l'année, et aussi long-temps qu'elle était approuvée par la nation. L'exécution en était confiée à un homme de probité reconnue, et jouissant de la confiance publique. On lui adjoignait un conseil composé de quelques citoyens. Il portait le nom de *Landammann*, et ne jouissait d'aucun privilège particulier. Après quelques années, un autre le remplaçait, et se chargeait, à son tour, du fardeau de la chose publique.

Telle était la constitution de ce peuple de bergers, qui ne formait qu'une seule grande famille, dont tous les membres étaient majeurs, et avaient une part égale à l'héritage commun. Lorsque les Waldstætten furent adjugés à l'empire germanique, et que ces peuples commencèrent à être connus, ils avaient vécu long-temps sous ce pacte si simple, et ils ne le changèrent pas lorsque des baillifs impériaux vinrent les surveiller, comme dépendans du canton de Zurich.

Le peuple, qui ne fut point troublé dans ses occupations, ne s'allarma pas du titre de souverain, que s'arrogeait un Empereur dans un pays éloigné. Satisfaits d'être, sous la protection d'un prince puissant, à l'abri de l'attaque des nations voisines, les habitans des Waldstetten se réunirent volontiers à l'empire germanique, en conservant néanmoins leurs lois et leur liberté ; et les Empereurs, n'ambitionnant point les déserts de l'Helvétie, se contentèrent d'avoir pour voisin un peuple fidèle et vaillant, qui leur fournissait souvent d'excellens guerriers.

Les ducs de Souabe exerçaient le protectorat au nom de l'Empereur, et un baillif d'empire rendait, dans le pays même, les arrêts de la justice criminelle.

Mais lorsque, dans le 12.e siècle, de grands orages politiques ébranlèrent l'empire, et que les Empereurs, engagés sans cesse dans des guerres ruineuses, s'affaiblirent de plus en plus, tandis que leurs vassaux s'arrogeaient le titre de princes indépendans, les habitans des Alpes furent souvent privés de leur protection. Alors, si quelque danger les menaçait, ils se réunissaient aussitôt à leurs voi-

sins ; car Schwytz, Uri et Unterwalden se regardaient comme ne formant qu'un seul peuple de frères, ou bien, ils choisissaient un homme vaillant, riche en terres et en vassaux (*), et se mettaient sous sa protection. Ce fut ainsi qu'ils s'adressèrent, en 1110, à Rodolphe, comte de *Lensbourg*.

Mais ces temps de guerre et de confusion générale étaient l'âge d'or des moines. De toutes parts, et jusque dans l'intérieur des vallées remplies de forêts, s'élevaient des couvens. Les Empereurs et les Princes leur accordaient à l'envi toutes sortes de privilèges, et leur donnaient des terres et des vassaux.

Déjà, dans l'année 838, l'ermite *Meinradus* avait bâti sa cellule dans la vallée sauvage et déserte, située entre les montagnes du *Myten* et de l'*Ezel*. Quarante ans plus tard, un autre ermite, nommé *Benno*, éleva dans le même endroit un couvent. La faveur des Princes enrichit bientôt cette nouvelle fondation. Henri II, par le don qu'il lui fit, en 1018, du pays désert environnant, éten-

---

(*) Un *Schirmvogt*.

dit même ses possessions jusque sur le territoire de Schwytz.

Les habitans de Schwytz défendirent l'héritage de leurs pères ; et lorsque, sur les plaintes d'*Einsiedlen*, l'Empereur, en 1114, prononça de nouveau contre eux, ils méprisèrent cet arrêt injuste, et ils se réunirent à Uri et Unterwalden pour la défense commune de leurs droits.

En vain l'évêque de Constance frappa d'anathême les trois pays confédérés (*). Ceux-ci continuèrent à garder tranquillement leurs troupeaux, et leurs prêtres obéirent en silence à l'ordre de la nation.

Dès cette époque, Uri, Schwytz et Unterwalden maintinrent toujours leur alliance; et, devenus plus forts par leur réunion, ils

---

(*) Ce n'est guères que vers la fin du 10.e siècle que les évêques de Constance exercèrent sur le canton de Schwytz l'autorité spirituelle; du moins on n'en trouve point de trace antérieure. L'acte le plus ancien qui nous en soit connu, la consécration de la grande église d'*Einsiedlen* par l'évêque *Conrad*, date de l'année 984.

firent valoir sans crainte les droits qu'ils avaient reçus de leurs ancêtres. Aussi ne rendirent-ils de nouveau hommage à l'empire, qu'après qu'il eût été reconnu, par des patentes solennelles, que leur constitution ne pourrait être altérée, et qu'ils avaient choisi en hommes libres la protection de l'Empereur. Ces actes leur furent délivrés à plusieurs reprises par les successeurs du trône.

Aussi loin que l'histoire nous éclaire de son flambeau dans la nuit des temps, nous ne connaissons chez ces peuples aucune fermentation intérieure, aucun changement de constitution. Leurs lois, formées peu à peu et selon le besoin des circonstances, se transmirent intactes à leurs descendans (*). Elles leur étaient garanties dans tous les traités conclus avec des puissances étrangères. La

(*) Les Waldstetten avaient déjà achevé leur organisation politique au commencement du 9.e siècle, c'est-à-dire à l'époque romantique de Charlemagne. Un diplôme de l'empereur Louis, conservé dans les archives d'Uri, porte que ce canton s'est mis, en 809, sous la protection de l'empire, et que sa constitution et ses libertés lui ont été garanties.

révolution même, qui commença par la mort du tyran *Gessler*, et se termina lors de la déclaration de l'indépendance helvétique dans le traité de Westphalie, ne changea rien à la forme de l'Etat; elle renversa seulement la tyrannie étrangère, qui menaçait l'ancienne constitution libre.

Peu de nations peuvent se féliciter d'un tel sort. Partout les républiques et les empires ont éprouvé, dans les formes de leurs gouvernemens, des altérations lentes ou subites, et les plus anciennes monarchies furent ébranlées par des révolutions, pendant lesquelles le sang des citoyens coula souvent pour raffermir le trône chancelant.

La garantie de la propriété semble avoir été le fondement de la constitution des républiques helvétiques. En effet, chaque citoyen, co-propriétaire des Alpes et des biens communaux, en appelait à la constitution pour le maintien des droits qu'elle lui assurait; de là, cette égalité politique et civile, qui, bien moins l'ouvrage d'une savante combinaison que de la nature des choses, fut par cela même plus durable.

Les habitans, tous également intéressés à

la prospérité de la patrie, veillaient avec la même jalousie sur la liberté de la nation entière. Le *Landammann* n'avait aucune distinction particulière; la confiance publique lui tenoit lieu de tous les honneurs. Lui et ses adjoints portaient simplement le nom d'*hommes équitables* (*die bescheidenen Männer*). Il remplissait, sans espoir de salaire, les devoirs de sa charge, et l'animadversion publique l'eût puni s'il les eût négligés. La cupidité et l'ambition n'avaient ainsi aucun aliment, et les vertus simples du citoyen pouvaient seules relever le caractère de l'homme d'Etat.

Le séjour solitaire des Alpes et l'isolement des habitations, habituèrent ces peuples à la tranquillité de la vie domestique. Les villages, qui s'élevaient peu à peu dans le fond des vallées, ne purent pas acquérir cette prépondérance, suite de l'accumulation des richesses par le commerce. L'égalité invariable des citoyens entraînait l'égalité des communes. Aucune de celles-ci n'ambitionnait le vain titre de *ville*, distinction qui, dans ce mode de constitution, pouvait, sans être d'aucune utilité, devenir dangereuse.

Comme chaque citoyen ne voyait son avantage que dans la prospérité de la patrie, tout étranger qui, sans être lié au sort de l'Etat, pouvait y acquérir de l'influence, devait paraître dangereux. Cette considération porta, dès les premiers temps, les citoyens à ne choisir pour *juges* que les habitans du pays, et à rejeter, pour cette importante fonction, tout étranger, quelle que fût d'ailleurs sa réputation de probité, de sagesse et d'habileté.

Lorsqu'au milieu des troubles de l'empire au 13.e siècle, plusieurs puissances temporelles et spirituelles étendirent leurs projets d'agrandissement jusqu'aux Waldstetten; Schwytz, Unterwalden et Uri se promirent mutuellement, dans leur lettre d'alliance, en 1291, de ne jamais sanctionner un juge qui ne serait pas du pays, ou qui aurait acquis sa place par achat ou par voie de corruption.

Le peuple usa de la même prudence dans le choix de ses prêtres. Cette classe d'hommes, sans propriétés, sans familles, sans patrie, toujours prête à commander, plus redoutable par le pouvoir de *lier* et de *délier*,

que les princes par leur puissance temporelle, avait souvent été plus dangereuse, pour le repos des Etats, qu'une armée ennemie et victorieuse.

La politique simple des Schwytzois, toujours fondée sur la conservation de la propriété, paralysa l'influence des prêtres, en ne conférant cette dignité qu'aux hommes nés dans le pays même. Le prêtre de Schwytz, entouré de parens et d'amis, connaissant les maximes et le caractère d'un peuple qu'il avait appris à respecter dès son enfance, ne conspirait pas aussi facilement contre le salut de la patrie, qu'aurait pu le faire un étranger, que l'ambition pouvait éblouir, ou que le fanatisme pouvait aveugler.

Ceci nous explique le peu d'effet que produisit l'anathême lancé sur les Waldstetten par l'évêque de Constance. Les prêtres continuèrent leurs fonctions; car le désir de se conserver la bienveillance et l'amour de leurs frères, l'emporta sur la crainte que pouvait leur inspirer l'impérieux étranger sur les bords du lac de Constance. Les Waldstetten se conformèrent long-temps à ce principe. Lorsque le territoire de Schwytz se fut étendu

par des guerres heureuses, les Schwytzois établirent le même règlement dans les pays conquis, et le renouvelèrent dans leur propre canton (*).

Il est incontestable que cette surveillance active, à l'égard de toute influence étrangère, a beaucoup contribué à maintenir la tranquillité et à conserver la constitution dans son intégrité primitive. Les habitans cherchèrent à obtenir au dehors les mêmes résultats par leur union et par leurs armes.

En 1257, les Waldstetten choisirent pour protecteur, le plus vaillant guerrier de l'Helvétie, le comte Rodolphe de Habsbourg. Elles lui payèrent un tribut annuel, et il s'engagea à les soutenir contre leurs ennemis, et à leur servir de médiateur dans les différends qui pourraient s'élever entr'elles.

Rodolphe, parvenu, en 1273, au trône de l'empire, se déclara l'ami des Waldstetten,

---

(*) « Les prébendes dans notre pays et dans les « districts qui en dépendent, ne seront conférées « qu'à des prêtres, nés et élevés dans le pays même, « à moins qu'il ne s'en trouve pas de capables. »

(*Landsgem. de* 1675.)

leur confirma, dans un nouveau diplôme (1274), la jouissance tranquille de leur antique liberté, et leur promit de la maintenir intacte et indépendante.

L'ambition de Rodolphe fut plutôt excitée qu'amortie par la couronne que le sort lui avait accordée. Son désir d'étendre la domination de sa famille sur l'Helvétie entière, devint bientôt son projet favori. Il avait pour le réaliser, la prudence et les moyens nécessaires.

Par des flatteries et des menaces, par des échanges et des achats, il acquit de tous côtés, pour ses fils, de nouveaux droits, des terres et des châteaux. Il réussit même à étendre les domaines de la puissante maison de Habsbourg, jusqu'au pied des montagnes des Waldstetten. L'abbé de *Murbach*, *Berchtold de Falkenstein*, qui possédait de grandes terres et des privilèges dans l'Unterwalden, les vendit à la maison de Habsbourg pour acquitter ses dettes.

Les libres habitans des montagnes ne virent qu'avec défiance l'approche d'un voisin aussi redoutable. — Entourés de toutes parts des possessions de la maison de Habsbourg,

ils ne pouvaient plus se méprendre sur ses projets ambitieux.

Schwytz, Uri et Unterwalden se réunirent alors en 1291, et se jurèrent une alliance éternelle, par laquelle ils s'engagèrent « à se défendre, eux et leurs possessions, « contre toute agression étrangère, et à se « soutenir mutuellement par la force et par « les conseils. »

Albert, fils et successeur de Rodolphe, suivit aux projets ambitieux de son père, mais avec moins de bonheur et moins d'habileté. En 1300, il envoya aux habitans de Schwytz, Uri et Unterwalden, l'ordre de se soumettre, pour toujours, à la protection de l'Empire, en les exhortant à préférer son amitié à sa colère.

Mais les Landsgemeindes des Waldstetten répondirent unanimément : « Nous nous « souvenons bien de la noble et loyale pro- « tection que nous a accordée Rodolphe, et « nous en serons reconnaissans envers toute « sa famille ; mais nous aimons mieux con- « server notre ancienne liberté, et nous « prions l'Empereur de nous la confirmer « comme l'a fait son père. » Ils demandè-

rent, à plusieurs reprises, à l'Empereur d'assurer leurs privilèges, et de leur nommer un baillif pour l'exercice de la justice criminelle.

L'inexorable monarque les laissa par son silence dans une pénible incertitude; et au lieu de charger de la justice criminelle un baillif considéré, il envoya dans les Waldstetten, comme gouverneurs, un vassal de sa maison, *Hermann Gessler, de Brunegk*, et un écuyer, méprisé de tous, *Beringer, de Landenberg*.

Gessler eut en partage Schwytz et Uri Il siégeait alternativement à *Altdorf* et à *Kussnacht*. — *Beringer*, gouverneur d'Unterwalden, résidait au château de *Sarnen*, dans l'*Obwalden*, et confia la direction du *Nidwalden* à *Wolfenschiess*, fidèle serviteur de la maison d'Autriche.

Ce choix d'hommes, d'une basse origine, et d'intentions suspectes, excita, dans les montagnes, le mécontentement et la crainte. Les gouverneurs ne justifièrent que trop tôt l'inquiétude qu'ils inspiraient à tout le pays. Ils s'arrogeaient un pouvoir qui n'avait été reconnu dans aucun traité. Souillés de

crimes, ils punissaient cruellement les moindres fautes des habitans; et, tout en opposant d'une main destructive la puissance de leur maître à la constitution libre du pays, ils élevaient leurs violences capricieuses au rang de mesures politiques.

Le caractère d'Albert et la manière dont il se comporta dans la suite, semblent prouver que ces gouverneurs despotiques n'étaient que les exécuteurs de ses volontés. Pour faire mieux sentir aux Waldstetten leur dépendance, il leur défendait de temps à autre toute exportation dans ses pays héréditaires, ou bien il les accablait d'impôts onéreux. Afin de trouver un prétexte d'employer la force pour s'emparer de leur pays, il cherchait à les pousser à des déterminations violentes, en rejetant toutes leurs plaintes.

Abandonnées à elles-mêmes, les Waldstetten souffrirent long temps. —La tyrannie des gouverneurs ne se relâcha point. Les propriétés et les personnes ne furent bientôt plus respectées. Trois hommes menaçaient d'anéantir la liberté des montagnards; mais trois autres hommes la sauvèrent.

Ce fut en 1307, qu'un fugitif de *Steinen*,

Werner de Stauffach, un autre fugitif du *Melchthal*, dans l'Obwalden, *Arnold Anderhalden*, et leur hôte *Walther Furst*, réunis au petit village d'*Attinghausen*, dans le canton d'Uri, conçurent le projet de la délivrance des Waldstetten. La conjuration s'organisa. Chacun des trois conjurés s'associa quelques hommes déterminés de son pays; ils fixèrent ensemble le jour et l'heure de l'exécution du complot. Un serment solennel les réunissait. On montre encore de nos jours la prairie solitaire, située sur un avancement de rochers, près du lac des Waldstetten, sur la frontière d'Uri et d'Unterwalden, où ces libérateurs de la patrie prononcèrent, à l'heure de minuit, du 17 novembre 1307, le serment d'alliance, au nom du Dieu qui a fait naître égaux le prince et le paysan.

Cependant *Gessler, de Brunegk*, tomba, avant le jour de la délivrance, sous la flèche d'un jeune homme du canton d'Uri, Guillaume Tell, de *Burglen*, gendre de *Walther Furst*. L'action de Tell est universellement connue.

Au premier jour de l'an 1308, le pays fut

délivré par une révolte générale, et sans aucune effusion de sang. Les vassaux et les serviteurs de la maison d'Autriche ayant été faits prisonniers, jurèrent de ne jamais reparaître sur le sol des Waldstetten, et furent mis en liberté.

Sans redouter le ressentiment d'Albert, forts de leur énergie et de la justice de leur cause, les trois peuples se promirent, en renouvelant leur ancienne alliance, de défendre, de leurs biens et de leurs vies, la liberté reconquise. Leur loyauté égala leur courage. Ils méprisèrent de se venger de leurs oppresseurs; ils respectèrent leurs devoirs envers l'Empire et les autres Princes légitimes; ils refusèrent même un asile aux meurtriers d'Albert, leur ennemi, qui venait de périr, sous les coups de l'ambitieux Jean de Souabe et de ses compagnons, au milieu de ses préparatifs de guerre contre les Waldstetten.

Cependant ce ne fut pas tant à leur magnanimité qu'aux troubles de l'Empire, qu'ils durent d'abord d'échapper aux suites de leur démarche téméraire. Le successeur d'Albert, Henri VII, approuva même leur conduite, leur accorda la protection de l'Empire (1309),

et chargea un des seigneurs voisins d'administrer dans leur pays la justice criminelle.

Après la mort d'Henri VII, deux princes puissans, Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, se disputèrent le trône de l'Empire. Les Waldstetten vinrent à l'aide du premier; car elles étaient encore en dissention avec l'Autriche, à cause des frontières de Schwytz et d'Einsiedlen, dont cette puissance soutenait la cause, comme ressortissant de sa juridiction.

La maison d'*Autriche-Habsbourg*, doublement irritée, se prépara à assouvir à la fois son ambition et sa vengeance, en soumettant et en humiliant les Waldstetten. On tenta des accommodemens; mais tout fut inutile.

Le duc Léopold d'Autriche, frère de Frédéric, s'avança vers les Alpes avec une armée de 15,000 combattans. Dix mille hommes marchaient sous ses ordres contre Schwytz, par Zug, et cinq mille autres, sous le commandement d'Otto de Strasberg, allaient par le *Brunig* et Lucerne, attaquer l'Unterwalden.

Treize cents Schwytzois, renforcés par les guerriers d'Uri et d'Unterwalden, l'atten-

daient sur les hauteurs de Morgarten. Il vint et fut battu. Cette action eut lieu dans la matinée du 15 novembre 1315. L'armée d'Otto de Strasberg éprouva le même sort dans les montagnes de l'Obwalden.

La victoire de Morgarten raffermit la liberté des Schwytzois et l'alliance des Waldstetten. Ses mémorables trophées devinrent, en quelque sorte, l'autel autour duquel se rassemblèrent les peuples de l'Helvétie, pour former la grande alliance, célèbre dans la suite sous le nom de *Confédération* (*Eidsgenossenschaft*).

Après quelques années, les Waldstetten se virent entourées de fidèles amis, et protégées contre les attaques de l'Autriche. Lucerne, Zurich, Glaris, Zug et Berne entrèrent peu à peu dans l'alliance des Waldstetten, soit que ces villes fussent effrayées des vexations de l'Autriche et de l'orgueilleuse noblesse, soit qu'elles fussent travaillées par des dissentions intestines. L'Autriche et les nobles de l'Helvétie s'épuisaient en efforts réitérés, et voyaient leurs adversaires augmenter en puissance.

Les Confédérés, lorsqu'il s'agissait de dé-

fendre leurs foyers et les formes de leur gouvernement, combattaient avec un ensemble qui les eut fait prendre pour membres d'une même famille, plutôt que d'une Confédération. Compagnons de périls et de gloire, ils s'habituèrent à se regarder comme frères; un long usage des armes et de fréquens succès les rendirent entreprenans; le vif sentiment de la justice de leur cause les préserva de toute déloyauté; et leur éloignement pour tout ce qui aurait pu les déshonorer aux yeux des autres peuples, et profaner la liberté défendue au prix de leur sang, fonda leur gloire.

Les batailles de *Sempach* et de *Næfels* achevèrent ce que celle de Morgarten avait commencé. L'Autriche, voyant ses forces épuisées et ses espérances détruites, accepta la paix, qui fut conclue en 1389, d'abord pour sept ans, puis, en 1394, pour vingt ans, et enfin pour 50 ans en 1412. Les Cantons restèrent en possession de leurs conquêtes, et devinrent redoutables à la noblesse qui les menaçait autrefois.

En 1350, les Schwytzois avaient consenti à se soumettre à la décision de l'abbé de

Dissentis, sur la querelle relative à la frontière du couvent d'Einsiedlen, qui plus d'une fois avait amené de longues et sanglantes luttes. Dans la suite, Einsiedlen fut obligé de prêter hommage au canton de Schwytz. Cette petite république étendait ainsi ses frontières. Déjà, en 1310, elle avait acheté avantageusement, de la maison de Habsbourg, les villages d'Arth et de Kussnacht.

Ces temps, riches en événemens et en faits glorieux, sont sans contredit l'époque la plus brillante de l'histoire des Confédérés. — Le courage impétueux de leurs armées, et plus encore la simplicité de leurs mœurs, leur respect pour la foi des traités, leur modération dans la victoire, attirèrent sur eux de toutes parts l'admiration et l'estime.

Lorsque l'empereur Sigismond entra en guerre avec le duc d'Autriche, il somma les Confédérés, au nom de l'Empire, de lui envoyer des secours ; mais ceux-ci les lui refusèrent, à cause de la paix de 50 ans qui avait été conclue. En vain Sigismond les menaça de les mettre au ban de l'Empire ; ils restèrent fidèles à leur parole. Mais le Concile, alors rassemblé à Constance, ayant pro-

noncé en ſaveur de l'Empereur, et l'Eglise elle-même ayant annulé le traité de paix, les Suisses, obéissant à la ſois à l'Eglise et à l'Empereur, combattirent contre le duc d'Autriche. Ils conservèrent en récompense les pays de la maison de Habsbourg, dont ils avaient fait la conquête. Le duc d'Autriche fut obligé de demander et d'acheter chèrement la paix.

L'ancienne puissance de Habsbourg dans l'Helvétie fut presque entièrement détruite par ce dernier échec. L'alliance des Confédérés devint toujours plus redoutable. La noblesse, autreſois si orgueilleuse, fut partout obligée de céder. Schwytz acquit pour sa part, la co-propriété des bailliages libres de *Baden*, *Mellingen* et *Bremgarten*, dont les cantons de Zurich, Lucerne, Schwytz, Unterwalden, Zug et Glaris s'étaient emparés, et qu'ils gouvernaient dès-lors en commun.

Le canton d'Uri seul, refusa sa part de la nouvelle conquête, déclarant qu'il n'avait pas ſait la guerre par amour du gain, mais pour obéir à l'Empereur et à l'Eglise.

CHAPITRE IV.

Nous sommes dans l'erreur, lorsque nous confondons l'art militaire de ces temps anciens avec celui de nos jours, ou la puissance qu'avaient alors les nations voisines de l'Helvétie, avec celle qu'elles déploient aujourd'hui. Nous ne pouvons nous le dissimuler : les heureux Confédérés durent une grande partie de leurs succès à des circonstances, que la suite des temps a fait entièrement disparaître.

Depuis l'époque des troubles et de l'anarchie de l'Empire germanique, une foule de petites puissances, temporelles et spirituelles, s'étaient élevées sur les débris de l'ancienne monarchie des Francs. Des villes, des abbayes, des chevaliers s'attribuaient une indépendance, qui n'avait d'autre garantie que la faiblesse de leurs voisins. Ils avaient entr'eux de petites guerres, des traités de paix et des alliances; mais la diversité de leurs intérêts et une continuelle défiance des uns envers les autres, les rendaient incapables de grandes entreprises.

Les Confédérés n'avaient pas à lutter contre un seul adversaire, dont la volonté unique dirigeât les armées, et sût tirer parti des événemens, mais contre un assemblage de puissances hétérogènes qui n'étaient presque jamais d'accord. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1386, la guerre leur fut déclarée par plus de cent cinquante petites puissances ecclésiastiques et laïques. — Le danger était alors, pour les Confédérés, un lien plus fort encore que leur serment; tandis que la différence de vues et de motifs paralysait l'alliance de leurs adversaires. Le Suisse sur le champ de bataille savait quel était le prix du combat. La liberté ou l'esclavage, voilà le sort qui l'attendait. Entre ces deux alternatives, il n'avait d'autre choix que la mort.

Les mercenaires de l'ennemi, au contraire, soldés pour combattre pendant un certain temps, voyaient avec indifférence les suites d'une bataille perdue: une défaite ou une victoire ne changeait rien à leur sort.

Les armées de ces temps-là n'étaient point permanentes. On les rassemblait à la hâte à l'ouverture de la campagne, et on les licenciait à la paix, ou à l'expiration d'un temps

de service déterminé. Les troupes ne pouvaient donc être ni bien disciplinées, ni bien exercées.

Les Confédérés, au contraire, forcés par les attaques continuelles de l'Autriche à rester, pendant près d'un siècle, les armes à la main, devinrent enfin d'excellens soldats. Endurcis aux fatigues, ils ne voyaient dans les combats qu'un jeu. Satisfaits d'abord de se défendre chez eux, ils commencèrent bientôt à prendre l'offensive. Ils s'accoutumèrent à ne plus combattre en masses confuses, mais à observer l'ordre et la discipline. La victoire remportée à Morat en fut la preuve.

L'élite des armées de ce temps-là se composait de chevaliers. La noblesse, exercée dès l'enfance au métier des armes, et aiguillonnée par l'honneur, était regardée comme invincible pour l'infanterie. Les chevaliers, bardés de fer, combattaient le plus souvent à cheval. Quelquefois aussi, lorsque le terrain n'était pas favorable aux mouvemens des chevaux, ils se formaient en phalange serrée et impénétrable, comme cela eut lieu à la bataille de Sempach. Mais ce qui leur

assurait la victoire dans la plaine était, dans un pays de montagnes, la cause de leur défaite. Les vallées rocailleuses et les pentes escarpées rendaient les chevaux inutiles, et le poids des armures livrait les chevaliers presque sans défense, aux montagnards agiles et légèrement armés.

L'ignorance des localités et des sentiers de montagnes, le manque de vivres et de magasins, présentaient à l'armée ennemie un surcroit de difficultés que ne connaissait point le montagnard, accoutumé à une nourriture frugale et aux labyrinthes de ses rochers.

Ces avantages et d'autres encore, compensaient la supériorité du nombre; l'amour de la liberté, en opposition avec l'avidité de hordes esclaves, faisait pencher la balance en faveur des Suisses.

Après la chûte de la maison de Habsbourg, chacun des huit Cantons, jouissant du fruit de ses travaux, s'occupa de son organisation intérieure. Tous étaient sortis plus riches en population et en terres, de cette lutte d'un siècle.

Dans le commencement, et lorsque les

Confédérés étaient encore entourés de périls, ils jouissaient de la victoire avec une modération inconnue jusqu'alors. Partout où le succès favorisait leurs armes, ils apportaient avec la victoire, la délivrance des peuples. Il leur semblait injuste de refuser à d'autres ce qu'eux-mêmes avaient acquis par les plus grands sacrifices. Les districts voisins dont ils s'emparèrent, furent délivrés du joug de l'Autriche, et devinrent les libres alliés des Waldstetten.

C'est ainsi que les cantons de Zug et de Glarus reçurent la liberté de la main des vainqueurs. La reconnaissance et l'intérêt les unirent inviolablement à l'alliance des Confédérés.

Mais, plus tard, lorsque les Suisses furent assurés de la victoire, ils se contentèrent d'enlever des privilèges à l'Autriche, sans les rendre généreusement, comme autrefois, au peuple opprimé. L'exemple des villes de Lucerne, Zurich et Berne, qui étaient riches en terres et en sujets, réveilla l'ambition des Waldstetten. C'est ainsi que des peuples, jouissant de la liberté la plus pure, et rebelles à la moindre tentative de domi-

nation, en vinrent à s'arroger des droits de souveraineté.

La Confédération, quoiqu'ayant acquis plus de force par l'augmentation des parties contractantes, semblait, pour l'intérieur, ne pas offrir un lien bien durable. Composée d'Etats souverains et d'Etats sujets, dissemblables en grandeur, en richesses, en ressources, l'alliance suisse se vit bientôt agitée par une foule de passions, qui se réveillèrent dès que le danger extérieur fut assoupi.

Chacun des huit Cantons, occupé de lui-même, oublia d'établir l'alliance sur de meilleures bases. Les Etats annexés à la Confédération, à des époques et dans des circonstances diverses, ne changèrent rien à leur première organisation.

Schwytz, Uri et Unterwalden, qui formaient le noyau de la Confédération, étaient liés par des contrats particuliers avec les autres Cantons, sans que ceux-ci le fussent entr'eux par de nouvelles alliances. Les traités n'étaient pas les mêmes pour tous. Zug, par exemple, n'avait pas des droits aussi étendus que d'autres Cantons; et, dans le cas d'une alliance ou d'une guerre avec une

puissance étrangère, il était tenu de se conformer à la décision des Cantons plus anciens. Le principe essentiel de la Confédération était cependant de garantir à tous et par tous, la constitution établie et les privilèges reçus.

La tendance de chaque Canton à s'assurer lui-même sa liberté et sa souveraineté, en se dispensant de toute obligation nouvelle envers ses alliés, fut souvent près de causer la ruine de la Confédération entière.

Schwytz et Zurich, excités par des hommes ambitieux, en donnèrent un effrayant exemple, par leur longue et sanglante lutte pour l'héritage du dernier des comtes de *Toggenbourg*. Sans égard pour leur alliance, ils levèrent, en 1436, l'étendard de la guerre. Ni les prières des Confédérés, ni les tentatives de médiation qui furent faites par des villes, des princes, des conciles, et par le Pape lui-même, ne purent apaiser l'effervescence de leurs passions.

Zurich invoqua les secours de l'Autriche, et s'allia à l'ennemi juré de la Confédération; Schwytz fit partager son ressentissement aux

autres Cantons. La guerre civile dura quatorze ans avec une fureur sans égale, et livra les Cantons extérieurs aux ravages des armées amies et ennemies. L'Autriche, donnant cours à son ressentiment contre les Waldstetten, ne se contenta pas de venir à l'aide de Zurich, mais elle engagea encore le roi de France à seconder ses projets.

Charles VII profita de cette occasion pour purger ses états d'une foule de gens de guerre, qui, sous le nom d'*Armagnacs*, menaient une vie de brigands. Cette bande redoutable, réunie aux troupes françaises, sous les ordres du Dauphin, s'avança par Bâle contre les Confédérés en 1444. Mais le Dauphin, ébranlé par l'héroïsme sans exemple que déployèrent 1,600 Suisses dans le cimetière de St.-Jacques, préféra l'amitié d'un peuple aussi vaillant à une guerre déshonorante.

Le canton de Zurich, ne voyant plus autour de lui que des pays dévastés, rompit enfin son alliance avec l'Autriche, et rentra dans le sein de la Confédération. Sa paix avec Schwytz, en 1450, fut achetée par la

cession de quelques fermes et de quelques villages.

Dix années de repos suffirent aux Suisses pour se mettre en mesure d'attaquer de nouveau et de punir la maison d'Autriche. Ils lui enlevèrent la Thurgovie, qu'elle fut obligée de céder pour obtenir la paix, après avoir inutilement invoqué le secours de l'orgueilleux Charles, duc de Bourgogne.

Charles, surnommé le *Téméraire*, prince courageux et puissant, était plutôt l'ennemi de la France que de l'Helvétie, et semblait vouloir reconstituer, entre ces deux pays, l'ancien royaume de Bourgogne. Il avait déjà chassé du trône le duc Réné de Lorraine, et s'était emparé de ses états. La France, allarmée de ses projets, excita les Confédérés contre ce redoutable voisin, et ceux-ci, poussés plutôt par l'espérance du gain que par le danger, se réunirent volontiers à la France pour affaiblir la Bourgogne.

Ce fut ainsi que commença la nouvelle guerre de 1474. Les armées de Charles le *Téméraire* mirent plus d'une fois la Confédération à deux doigts de sa perte. Mais enfin les batailles de Granson et Morat se livrè-

rent, et l'Helvétie fut libérée par un grand développement d'énergie.

La Bourgogne vaincue, fut obligée, en 1477, d'acheter la paix au prix de 150,000 florins, après avoir perdu son prince dans les plaines de Nanci.

Ces victoires valurent aux Suisses de nouveaux lauriers et un butin immense; des armes, de l'or, des bijoux, tombèrent entre leurs mains. Jamais les montagnards n'avaient vu tant de richesses. Ces trésors amenèrent ce que n'avaient pu opérer les armes des Bourguignons. Leur partage sema la division; les Cantons démocratiques firent entendre des menaces, et les Cantons aristocratiques de Berne, Zurich et Lucerne se liguèrent avec ceux de Fribourg et de Soleure, qui se rapprochaient d'eux par la forme de leur gouvernement. — La guerre civile s'alluma donc une seconde fois, et la Confédération fut une seconde fois menacée d'une dissolution prochaine.

Une assemblée de députés, réunis à Stantz, avait déjà renoncé à tout espoir de paix, lorsque l'éloquence du pieux ermite, *Nicolas de Flue*, ramena la concorde.

Les Cantons réconciliés renouvellèrent l'alliance en 1481, et reçurent comme nouveaux Confédérés, ceux de Fribourg et de Soleure.

Les Suisses, ainsi, dévoilaient déjà aux yeux du monde les vices d'une constitution sous laquelle un jour ils devaient succomber.

L'Autriche fit une nouvelle tentative pour soumettre les Confédérés. Ceux-ci, quoique en guerre avec les villes et les princes de la Souabe, ne refusèrent point le combat. Leur alliance, contractée, en 1498, avec les habitans des Alpes de la Rhétie, sur lesquels l'Empereur voulait maintenir ses droits de souverain, fut le signal de la rupture.

Mais huit combats sanglans, livrés dans le cours d'une année, apprirent bientôt à l'Empereur que les Suisses avaient hérité de la vaillance de leurs ancêtres. Il accepta la paix, à Bâle, en 1499, et leur laissa la jouissance paisible de leurs conquêtes. Schaffouse et Bâle, qui dès long-temps recherchaient l'amitié des Confédérés, furent, bientôt après ces nouveaux triomphes, reçus pour toujours dans leur alliance (1501).

Les peuples montagnards, obligés depuis deux siècles à se tenir en garde contre l'am-

bition de l'Autriche, endurcis à tous les travaux de la guerre, et voyant leur puissance s'accroître à chaque traité de paix, commencèrent dès-lors à dégénérer. Des passions inconnues vinrent les agiter. Les jeunes pâtres méprisèrent bientôt la vie pastorale, et n'ambitionnèrent plus que l'or et la gloire militaire. Les familles riches recherchèrent le pouvoir et les places, et leur jalousie mutuelle troubla bientôt l'ordre intérieur. Avides des trésors de l'étranger, elles lui vendaient leurs voix, et l'égoïsme ne mit plus en balance le bien de la patrie, et les présens des princes.

La France, le Milanais et la Savoie, engagés dans des guerres continuelles, avaient fait de la Suisse, à prix d'argent, la pépinière de leurs armées. La jeunesse, avide de combats, accourait sous les drapeaux des princes. Des mercenaires réunis de tous les Cantons de l'Helvétie, partaient par milliers pour l'étranger: ils trouvaient la mort loin de leur pays; ou bien, ils revenaient en petit nombre, plus chargés de vices que de butin.

Ces migrations, connues sous le nom de *Reislaufen*, occasionnèrent, à diverses re-

prises, une stagnation complète de l'agriculture. La famine et la peste désolèrent plusieurs fois les pays dépeuplés. Les soldats revenus des armées avaient perdu le goût du travail et des vertus domestiques ; ils se formaient en bandes vagabondes, et satisfaisaient par le brigandage, leur penchant à la débauche.

La corruption des mœurs devint si grande, que les Confédérés eux-mêmes avouèrent qu'ils avaient plus perdu que gagné par leurs victoires. Dans une seule année, celle de 1480, on exécuta dans les différentes parties de la Suisse plus de quinze cents malfaiteurs.

Le glaive de la justice peut effrayer le crime, mais non l'extirper, lorsque les gouvernemens eux-mêmes sont sans courage et sans vertus. Les guerres successives de la France en Italie, réveillèrent de nouveau la soif de l'or chez les magistrats de l'Helvétie, au commencement du 16.e siècle. Les Suisses vendirent au plus offrant leurs armes et leur sang ; et les Confédérés, en étendant leur domination par la conquête des pays situés au pied des Alpes en Italie, s'affaiblirent

toujours plus par le dépeuplement de leurs propres vallées et par la corruption générale des mœurs.

A cette époque (1513), Appenzell fut reçu au nombre des Confédérés. La ligue helvétique resta dès-lors dans le même état jusqu'au jour de sa ruine.

L'Helvétie ne souffrait pas seule de la corruption des mœurs. La plupart des peuples de l'Europe, rendus à la barbarie par une longue suite de guerres, partageaient le même sort. Depuis le triomphe du Christianisme sur le polythéisme, depuis la destruction de l'empire immense des Romains par les invasions des barbares, notre hémisphère avait changé de face. Un monde nouveau s'était formé entre les rivages de l'Hespérie et les déserts de la mer Noire. Les masses confuses des nations étaient comme ballotées dans ce cahos ; elles s'élevaient un instant, puis disparaissaient pour toujours. Au milieu de ces tempêtes furieuses, dont les effets se montraient encore après quinze siècles, les richesses de l'ancien monde, aussi bien que les arts et les sciences avaient disparu ; mais leurs germes n'étoient pas détruits, et le

calme qui succéda peu à peu aux orages politiques, leur permit de se développer dans la même progression.

Plusieurs hommes éclairés et pleins d'énergie s'élevèrent à la fois, en Allemagne et dans l'Helvétie, contre l'ignorance des prédicateurs du Christianisme, et contre les abus de l'Eglise. Les puissances temporelles, depuis long-temps en lutte avec le clergé, et reconnaissant enfin que la sagesse des lois est vaine sans la moralité du peuple, favorisèrent la marche audacieuse des réformateurs. Bientôt les partis, les communes, les peuples, se divisèrent. En Suisse, plusieurs cantons embrassèrent la religion réformée. Mais les Waldstetten se déclarèrent dès le commencement pour l'ancienne Eglise, et lui restèrent fidèles.

La différence de religion vint relâcher encore les liens de la Confédération. Le fanatisme, excité des deux parts par les prêtres, enflamma tous les esprits. L'ambition politique et la jalousie, réunies à l'exaltation religieuse, préparèrent des disputes sans fin et de nouvelles guerres civiles.

Schwytz se mit à la tête des défenseurs de

l'ancienne foi, et soutint leur cause comme il l'avait fait déjà pour les Cantons démocratiques.

Zurich, qui renfermait dans ses murs le premier réformateur, se déclara le défenseur des Cantons réformés, et chercha, dans toute l'étendue de sa domination, à propager la nouvelle doctrine.

Ces deux Cantons en vinrent bientôt à une rupture ouverte. Tous deux, poursuivant leurs projets avec la même animosité, foulèrent aux pieds l'ancien ordre de choses, et violèrent les droits des gens et des peuples.

Schwytz maltraita les citoyens de Zurich, et traîna sur le bûcher un des nouveaux prédicateurs. Zurich, réuni aux Protestans de Glarus, s'empara du pays de l'abbé de St.-Gall, et voulut obtenir de force la sécularisation de l'abbaye. — Bientôt après (1529), les armées des deux partis se rencontrèrent à Cappel; mais les représentations touchantes des médiateurs parvinrent encore une fois à ramener à la concorde les esprits irrités.

Cependant ni Schwytz ni Zurich, en déposant les armes, n'avaient abjuré leur ja-

lousie et leurs premières prétentions. Quoiqu'ils eussent promis de ne point employer la contrainte et la violence envers ceux qui changeraient de religion, leur zèle était trop ardent pour qu'un trait de plume pût ramener la tranquillité et apaiser les esprits exaltés.

Les violences que Zurich se permit dans le pays de l'abbé de St.-Gall, et les progrès rapides de la nouvelle doctrine dans les bailliages communs, rompirent bientôt les faibles liens de la paix. Les Schwytzois (1531), réunis à leurs alliés catholiques, sortirent tout-à-coup de leurs montagnes, battirent les Zurichois à *Cappel* et près du *Zugerberg*, et les forcèrent, par de sanglantes victoires et par des cruautés inouies, à un traité de paix, qui arrêta pour toujours les progrès de la réformation dans l'Helvétie.

La Confédération, divisée dès-lors en Cantons catholiques et réformés, fut encore longtemps en proie aux troubles excités par le fanatisme. Les Cantons de la même Eglise se rapprochèrent et se renforcèrent par des alliances étrangères et par des traités avec les puissances du même culte. — Les prêtres des

deux partis ne cessèrent point d'inspirer au peuple leur sainte animosité par des écrits et des discours, et s'efforcèrent de faire des prosélytes. Un siècle entier s'écoula dans ces troubles ; et un aussi long espace de temps, qui, dans toute autre occasion, eût suffi pour apaiser les passions les plus haineuses, semble, dans celle-ci, n'avoir servi qu'à leur donner un nouvel aliment.

Le traitement cruel qu'on fit éprouver à Schwytz, aux individus de six familles qui avaient embrassé la nouvelle doctrine, excita parmi les Cantons protestans une indignation générale. Une nouvelle guerre de religion fut déclarée en 1655, et fut poussée avec acharnement.

Les Cantons catholiques, alliés à Lucerne, battirent les Bernois à *Villmergen;* et *Rappersvyl* fut assiégé par les Zurichois.

Cependant les Cantons neutres réussirent assez promptement à rétablir la paix parmi les Confédérés. La crainte de voir les puissances étrangères se mêler d'une querelle domestique, et les frais onéreux de la guerre, amenèrent tous les partis à une conciliation honorable.

L'accroissement des puissances voisines de l'Helvétie attira bientôt toute l'attention des Confédérés. Les monarchies colossales de la France et de l'Autriche, toujours en rivalité, portaient le théâtre de la guerre tantôt en Allemagne, tantôt en Italie. Un péril commun avait toujours rallié les Suisses, en leur faisant oublier leurs querelles particulières.

La même cause produisit encore le même effet. Mais la jalousie héréditaire des Cantons les empêcha de consolider et d'améliorer le système d'alliance de la Confédération. Esclave de l'habitude, orgueilleux de ses privilèges, séparé des autres par ses mœurs et sa religion, chaque Canton refusa de sacrifier une partie de ses droits à l'affermissement de l'alliance générale. Les dissentions intérieures continuèrent sans interruption, et furent encore suivies de guerres civiles. Le commencement du 18.ᵉ siècle en donna un nouvel exemple.

Les abbés de St.-Gall, qui avaient acheté le comté du *Toggenbourg*, empiétaient peu à peu sur les privilèges des habitans. Ceux-ci se révoltèrent contre les prétentions injustes

de l'abbaye. Berne et Zurich vinrent au secours du *Toggenbourg* opprimé ; mais les Cantons catholiques soutinrent la cause de l'abbé. L'ancien zèle religieux qui semblait assoupi, se réveilla de nouveau à cette occasion, et arma les Confédérés les uns contre les autres en 1712. La guerre éclata avec fureur. *Villmergen* fut encore une fois le théâtre de la lutte des Suisses contre les Suisses. Mais les Bernois, qui la première fois y avaient été vaincus, remportèrent alors la victoire, et dictèrent la paix d'Arau.

Les Confédérés se ressentirent encore souvent des fureurs du fanatisme ; mais les dissentions qu'il fit naître n'allumèrent plus le flambeau de la guerre civile, jusqu'à l'époque récente de la chûte de la Confédération.

Depuis que la neutralité et la souveraineté de l'alliance helvétique eurent été reconnues solennellement par le traité de Westphalie, les Suisses ne prirent plus aucune part à des guerres étrangères. Ils pensaient que la lutte pour la liberté de la patrie est la seule véritablement glorieuse, et digne du sang qu'elle fait répandre. Cependant les Suisses purent être souvent tentés de prendre part aux que-

relles de leurs voisins. La guerre de 30 ans, l'ambition démesurée de Louis XIV, la terrible lutte pour la succession d'Espagne, semblaient devoir troubler le fier repos de l'Helvétie. Mais les Suisses, contens de protéger leurs frontières, obtinrent sans combats le prix de toute guerre, une paix honorable, et maintinrent intacte leur réputation de bravoure.

Les grandes révolutions des pays voisins durent confirmer les Confédérés dans leur système de parfaite neutralité. La foule des petits Etats, qui les entouraient autrefois, sans menacer leur indépendance, était réunie en un petit nombre de grandes monarchies.

A l'est, où jadis gouvernait, sans danger pour la Suisse, un duc d'Autriche, au midi, où elle avait vu un duc de Milan implorer son appui, régnait maintenant un seul monarque, dont l'empire s'étendait du Rhin et des bords de l'Adriatique, jusqu'aux déserts des Tartares. La Bourgogne avait été engloutie par la monarchie française, qui, se déployant du Jura et des Alpes jusqu'aux Pyrénées, fai-

sait trembler l'Europe par ses armes, et la dominait par ses usages. Le duc de Savoie portait maintenant une couronne royale, et l'empire germanique avait acquis, par une constitution plus concentrée, une force qui jadis lui était étrangère.

Tout en évitant de prendre part aux querelles étrangères, les Confédérés s'efforcèrent d'appaiser leurs propres dissentions; car ils craignaient la médiation redoutable de leurs voisins. Les nombreuses guerres civiles, et les alliances partielles qui en étaient résultées, avaient établi entre ces petits Etats un équilibre, dont le dérangement aurait pu être funeste à tous.

C'est ainsi que le repos, banni de l'Helvétie depuis des siècles, rentra chez les Confédérés. Les passions véhémentes, qui ne se développent qu'au milieu des troubles, perdirent leur mobile par une longue tranquillité. L'habitude sanctionna bientôt ce nouvel état de choses, et les vertus domestiques vinrent prendre la place des vertus guerrières. Les peuples de l'Helvétie, se livrant à leurs paisibles travaux, et glorieux des exploits de leurs ancêtres, jouissaient de leur bonheur,

sans s'inquiéter des querelles de l'étranger. Mais la conscience de leur énergie ne les abandonna point ; ils étaient sûrs de la voir renaître dès que l'occasion s'en présenterait.

Cette courte esquisse historique nous montre que le peuple de Schwytz fut un des premiers à poser les fondemens de la liberté, et que, malgré la faiblesse de ses moyens, il sut maintenir son influence dans les momens les plus critiques.

Fidèle à ses principes que ni les orages politiques, ni le calme d'une longue paix ne purent influencer, il demeura semblable à lui-même jusqu'au dernier jour de l'indépendance helvétique.

CHAPITRE V.

Il est pour le peuple de Schwytz deux choses sacrées : la *liberté* et la *religion*. La défense de l'une et de l'autre lui mit souvent les armes à la main, et de nos jours on l'a vu, pour les maintenir, combattre avec

enthousiasme contre les forces supérieures de la France.

Le Christianisme pénétra de bonne heure dans ces montagnes. La tradition raconte que Beatus, un des disciples de l'apôtre saint Pierre, vint au premier siècle de notre ère, s'établir dans ces vallées pour y prêcher le Dieu crucifié. *Yberg*, une des communes de Schwytz, située sur une hauteur sauvage, se vante d'avoir long-temps servi de demeure à ce pieux missionnaire. Un autre saint, nommé Martin, opéra, dit-on, plus de conversions encore, par ses discours et ses miracles, dans les cantons de Schwytz et d'Uri. Par l'effet d'une juste reconnaissance, les habitans le choisirent pour leur patron.

Les Rois francs eurent une influence moins douteuse sur la propagation du Christianisme dans les montagnes de l'Helvétie. Leur zèle pour l'agrandissement de l'empire du Christ servait à déguiser leur propre ambition, donnait un prétexte à leurs violences, et les colorait d'une apparence de sainteté.

Les Chrétiens des montagnes demeurèrent cependant sans pasteurs et sans évêques jusqua'àlfo ndation de l'évêché de Constance

en 570. Alors les petits Cantons, ainsi que le territoire de Zurich, firent partie de son diocèse.

La division du pays en cures paraît n'avoir eu lieu qu'au commencement du 12.e siècle. Avant cette époque, il n'y avait dans les Waldstetten que quelques églises, dans lesquelles les habitans de tout le pays se rassemblaient dix ou douze fois par an, pour faire des exercices de dévotion. Nous savons, par d'anciennes chroniques, que les cantons de Schwytz et d'Unterwalden n'avaient autrefois (vraisemblablement au 6.e ou 7.e siècle) qu'un seul prêtre en commun, et qu'alternativement les chrétiens de Schwytz allaient à l'église de *St.-Jaques*, à *Ennetmoos* dans l'*Unterwalden*, et que les Unterwaldnois venaient à celle d'*Yberg*, dans le canton de Schwytz.

Lorsque le petit troupeau des fidèles eut pris de l'accroissement dans ces vallées, les églises se multiplièrent dans la même proportion. On vit leur nombre augmenter d'une manière très-sensible dans le courant du 8.e siècle, mais sans pompe, sans ostentation,

sans ces dehors fastueux, qui, ailleurs, étaient plutôt l'indice de la décadence de la religion que celui d'une piété fervente.

Les églises étaient pour la plupart construites en bois; au lieu de cloches, on se servait d'un cor, dont le son rassemblait les fidèles; un vase de bois remplaçait sur l'autel, le calice d'or; la chasuble et les ornemens sacerdotaux étaient de toile de lin.

Le petit nombre des prêtres dans les premiers temps, et par la suite leur profonde ignorance, empêchèrent le Christianisme d'exercer dans ces vallées l'influence adoucissante qu'il manifesta chez les autres peuples. Les premiers prédicateurs de l'Evangile dans les Alpes, s'efforcèrent plutôt de renverser les idoles du Paganisme que de policer les peuples qu'ils visitaient.

Les coutumes bizarres de l'ancienne religion et la rudesse naturelle des habitans, s'allièrent facilement à un culte nouveau, qui, sans proscrire les joies terrestres, ouvrait les portes du Ciel.

Ces peuples montagnards restèrent donc les mêmes en changeant de religion. Ils conservèrent les vertus et les défauts de la bar-

barie. Hospitaliers dans leurs cabanes solitaires, francs et loyaux avec leurs amis et leurs ennemis, exacts à tenir leur parole, ils devenaient cruels à la guerre, et souvent abusaient avec barbarie de la victoire.

Le sentiment de la liberté fut chez eux souvent en opposition avec le respect qu'ils devaient à l'Eglise ; mais le premier fut toujours écouté de préférence. Ils reconnaissaient volontiers l'autorité de l'Eglise dans les choses relatives à la vie éternelle ; mais ils ne voulurent jamais lui céder sur la terre la moindre portion de leurs droits de souveraineté. Ils proclamèrent de bonne heure ces principes dans les démêlés qu'ils eurent avec le couvent d'Einsiedlen. Ils s'allièrent sans crainte à des Empereurs excommuniés ; et lorsqu'ils furent atteints eux-mêmes des foudres redoutables de l'excommunication, ils ordonnèrent tranquillement à leurs prêtres de continuer leurs offices.

La guerre qu'ils eurent à soutenir pendant plusieurs siècles, ne leur ôta rien de leur ancienne rudesse, et ne les rendit pas plus soumis à l'autorité de l'Eglise, à une époque où les Empereurs et les Rois cour-

baient la tête sous le joug des prêtres. Ces mêmes pâtres, qui priaient avec dévotion sur le tombeau d'un ami pour le repos de son âme, ou qui venaient avec leurs femmes et leurs enfans, implorer la bénédiction du Ciel pour la conservation des pâturages sur lesquels ils menaient leurs bestiaux en commençant l'année, coutume qui subsiste encore de nos jours; ces mêmes hommes, dis-je, détruisaient, en temps de guerre, les églises et les couvens, massacraient les prêtres sur l'autel renversé, et célébraient les fêtes les plus solennelles par le carnage des combats.

La superstition et les erreurs du Paganisme avaient fait sur le cœur simple et crédule d'hommes encore dans l'état de nature, des impressions trop fortes pour être promptement effacées.

Une doctrine moins sévère devait être préférée à celle qui l'était davantage : aussi plusieurs coutumes de la religion païenne se sont-elles perpétuées jusqu'à nos jours, malgré le pieux zèle et l'indignation des prêtres.

C'est à ces usages qu'appartient entr'autres le *Kiltgang*, ou les visites nocturnes des

amans avant le mariage. Le jeune homme, pendant toute la journée occupé des travaux domestiques, ne peut consacrer à son amie, dont la demeure est souvent fort éloignée, que les heures destinées au repos.

C'est là qu'il apprend à la connaître, c'est là que se forment les projets pour l'avenir. Cette coutume, dans la simplicité primitive des mœurs, semble avoir été moins dangereuse à l'innocence qu'elle ne l'est aujourd'hui. La jalousie mutuelle des amans mettait plus d'obstacles à ces visites nocturnes que la volonté même des parens, qui se souvenaient de leur jeunesse. Les rivaux, se déguisant de costume et de voix, s'épiaient les uns les autres, et se livraient souvent des combats sous les fenêtres de leur bien-aimée. La jeune fille favorisait ordinairement le vainqueur. — Cet usage ne s'est pas encore entièrement perdu; et les jeunes filles de Schwytz sont accoutumées aux vacarmes nocturnes de leurs amans.

L'habitant d'Uri est d'un caractère tranquille, l'Unterwaldnois est sombre, le Schwytzois surpasse ses voisins en force, en gaieté et en vivacité. Chez lui, la danse est une

passion, et ce divertissement fait partie de toutes ses fêtes. Les saturnales du carnaval n'étaient célébrées nulle part, d'une manière aussi tumultueuse, qu'à Schwytz. Nulle part la danse, les déguisemens des hommes et des femmes, la pétulance des jeunes gens, n'étaient soumis à moins de contrainte. Cette fête était préférée à toutes les autres. Des milliers de feux brillaient alors sur les hauteurs; de nombreuses bandes de danseurs les entouraient; les éclats d'une joie bruyante retentissaient jusques dans les vallons éloignés, et la fête se terminait par d'abondans repas.

La célébration de la veille des Rois était plus turbulente encore. Les hommes faits, les adolescens, les enfans, armés de cloches, de grelots, de castagnettes, d'ustenciles de toute espèce, parcouraient la vallée en poussant des cris de joie. Tout ce qui pouvait faire du bruit était mis à contribution pour le vacarme général.

Les prêtres tonnèrent long-temps en vain, du haut de leur chaire et dans les confessionnaux, contre ces bacchanales, connues

sous le nom de *Greiffeln;* cette coutume bizarre ne cessa que peu à peu.

Une foule de superstitions, qui régnaient autrefois dans les vallées de Schwytz, ont disparu de même. On observait les astres pour y lire l'avenir; on prêtait une oreille attentive aux cris des chiens et des oiseaux; on attachoit une fatalité à de certains jours du mois.— On a conservé le souvenir d'une pratique usitée autrefois la veille de la St.-André, et connue sous le nom d'*Andresseln.* La jeune fille, curieuse de savoir à qui le destin devait l'unir un jour, se dépouillait alors de ses vêtemens et tirait le sort prophétique.

CHAPITRE VI.

Le Christianisme, prêché aux Païens, était dans son origine, d'une extrême simplicité. Le baptême, l'enseignement des principaux dogmes et de quelques prières, suffisaient pour faire entrer le sauvage montagnard dans le giron de l'Eglise. Mais le pieux zèle des moines et des prêtres, l'ambition et

l'ignorance des ecclésiastiques et des laïques, ornèrent bientôt la nouvelle doctrine d'innombrables fictions.

Le peuple, incapable de saisir l'esprit et le vrai but de la Religion, se laissa volontiers diriger par l'Eglise, et se soumit à une foule de solennités et de cérémonies, qui, tout en parlant à ses sens, lui promettaient les délices de la vie éternelle.

On observe que dans les vallées de Schwytz, il y avait autrefois, outre les cérémonies du culte catholique, des solennités particulières, destinées à rendre sensibles les mystères de la Religion. Qu'il me soit permis d'en rapporter ici quelques-unes, elles serviront à l'histoire des mœurs de ce peuple montagnard (*).

Le jour de Noël, on représentait, dans toutes les églises du pays, la naissance de Jésus-Christ, avec toutes les circonstances qui

---

(*) Les détails suivans sont tirés d'un manuscrit déposé à la cure de Schwytz : le *Kirchenschaz* (le *Trésor de l'Eglise*), p. 3; — du *livre des Rites de l'Eglise*, et des *Antiquités de Schwytz*, par Jos. Thom. Fassbind, 2 vol., fol. 43, aussi manuscrit.

l'accompagnèrent. Les personnages étaient des marionnettes de la grandeur d'un enfant.

Le dimanche des Rameaux, on promenait dans les villages un mannequin assis sur un âne, et représentant Notre Seigneur. Les ecclésiastiques, les magistrats, les habitans de l'endroit et du voisinage, accouraient de toutes parts avec des rameaux et aux cris de *Hosanna*, comme pour célébrer l'entrée à Jérusalem.

On représentait avec le même sérieux la Résurrection de Jésus-Christ, dans la Semaine sainte. Mais le spectacle de l'Ascension avait plus d'attraits encore pour le peuple et les enfans. Une poupée, figurant le Sauveur, était placée au centre de l'église. Les enfans l'ornaient de guirlandes de fleurs, au milieu des chants solennels de la paroisse. On l'élevait ensuite, en signe de l'Ascension, au son de toutes les cloches, jusqu'à la voûte du temple, d'où elle faisait pleuvoir sur la foule enchantée des fleurs et des fruits de toute espèce.

De pareilles cérémonies subsistèrent longtemps parmi ces hommes simples et bons;

de nos jours encore on en découvre quelques traces.

Ces usages, en déguisant le côté sévère de la Religion et la morale rigoureuse de celui qui l'avait révélée, devaient attacher de plus en plus à l'Eglise des hommes ignorans, et qui étaient encore dans une espèce d'enfance. Le pouvoir de l'habitude contribua sans doute à les maintenir.

Ceci nous explique comment les montagnards restèrent fidèles à l'ancienne Eglise, à l'époque même où l'absence de religion et de moralité se faisait le plus vivement sentir. La doctrine de Zwingle arracha à la domination du Saint-Siége la plupart des républiques suisses ; mais les Waldstetten furent inébranlables.

Animés de la foi la plus vive, mais répréhensibles dans leurs actions, les habitans des montagnes vinrent attaquer plusieurs fois les Cantons réformés. Les Schwytzois levèrent toujours les premiers l'étendard pour la défense de l'ancienne religion. Jamais ils ne furent plus prodigues de fondations pieuses, de vœux, de solennités religieuses, et jamais aussi on ne les vit plus enclins qu'a-

lors au luxe, à l'intempérance, au pillage, à la corruption. Ceci est démontré par les réglemens qu'on fut obligé de faire à cette époque; car les lois de tous les temps en sont tout à la fois l'histoire.

Pendant que le peuple défendait à main armée l'ancienne doctrine, les prêtres luttaient avec le même zèle contre les progrès rapides de la Réformation. Un moine, appelé *frère Nicolas Zwyer*, offrit même de se soumettre au *jugement de Dieu* contre les disciples de Zwingle, et de démontrer la vérité de la foi catholique, en passant au travers des flammes d'un double bûcher.

CHAPITRE VII.

Le clergé, tout en redoutant les atteintes que la Réformation portait à l'empire de l'Eglise, avait encore à craindre pour lui-même la chûte de sa considération personnelle. L'ignorance et l'immoralité des ministres des autels avaient provoqué partout la réforme, ou du moins l'avaient favorisée.

Dans les premiers temps du Christianisme, le respect du peuple entourait ceux qui venaient lui prêcher l'Evangile. Ils bravoient tous les obstacles que leur opposoit le paganisme, avec un zèle et un dévoument admirables. De riches cures n'étaient pas à cette époque la récompense du soin qu'ils prenaient pour le salut des âmes. Abandonnés à eux-mêmes dans ces vallées sauvages, au milieu de peuplades encore barbares, ils devaient savoir se procurer les nécessités de la vie, et les moyens de se mettre à l'abri des rigueurs des hivers. Souvent le prêtre était en même temps forgeron, menuisier, ou simple manœuvre.

Mais bientôt les dignités extérieures du clergé s'accrurent de plus en plus. Les prêtres commencèrent çà et là à exercer des droits temporels, au nom de leurs supérieurs, comme cela eut lieu à Arth, à Morschach et à Steinen. Peu après, ils firent, de leur autorité privée, des lois pour leurs ressortissans, dont ils exigeaient la taille et la dîme; ils surent se faire déclarer exempts d'impôts; ils se donnèrent des substituts et des vicaires, et lorsqu'ils avaient quelque

démêlé, ils appelaient les citoyens libres devant un tribunal étranger. On leur permit d'assister aux assemblées des magistrats et d'y émettre leur vœu; et l'on trouve même, jusqu'à la fin du 17.e siècle, que des prêtres apposèrent dans les actes leur signature avant celle des Landammanns.

Mais lorsqu'au commencement du 14.e siècle l'esprit de liberté se réveilla dans les Waldstetten, on commença aussi à attaquer la puissance que s'était arrogée le clergé. Une loi particulière (*le Pfaffenbrief*), créée à cette époque, sépara les pouvoirs temporels et spirituels; elle ôta à l'Eglise toute participation aux fonctions judiciaires, ainsi que le droit de traîner des citoyens de l'Helvétie par-devant des tribunaux étrangers. L'autorité civile s'empara de la nomination aux cures, et du droit de révocation; elle obligea même les prêtres à solliciter annuellement la continuation de leurs bénéfices. Dans le courant du 17.e siècle, on en vint jusqu'à leur ôter les dîmes, à les assujétir à l'impôt, à faire défense aux couvens de

vendre ou d'aliéner des terres, ainsi qu'ils l'avaient fait jusqu'alors (*).

Toutes les mesures pour restreindre le pouvoir du clergé ne l'empêchèrent pas de conserver une influence souvent contraire à ces mesures même. Les ecclésiastiques assimilés aux autres membres de l'Etat défendaient les droits et les privilèges que le titre de citoyen leur accordait, et savaient le faire valoir. Ils assistaient aux assemblées populaires, et leur avis était écouté avec respect. Quand ils prenaient la parole, le peuple se découvrait et gardait un profond silence. Leur éloquence entraînait souvent les décisions de l'assemblée, et c'est surtout dans les der-

---

(*) *Archive de Schwitz.* T. I. « Quiconque vendra ou aliénera des terres à un couvent, payera 5 liv. d'amende. Le terrain vendu ou aliéné sera confisqué au profit de l'Etat. » — *Item.* « Si les couvens ne veulent pas contribuer aux charges de l'Etat comme tous les autres citoyens, ils ne pourront avoir ni bois, ni champs, ni eau, ni pâturages. » *Act.* 1507.

Une Landsgemeinde enjoignit au clergé, en 1683, de payer l'impôt général. En 1723, on chargea le clergé d'uu nouvel impôt, malgré les protestations de l'évêque de Constance.

niers temps qu'on a pu remarquer que leur opinion faisait autorité, car alors on exigeait des prêtres qu'ils eussent des connaissances; tandis qu'autrefois, et jusqu'à la fin du 16.e siècle, la plupart d'entr'eux ne savaient ni lire, ni écrire. Il ne faut donc pas être surpris de trouver dans quelques anciennes ordonnances d'Yberg, de Muthathal, de Morschach, etc., « qu'il ne faut recevoir aucun curé qui ne sache lire et écrire. »

Ainsi, pendant que le clergé perdait de son autorité par le fait, il cherchait à s'en dédommager par les démonstrations de respect du peuple envers ses membres. Dans l'origine, et jusqu'au 17.e siècle, les prêtres et même les évèques n'avaient eu d'autres titres que celui de *Révérens Pères en Dieu*; les abbés et supérieurs de couvens se nommaient eux-mêmes *Frères*. On appelait les curés *Lyt-Lipp*, c'est-à-dire *prêtres du peuple*. Cette simplicité disparut avec les soutanes et les longues barbes, et les titres les plus fastueux vinrent la remplacer.

CHAPITRE VIII.

Les législateurs de l'Helvétie, en s'opposant avec une fermeté sage et prudente à l'orgueil des prêtres, ainsi qu'aux abus qui pouvaient en résulter, tracèrent également d'une main ferme la ligne de démarcation entre l'Etat et l'Eglise. La religion, à leurs yeux, intéressait pour la vie à venir chaque citoyen en particulier, et il importait pour celle-ci que tous prissent part à la chose publique. L'Etat protégeait l'Eglise, non pas dans la conviction que la religion, en influant sur les mœurs, devient l'égide des lois et le garant de la prospérité des familles; mais parce que les actes de piété qu'elle ordonne devaient attirer la bienveillance des saints et de la Divinité sur tels individus, tels villages, ou même sur tout le pays qui les mettait en pratique. A l'instar de la Grèce, où jadis les arbres, les fontaines, les villes, avaient leurs divinités tutélaires, ici, chaque village, chaque profession, avait son patron désigné. Tout le pays s'était mis sous l'égide de St.-Martin. Lorsque la patrie était en

danger, on accourait auprès des autels de ces saints; mais rarement une calamité publique servait à corriger les mœurs.

L'infatigable activité des prêtres trouva bientôt moyen de tirer parti de ces dispositions superstitieuses pour renouer le lien presque rompu entre l'Etat et l'Eglise, et sut les identifier de nouveau d'une manière plus intime qu'ils ne l'avaient jamais été.

La religion catholique redevint une religion d'Etat, telle que jadis la loi de Moïse l'était pour les Israëlites, ou le polythéisme pour les Grecs et les Romains. Il était difficile de croire que la religion catholique, apostolique et romaine put acquérir assez de flexibilité pour s'amalgamer aux formes d'un gouvernement démocratique; et les petites républiques de l'Helvétie sont le seul exemple que l'on puisse en fournir.

Depuis la glorieuse journée de Morgarten, les Schwytzois ne respiraient que pour la liberté, la patrie et la gloire. Leurs prêtres marchaient avec eux en campagne, et invoquaient l'assistance des saints pendant les combats. Quand une bataille était gagnée, on les remerciait de la victoire. Ces prières

et ces actions de grâce se renouvellaient à chaque combat, et, pour conserver la mémoire du secours que tel ou tel saint devait avoir accordé, on instituait une fête annuelle en son honneur. Ces fêtes étaient célébrées avec toute la pompe de l'Eglise.

Les soldats de Schwytz, par exemple, jurèrent de fêter à perpétuité le samedi qui suit la St.-Martin, anniversaire du jour auquel ils vainquirent à Morgarten. Ce vœu fut confirmé, en 1521, par la Landsgemeinde (*).

En 1443, ils résolurent de célébrer également la victoire qu'ils avaient remportée à Ragaz sur les Autrichiens. Ils instituèrent

(*) Ce fait est tiré des chroniques de Tschudy. Mscpt. 442, et T. II, p. 274. L'avant-veille de cette fête nationale est un jour de prières et de jeûne dans tout le pays, en commémoration des allarmes qui s'étaient répandues sur le succès du combat. — *Joh. Vitoduran* dit dans ses chroniques : *Suitii audientes, se bello lacessiendos, orationibus et jejuniis, processionibus litaniisque Deo se commendarunt, et clamavit omnis populus ad Dominum in instantia magna et humiliaverunt animas suas in jejuniis ipsi et mulieres suæ et clamaverunt unanimiter ad Deum, ne darentur ad prædam, etc.*

encore une fête perpétuelle pour la célèbre bataille de Morat, en 1476 ; et pour reconnaître, disaient-ils, les bons offices de la vierge Marie dans l'avantage qu'ils avaient eu près de Capel, sur les Cantons protestans, ils firent vœu, pour eux et pour leurs descendans, de célébrer religieusement toutes les fêtes de la Vierge.

La patrie se montrait aussi reconnaissante pour la mémoire de ceux qui avaient sacrifié leur vie à la cause de la liberté, dans les combats : leurs noms passaient à la postérité, car l'Etat faisait faire dans toutes les communes des services pour le salut de leurs âmes. Les arrières-neveux venaient aux pieds des autels prier pour le repos de leurs ancêtres, et cet usage s'est long-temps conservé.

En 1316, on fonda une messe pour les héros qui périrent à Morgarten. On la célébrait dans les paroisses de Schwytz, d'Arth, de Steinen, de Muttathal, de Sattel et de Morschach. En 1386, une autre fut fondée pour ceux qui étaient morts à Sempach. Une troisième en 1445, pour les nombreuses victimes de la guerre longue et sanglante con-

tre l'Autriche. Une quatrième en 1476, pour les héros morts au champ de l'honneur à Laupen, Morat, Grandson et Nancy. Une cinquième en 1499, pour ceux qui tombèrent à Ragaz et dans la guerre de Souabe. Enfin, une sixième en 1532, pour ceux qui périrent aux batailles de Cappel, du Zugarberg, et autres actions de cette même guerre (*).

Si les républiques de Rome et de la Grèce élevèrent des statues à leurs héros, les pieux habitans des Waldstetten bâtirent des chapelles pour les leurs, aux endroits mêmes où ils avaient bien mérité de la patrie. Uri en érigea une en l'honneur de Guillaume Tell, à *Burglen*, son lieu natal, situé à l'entrée du *Schaechenthal*, et une autre sur le rocher du lac, où il parvint, au milieu de la tempête, à échapper à ses gardes. Schwytz, conservant aussi de ce héros un souvenir reconnaissant, en construisit une troisième dans le défilé qui sépare *Immisee* de *Kussnacht*, au lieu même où le tyran Gessler était tombé sous ses coups.

(*) *V*. les anciennes chroniques de Schwytz, aux années citées ci-dessus.

Les habitans de Steinen consacrèrent de même une chapelle à la mémoire de Werner de Stauffach, leur concitoyen, et l'un des trois héros du Grutli : elle date de l'an 1400.

La bataille de Morgarten a également sa chapelle : on la voit dans une prairie, nommée *Schorno*, non loin du champ de bataille. L'amitié qui régnait dans les beaux jours de leur gloire, entre les fondateurs de la liberté helvétique, semblait un héritage sacré qu'ils avaient transmis à leurs descendans. Steinen, lieu de naissance de Stauffach, et Burglen, la patrie de Tell, demeurèrent toujours dans une étroite intimité, et leur union devint une espèce de culte religieux. Chaque année les habitans de Steinen allaient une fois en pélérinage à Burglen, et ceux de Burglen, à leur tour, ne manquaient pas de venir annuellement à Steinen (*).

Tous les événemens glorieux et mémorables de l'histoire des Waldstetten étaient

(*) Une chronique d'Uri, de l'an 1387, porte que la tyrannie des Autrichiens fut l'origine et le motif de ces pélérinages.

donc attachés, pour ainsi dire, aux cérémonies de l'Eglise. Les fêtes politiques de ce peuple étaient toujours célébrées avec l'appareil de sa religion. Il allait en procession visiter les champs de bataille de ses ancêtres ; les monumens érigés à ses héros étaient des autels où se disait la messe ; enfin, aucune détermination importante n'était prise par le peuple, qui ne fut précédée par des solemnités religieuses.

C'est ainsi qu'aux yeux du libre habitant des montagnes, l'Eglise et l'Etat, la religion et la patrie, redevinrent inséparables. Le respect qu'il avait conçu dès son enfance pour les hauts faits de ses ancêtres, et son amour enthousiaste pour la constitution qu'ils lui avaient léguée, lui inspiraient le même amour et le même respect pour l'Eglise, par qui, seule, il avait appris à connaître les nobles sentimens dont il était pénétré. Il ne pouvait donc plus prendre les armes pour sa patrie, sans avoir sa religion à défendre, ni défendre sa religion, sans croire sa patrie en danger. Ces deux choses lui étaient également chères et sacrées. Tout changement dans sa constitution devait être pour lui l'é-

quivalent de la destruction du culte et de la foi de ses pères.

CHAPITRE IX.

La religion catholique, dont la sombre austérité semblait avoir influé sur le caractère des autres peuples, ne changeait rien à la gaieté naturelle du libre citoyen de Schwytz. Enclin à la joie, il regardait les solemnités de l'Eglise comme autant d'occasions de divertissement, et chaque fête religieuse se terminait gaiement par un festin. Les jeunes gens des deux sexes se donnaient des rendez-vous aux processions, ou faisaient ensemble des dévots pélérinages. Plus d'un tendre engagement se formait dans des occasions pareilles, et souvent les joyeux pélerins, oubliant le ciel et la vie à venir, s'occupaient uniquement de la vie présente et de leur bonheur temporel.

Nul divertissement ne leur paraissait complet, s'il n'était accompagné de la danse. La

musique était aussi une de leurs passions favorites et leur consolation dans le chagrin. Leurs danses sont vives, grâcieuses et originales : les habitans du Muttathal s'y distinguent : elles sont de leur composition, ainsi que leur musique; rarement ils en empruntent à leurs voisins. Ce n'est que vers la fin du siècle passé que les ecclésiastiques ont obtenu du peuple qu'il ne serait plus permis de danser les dimanches et les jours de fête solennelle.

Il paraît, surtout que c'est depuis le 16.e siècle que le clergé, soit par le moyen des confessionnaux, soit par son influence dans les assemblées populaires, a travaillé à civiliser un peu les habitans des montagnes, et à corriger la rudesse de leurs mœurs. Plusieurs lois, qui datent de cette époque, viennent à l'appui de cette assertion. La passion du jeu semble alors avoir été plus générale parmi eux qu'elle ne l'est aujourd'hui ; car une ancienne ordonnance, de 1518, défend de porter l'enjeu au-delà de 5 deniers. Une autre interdit le jeu le vendredi, le samedi, les jours de la Vierge, aux vigiles, aux fêtes des Apôtres, etc., et

prononce que les contrevenans payeront une amende. Il était sévèrement défendu de jurer par le nom de Dieu ou par les saints sacremens, et celui qui était convaincu de l'avoir fait, était condamné, en vertu de la loi du 10 janvier 1705, à baiser la terre ou à comparaître devant les tribunaux.

Il est vrai que de pareilles lois ne pouvaient pas toujours être strictement observées ; on respectait davantage celles qui accordaient au peuple de nouveaux droits, ou qui protégeaient les anciens privilèges. L'orgueil de ces républicains était d'être des citoyens libres; et cette qualité (*) n'était pas un vain nom, mais un titre réel, qui procurait à ceux qui en étaient revêtus de précieux avantages, outre la libre jouissance des biens communaux et la participation aux charges publiques.

Quand un citoyen était attaqué par ses ennemis, soit dans sa personne, soit dans ses propriétés, chacun était tenu, par le serment fait à la patrie, de venir à son secours. Celui qui s'y refusait était déclaré parjure ;

(*) *Freier Landsmann.*

on le condamnait à un plein dédommagement, et, en cas de désobéissance, on le bannissait du pays.

Les étrangers qui venaient s'établir sur le territoire de la république, lui restaient toujours étrangers et ne pouvaient jamais obtenir les droits de citoyen, à moins que le peuple n'y donnât son assentiment. La crainte qu'on avait de leur influence, faisait qu'on refusait de leur vendre ou de leur affermer des fonds de terre. Une femme, citoyenne de la république, si elle épousait un étranger, perdait durant la vie de son mari, tous ses droits à la jouissance des biens communaux; mais au contraire, un citoyen pouvait se marier hors de sa patrie et sa veuve conservait pour la vie les droits qu'avait eus son mari. Cette faculté cependant était restreinte, car une ordonnance de 1675, portait, sous peine de la perte des droits de cité, qu'aucun citoyen ne pouvait s'allier avec une étrangère, à moins que celle ci n'eut au moins trois cents florins de fortune.

Les étrangers à qui l'on permettait de s'établir sur le territoire de la république, recevaient la dénomination d'*habitans* (*Bei-*

sassen). Quelques modiques que fussent les prérogatives attachées à cette qualité, le nombre des habitans s'augmenta rapidement, et s'élevait dans les derniers temps à plus de trois mille. Chaque commune leur prescrivait les conditions sous lesquelles la résidence leur était accordée. Les assemblées du peuple prenaient en outre, à leur égard, des dispositions générales. Une loi de 1638, portait qu'à l'avenir nul ne serait plus admis au droit d'habitation, à moins qu'il ne fournît un cautionnement suffisant; et dans l'année 1668, on décréta que les admissions de ce genre n'auraient plus lieu sous aucun prétexte.

Quand un *habitant* se mariait, il était obligé de déposer, par forme de caution, entre les mains du magistrat de sa commune, une somme de trois cents florins, et d'en verser dix dans la caisse de l'état. Il devait, en outre, fournir à l'arsenal un fusil et un sabre en état de service.

Il ne pouvait faire d'acquisition d'immeubles pour une somme excédant celle de mille livres, et devait acquitter dans le courant de l'année, les dettes qu'il pouvait avoir

contractées en faisant cet achat ; à défaut de quoi, le fisc s'emparait de sa propriété. Depuis l'an 1676, la chasse était défendue aux *habitans ;* ce droit appartenait exclusivement aux citoyens. Il ne leur était permis de pêcher qu'à la ligne ; ils ne pouvaient point avoir de chèvres, et le nombre de bestiaux qu'on leur permettait, moyennant une rétribution, même sur les pâturages communs, était fixé, par une loi de 1514, à quatre têtes de gros bétail. On comptait un cheval pour deux têtes de bétail, et quatre moutons pour une seule.

Depuis l'année 1661, l'*habitant* parvenu à l'âge de 16 ans devait, au jour de la St. Martin, prêter serment à la patrie. Si ensuite il allait dans l'étranger et qu'il voulût conserver son droit d'habitation, il était tenu de le faire renouveller de dix en dix ans.

Toutes ces dispositions n'avaient d'autre but que celui d'empêcher que les étrangers établis dans le pays, ne devinssent assez puissans pour y former un parti, et de maintenir les citoyens de l'état dans une parfaite indépendance.

La république, jalouse du crédit des par-

ticuliers, l'était bien davantage encore de celui que les princes pouvaient acquérir chez elle. Une loi de 1587, privait de l'honneur, et punissait de peines corporelles, celui qui dans le pays, soutiendrait la cause d'un souverain ou chercherait à lui créer un parti dans la commune.

Une autre loi de 1516 défendait à tout Schwytzois, sous peine d'une amende de cinq livres, de crier à haute voix les noms des seigneurs ou princes étrangers, de porter sur l'habit leur marque ou leur livrée, et enfin de suspendre leurs armoiries dans les maisons ou au-dessus des portes.

Ces précautions ne furent pas inutiles, car plus d'une fois elles firent échouer l'intrigue et l'ambition du dehors. Les Schwytzois, passionnés pour leur indépendance, et fidèles aux lois qu'ils s'étaient données eux-mêmes, finirent par ne plus redouter les menées sourdes des voisins puissans dont ils étaient environnés.

Leur code était simplement la collection de leurs lois manuscrites, rangées par ordre chronologique ; il portoit le nom de *Laudrecht* (*droit du pays*). Le peuple le con-

firmait annuellement et jurait de le maintenir : l'habitude et le sentiment intérieur du juste et de l'injuste le guidait dans l'exercice de sa souveraineté. La simplicité de ses mœurs rendait superflu le travail du législateur.

La plupart des décrets de la Landsgemeinde avaient pour objet le maintien des droits des citoyens et quelques dispositions administratives. Pour la punition des délits capitaux, on suivait en toute rigueur le code Carolin. Une loi de 1416, portait que tout prévenu, s'il était accusé par le témoignage de 12 personnes dignes de foi, d'avoir commis un vol de plus de quatre deniers en argent ou en valeur, serait mis à mort. Une autre de 1537, ne défendait pas tout-à-fait le duel, mais déclarait que celui qui aurait blessé son adversaire en combat singulier, serait condamné à une double amende, et que si la mort s'en suivait, il serait puni comme assassin.

Il était ordonné que si quelqu'un demandait à faire la paix avec son ennemi, celui-ci ne s'y refusât pas. Conformément à une loi de 1450, celui qui après la réconciliation,

donnait à l'autre les noms d'assassin, d'hérétique, de parjure, de voleur, de scélérat, de coquin ou de menteur, était condamné à trois livres d'amende pour chaque injure, ou bien il était banni du pays.

La loi commandait une vénération particulière pour les malades et les morts. Lorsqu'un homme, au lit de la mort, avait reçu les sacremens, il était défendu à tout créancier d'exiger de lui le payement d'aucune dette : il devait attendre la guérison ou le décès du malade, cette ordonnance date de 1662. Celui qui avait à faire quelque réclamation à la charge d'un mort, était obligé d'affirmer par serment, que ce qu'il réclamait lui était légitimement dû ; mais si de son côté l'héritier jurait que le défunt, de son vivant, n'avait pas reconnu cette dette, alors le demandeur était débouté et l'héritier maintenu en jouissance. Il en était de même lorsque l'héritier produisait deux témoins affirmans que le défunt avait renié la dette avant de mourir. Mais alors le demandeur avait une ressource, celle d'en produire sept qui déclarassent en sa faveur : dans ce cas, sa prétention était reconnue légitime.

Une loi de 1679, défendait de rien réclamer de l'héritier pour dépenses de nourriture du défunt.

CHAPITRE X.

De tout temps l'industrie des citoyens de Schwytz s'était tournée vers la vie pastorale. Les riches pâturages des Alpes et leurs vallées productives en plantes de toute espèce, leur désignaient le genre de vie qu'ils devaient préférer. Mais c'est précisément ce genre de vie qui développa et fortifia chez eux ce goût invincible pour la liberté, cette persévérance dans les résolutions, et cette mâle simplicité de mœurs, dont ils ont donné de continuels exemples depuis leur première apparition dans les annales du monde, jusqu'à la dernière heure de leur existence politique. La solitude, plus que toute autre chose, habitue à l'indépendance, et donne au caractère, de la force, en même temps qu'une sorte de rudesse.

L'augmentation des bestiaux étoit donc leur objet principal, et ceux-ci constituoient leur principale richesse. Le nombre s'en

était multiplié à tel point, que sans nuire à la propagation de l'espèce, on exportait annuellement sept à huit mille bêtes à corne, en Italie, en France ou en Allemagne. Le prix de vente pouvait aller de huit jusqu'à onze louis d'or pièce ; il faut ajouter à ce revenu le profit qu'on retirait de l'exportation annuelle du beurre et des fromages.

Avec le même zèle que l'ancienne Rome mettait à encourager l'agriculture, l'état favorisait ici l'entretien des bestiaux. Là, c'était un crime de négliger ou son champ ou sa vigne; ici, celui qui ne donnait pas tous ses soins à son troupeau, était perdu de réputation aux yeux de ses concitoyens. Les chalets des Alpes de Schwytz, sont encore aujourd'hui les plus remarquables de toute la Suisse, et le zèle des bergers de ces montagnes, ainsi que l'art et l'attention qu'ils apportent dans les détails de leur économie rurale, sont vraiment dignes d'éloge.

Les sommes qui entraient dans le pays, en raison des exportations dont nous venons de parler, entretenaient et répandaient une aisance générale. Elle était augmentée encore

par l'établissement d'excellens haras, et par des troupeaux de moutons et de chèvres, dont le commerce était cependant moins considérable.

L'industrie, portée depuis des siècles sur cette seule branche d'économie, avait presqu'entièrement exclu l'agriculture. Partout elle y est encore dans l'enfance ; et le paysan qui donne tous ses soins à ses pâturages et sait en tirer un excellent parti, ignore le secret d'obtenir de la terre d'autres productions. Il ne se hasarde pas à s'écarter de la route tracée par ses ancêtres : il ne croit pas pouvoir employer son terrain d'une manière plus avantageuse ; et comme le nord de l'Helvétie, ainsi que la Souabe, lui fournissent tout le blé dont il peut avoir besoin, il se contente de cultiver quelques légumes dans son jardin et d'y planter des arbres fruitiers. Ceux-ci sont très-nombreux dans le pays ; ils couvrent toutes les vallées, où ne formant qu'un vaste verger, ils présentent au voyageur un aspect agréable. Les lois ont toujours protégé cette industrie. Une ordonnance de 1664, permet à chaque citoyen de planter sur le pré communal six

arbres fruitiers, dont le produit lui appartiendra ainsi qu'à ses enfans, mais qui, à la mort de ceux-ci, devront retourner à la commune. Déjà, en 1440, il parut un décret particulier, portant des peines contre ceux qui voleraient des fruits. Les cerisiers prospèrent singulièrement dans les vallées de Schwytz, et même dans les endroits sauvages et sur les pentes rocailleuses. Le fruit de cet arbre est encore une ressource essentielle : on le sèche ou bien on en fait cette liqueur, connue sous le nom de *kir chwaser.* Une loi de 1530, déclarait que les fruits du cerisier étaient une propriété commune, et que chacun, pauvre ou riche, pouvait en cueillir à volonté. Si quelqu'un voulait garantir son arbre. il n'avait qu'à le désigner en l'entourant d'épines : celui qui cueillait les fruits d'un arbre ainsi marqué, était traité comme voleur, et condamné à une amende de cinq livres.

La cherté des denrées qui se fit sentir à plusieurs reprises en Helvétie, contribua plus que toute autre chose, à l'amélioration de la culture des jardins.

Une ordonnance de 1502 promettait de

fournir, à ceux qui défricheraient un terrain, de quoi l'ensemencer pour la première fois, mais elle ne produisit en tout qu'un très médiocre effet. L'habitude, la paresse et les préjugés s'opposaient à toute innovation ; il fallait que le besoin se fît sentir. Des expériences récentes ont prouvé qu'on pourrait, avec avantage, cultiver des grains dans le pays, et même y faire prospérer la vigne.

CHAPITRE XI.

L'extrême simplicité du genre de vie de ce peuple et la modicité de ses besoins, lui rendaient l'agriculture moins nécessaire qu'à tout autre. Chaque famille vit frugalement du produit de son jardin et du laitage de ses troupeaux. Le pain et la viande paroissent rarement sur sa table. Le berger, confiné dans les Alpes ou dans les lieux les plus sauvages du Canton, ne connaît presque pas ces alimens. L'ordre et l'économie sont la principale richesse du paysan, et lui donnent les moyens de

se suffire à lui-même. Le chanvre qu'il a cultivé et la laine de ses moutons sont convertis par lui en vêtemens chauds et durables. Il est peu séduit par les arts qui appartiennent au luxe, et les abandonne volontiers à l'homme plus riche, dont il n'est pas jaloux : son orgueil consiste à vivre indépendant dans sa cabane. C'est ainsi qu'à l'exemple de ses pères, et semblable aux anciens Romains, le Schwytzois est encore de nos jours, fier dans sa pauvreté, éloigné de la pompe et de la mollesse.

Il est vrai que dans les bourgs et villages un peu considérables du Canton, les jouissances étaient plus multipliées, mais l'empire des mœurs plus encore que les lois, réprima les progrès du luxe.

Les familles dans l'aisance, jalouses de se conserver la bienveillance du peuple, n'osaient s'en distinguer ni par leur costume, ni par la dépense de leur maison. Elles se permettaient des habits d'une étoffe plus fine, mais il fallait que la coupe en fut modelée sur le costume national.

On trouvait plus d'instruction dans les familles riches que dans celles de la moyenne

classe, car l'éducation publique étoit partout extrêmement négligée. Elle était confiée à des curés ou à de pauvres maîtres d'école de village qui étaient fort mal payés.

Il y avait dans le chef-lieu un collége où l'on apprenait le latin, mais il n'enseignait pas autre chose. On était donc obligé de prendre chez soi un précepteur ou d'envoyer ses enfans dans l'étranger. Le jeune homme se formait par le service militaire ou par les voyages, puis, enrichis de connaissances, il revenait dans sa patrie occuper les emplois et les charges.

Quoi qu'il en soit, le Schwytzois se distingue de ses voisins par la vivacité de son esprit, le feu de ses saillies, et la justesse de son discernement. D'ailleurs la forme de son gouvernement, le droit dont use chaque citoyen de se mêler des affaires publiques, forment le jugement et donnent à l'esprit cette sagacité qui cause souvent la surprise de l'étranger, lequel ne s'attend point à trouver un homme d'état sous l'habit d'un pâtre. Quant au reste, l'ignorance du campagnard n'était que trop visible ; elle semblait avoir été maintenue par le soin des ambitieux, dont elle favorisait les intérêts.

Ainsi, l'on remarquait encore, comme dans les premiers jours de la république des Waldstetten, trois ordres dans l'état, et trois différens degrés de culture intellectuelle, les paysans, le clergé et la noblesse. Il n'y avait dans ces démocraties, aucune dignité héréditaire, et tout citoyen avait droit aux mêmes prérogatives; cependant, l'observateur attentif distinguait très-bien ces différentes classes. Ici, comme partout ailleurs, les pauvres étaient dépendans des riches, et les hommes éclairés par l'instruction dominaient sur les ignorans.

Ce peuple, quoique parfaitement libre, ne jouissait donc pas de tous les avantages de la liberté. Il était encore à la fin du 18.e siècle, ce qu'il avait été quatre siècles auparavant; c'est-à-dire, pauvre et peu civilisé.

Ce n'est pas à l'âpreté du climat de son pays, ni aux sites agrestes de ses vallées, qu'il faut attribuer le peu de fruits qu'il retirait de son état de liberté; mais la superstition, la force des préjugés, les prestiges de l'habitude, paralysèrent l'influence de la liberté; elles ôtèrent à ce soleil des nations sa

bienfaisante chaleur, pour ne lui laisser qu'une froide et stérile lumière.

Le pâtre, habitué dès sa jeunesse à la routine qui lui était prescrite, détourné de l'étude de toute méthode meilleure, ne connaissant d'autres besoins que ceux de la vie ordinaire, vivait content, calculant le bonheur de ce monde, d'après les heures qu'il pouvait enlever au travail, et la suprême science, d'après le nombre de préjugés bisarres qu'il avait pu rassembler.

Son industrie se bornait à conserver sa petite fortune, et sa religion, à remplir scrupuleusement les formalités exigées par l'Eglise. Plein de confiance dans les vues sages et prudentes qui avaient dirigé ses ancêtres, il ne s'écartait jamais de la ligne que ceux-ci lui avaient tracée. Toute innovation lui semblait un sacrilège, qui devait compromettre ou son bien-être ou sa religion.

A l'époque la plus récente, il quittait rarement ses foyers. La vie et les hauts faits de ses pères, lui paraissaient contenir l'idéal de tout ce qui est grand. Il n'est aucun pays de l'Europe, où l'histoire nationale soit aussi familière à tous les habitans; tous ici, jus-

qu'aux enfans, en connaissent les moindres détails, et l'on dirait, à les entendre, qu'au lieu de quelques siècles, il s'est à peine écoulé quelques années depuis les faits de Guillaume Tell et la bataille de Morgarten. Aussi les pâtres, fiers de ces événemens et de la gloire de leurs ancêtres, croyaient-ils être invincibles à l'aide de leurs bras et de leurs défilés.

Quoique dans les assemblées du peuple, chaque citoyen eût le droit de vôter sur toutes les affaires soumises à la discussion, il n'était que trop naturel, par le défaut d'expérience et de lumière, que la masse suivît l'impulsion que lui donnaient ses prêtres, ou ses *Messieurs* (*Herem*). Cette dernière qualification était donnée par le peuple lui-même à toutes les familles aisées qui ne s'assujettissaient point aux travaux de la campagne, ou qui n'exerçaient aucun métier.

Les *Messieurs* donc, avaient le gouvernement du pays. Le souverain ou le peuple ne leur étoit redoutable que par la propre foiblesse. Celui-ci, crédule, égoïste et ingrat, comme dans toute démocratie, était

ne leur était redoutable que par sa propre faiblesse. Celui-ci, crédule, égoïste et ingrat, comme dans toute démocratie, inclinait tantôt pour les uns, tantôt pour les autres ; ceux qui exerçaient quelque pouvoir sur lui étaient ceux qui savaient le flatter ; car l'adulation endort et corrompt aussi aisément les nations entières que les individus.

Ceux qui aimaient véritablement la patrie s'élevèrent souvent contre cet abus, nuisible à l'intérêt général ; mais leur voix ne fut pas écoutée. Ils prédirent en vain que l'introduction des brigues donnerait naissance aux factions, amènerait le mépris des lois, et détruirait la liberté. On ne chercha pas à opposer une digue aux débordemens de l'ambition ; bien loin de là, les assemblées du peuple, dont le devoir eût été de veiller au bien-être de l'Etat, s'oublièrent au point d'annuller par le fait, les réglemens les plus sages. L'un de ces réglemens, de l'année 1551, défendait de briguer les bailliages, ou les emplois seulement honorifiques, sous peine d'être destitué de toute charge ; et condamnait à la même peine qui-

conque s'aviserait d'intercéder pour le coupable.

On en vint cependant jusqu'à vendre sans rougir en pleine assemblée, au plus offrant et dernier enchérisseur, les bailliages et autres emplois lucratifs des pays soumis au Canton. Le sentiment de l'honneur et de la justice s'était tellement affaibli, chez un peuple libre, que celui-ci, ne daignait pas seulement donner pour magistrats à ses sujets les hommes les plus dignes et les plus respectables.

Il résultait de ce mode d'élection, que celui qui avait acheté chèrement son emploi, cherchait à se récupérer sur ses administrés, par des vexations et des injustices, non-seulement le capital, mais encore un intérêt usuraire de la somme qu'il avait avancée. Cet abus criant obscurcit long-temps la gloire de ce peuple, et les partisans de l'aristocratie en tirèrent leur principal argument contre le régime populaire.

On ne se borna pas à vendre les bailliages à haut prix ; la place du Landammann et celle de son lieutenant furent, pour ainsi dire, également mises à l'enchère ; car pour

y parvenir, il fallait faire des présens considérables, qui bientôt devinrent une espèce d'imposition légale. Un bailliage lucratif coûtait quelques milliers de florins ; une place de conseiller, huit à neuf cent, quoiqu'elle fût purement honorifique ; car les émolumens qui y étaient attachés consistaient en un almanach et un écu de 6 livres. Le Landammann avait un traitement égal à celui-ci, et percevait en outre un droit sur le sceau ; mais en échange, lors de son élection, il devait payer à chaque citoyen 10 schellings, pour ce qu'on appelait l'*argent des chapeaux* (*schienhutsgeld*), parce que le paysan avait coutume au mois de mai, époque de l'élection, de faire emplète d'un nouveau chapeau de paille. On s'éleva de bonne heure contre cet usage abusif; mais le peuple n'entendit pas raison; il décréta expressément, en 1680, « que quiconque s'y opposerait « encore, payerait une amende de 100 écus, « et serait exclu du droit de cité. »

Pendant que le peuple s'opposait ainsi par égoïsme à chaque amélioration, il laissait à tout autre égard une grande latitude à ses magistrats. La liberté illimitée de ces répu-

bliques était donc quelquefois illusoire, et des nations soumises à des princes surent souvent mieux jouir de leur peu de liberté, que ces montagnards de leur complète indépendance.

Quoique les ecclésiastiques fussent naturellement sous l'influence des familles riches, ils surent maintenir leur prépondérance, au moyen de la considération dont ils jouissaient chez le peuple.

Afin de se conserver sans peine cette considération, ils laissaient subsister dans le pays les ténèbres de l'ignorance. Négligeant les écoles, ils étaient d'autant plus assidus au service de l'Eglise. Leur puissance se composait de la faiblesse des autres. Il était cependant parmi eux des hommes éclairés et pleins d'énergie, mais ils ne pouvaient encore que gémir et se taire.

La révolution française et la déclaration des droits de l'homme firent sur les prêtres des Waldstetten une impression terrible. Le traitement que la nouvelle république avait fait essuyer à l'Eglise, remplit leur âme d'une sainte indignation. Ils ne parlèrent au peuple que des forfaits de la France, et ils l'accoutu-

mèrent peu à peu à détester une nation, dont jadis il était l'allié.

Les riches familles du pays, dont la plupart avaient acquis dans l'étranger des titres de noblesse, qui chez elles leur étaient inutiles, avaient les mêmes intérêts que les prêtres. La supériorité de leurs lumières et de leurs connaissances les appelait nécessairement à être les conducteurs et les guides du peuple. Bienheureux sont les Etats dont les hommes les plus éclairés tiennent dans leurs mains les rênes du gouvernement ; mais malheur à ceux où les talens et l'expérience sont l'apanage exclusif d'un petit nombre de familles. Dans ces Cantons, les premières magistratures, peu importantes quant aux intérêts pécuniaires, l'étaient cependant beaucoup quant à la considération dont jouissaient aux yeux des étrangers ceux qui en étaient revêtus.

L'abolition de la royauté, de la noblesse, des titres et des anciens priviléges en France, étaient autant de motifs pour que la révolution française ne fut pas goûtée des familles qui gouvernaient les petits Cantons ; car elles se voyaient en même temps dé-

pouillées du relief qu'elles avaient autrefois dans cet empire. Leur haine des principes révolutionaires s'accrut en raison des succès dont ils furent couronnés.

La marche victorieuse de Bonaparte en Italie, l'affranchissement de la Valteline et des comtés de Bormio et de Chiavenna, qui jadis étaient sujets des Grisons, inspirèrent à ces familles la juste crainte qu'un jour viendrait où elles verraient arracher à leur domination leurs pays sujets des confins de l'Italie et de l'Allemagne.

Tel était l'état moral du peuple des Waldstetten. On pourrait faire, sans doute, quelques exceptions à ce tableau général de l'esprit du peuple, de la noblesse et du clergé; mais ceux qui pensaient différemment étaient en petit nombre et sans influence.

SECOND LIVRE.

CHAPITRE PREMIER.

Les habitans des Alpes, sans s'inquiéter de la terrible querelle des peuples avec les rois, jouissaient tranquillement des bienfaits de la paix. Libres de tout joug étranger, ne connaissant d'autres lois que celles qu'ils se donnaient, ils n'avaient à souffrir que de leurs propres fautes. Ils étaient, comme nous l'avons vu, grossiers et sans culture; mais l'habitude et les antiques coutumes les guidaient dans le chemin de la justice, et l'absence de passions violentes faisait régner parmi eux ce calme qui accompagne les vertus publiques. Ils vivaient solitaires, sans éclat, oubliés du reste du monde, et par cela même heureux de l'héritage de leurs pères. Les orages politiques passaient

loin de leurs montagnes. Les Etats s'écroulaient et s'élevaient tour-à-tour; un bouleversement général changeait la face de l'Europe. Ces peuples seuls, à peine informés de ces événemens, ne pensaient pas que le moment arrivait où le tourbillon allait les engloutir; et les nations étrangères tremblaient déjà pour le sort de ces républiques, avant que celles-ci se doutassent même de l'approche du danger.

Le peuple français, en peu d'années, avait abattu le trône de ses rois, épouvanté le monde par ses triomphes éclatans, et déjoué la conjuration des souverains réunis. Il se voyait victorieux, mais isolé en Europe; entouré de princes réduits à l'impuissance, mais dont la haine demeurait implacable. Les chefs de cette grande et nouvelle république reconnurent le danger de l'isolement de leur patrie. Les élémens dont était composé cet empire, et la forme de son gouvernement, étaient trop différens de ceux des autres pays, pour qu'on pût espérer entr'eux et la France une alliance solide et durable.

Il n'est entre les Etats, ainsi que parmi les hommes, de véritable union, que lors-

que celle-ci est fondée sur des principes et des intérêts semblables; des rapports uniformes de richesse et de puissance ne suffisent jamais pour la consolider. La France voulait s'assurer le fruit de ses victoires ; elle voulait une garantie à sa tranquillité future, et, pour parvenir à ce but, elle résolut de s'entourer de pays dont l'organisation fût semblable à celle qu'elle venait de se donner.

Elle favorisa donc de tout son pouvoir les révolutions des peuples, en confiant l'autorité dans les pays usurpés à ceux qui depuis long-temps combattaient sans succès pour la cause des droits de l'homme. C'est ainsi que furent créées les républiques batave, ligurienne, cisalpine et romaine.

Les peuples sont toujours, les uns à l'égard des autres, dans l'état de nature : il n'existe entr'eux d'autre droit que celui de la force et des convenances humaines. Il n'y aura jamais de véritable droit des nations, à moins que le rêve des poëtes ne se réalise, et qu'il ne soit créé un tribunal suprême, juge des griefs qui s'élèvent entre les peuples.

Il est douloureux, sans doute, que la justice doive céder à la combinaison de circons-

tances impérieuses; mais telle est la marche des événemens de ce monde, et le sage se console, s'il peut espérer de découvrir, sous les débris d'un ordre de choses renversé, les élémens d'un meilleur avenir.

La Confédération helvétique, incohérente dans ses parties, et menaçant ruine depuis long-temps, voyait sa dissolution prochaine. Des fermentations intestines de toute espèce, les réclamations des peuples sujets demandant la liberté dont ils ne connaissaient que le nom, l'orgueil aveugle des gouvernans et leur imprudente résistance, la jalonsie réciproque des Cantons, tout se réunissait pour produire un effet destructeur. La France voyait avec plaisir les dissentions qui déchiraient les Confédérés ; elle ne tarda pas à en profiter ; elle fomenta la discorde ; elle entretint les haines et les espérances des partis par des promesses et par de fausses insinuations ; elle chercha querelle à quelques Cantons pour diviser ainsi la Suisse, changer les formes de son gouvernement, et la faire entrer dans le nouveau système de république.

Déjà les cantons de Berne, de Zurich et

de Bâle avaient pénétré les desseins secrets de la France et cherchaient à les combattre, tandis que ceux des Waldstetten suivaient encore avec sécurité leur ancienne routine, sans s'occuper des allarmes de leurs voisins. Ils croyaient assurer leur propre tranquillité en respectant celle des autres.

Mais les premiers jours de décembre 1797 virent paroître les signaux précurseurs du terrible ouragan qui devait, après sept mois de ravage, renverser la constitution sous laquelle ils vivaient depuis quatre siècles. Zurich, premier canton de la Confédération helvétique, les invita à une conférence générale, « rendue nécessaire, disait-il, par « les circonstances actuelles, et dont le but « devait être d'aviser aux moyens de détour- « ner les maux dont la patrie se voyait me- « nacée (*). »

Bientôt après, Berne annonça que les troupes françaises avaient pris possession de l'Erguel et de l'évêché de Bâle, et que le can-

(*) Circulaire de Zurich aux Cantons, du 7 décembre 1797.

ton de Berne était exposé au danger d'une invasion (*). Il invita celui de Schwytz à lui envoyer un représentant, et à se préparer à donner des secours efficaces (**).

Le gouvernement de Schwytz, c'est-à-dire le conseil du pays ou le *Landrath*, ne reçut pas sans inquiétude les messages de Berne et de Zurich (***). N'osant prendre sur lui de

(*) L'évêché de Bâle appartenait en partie à l'Empire et en partie à la Suisse. La portion de l'évêché, considérée comme territoire de l'Empire, était incorporée au cercle du Haut-Rhin. La seule vallée de Moustier-Grandval qui en faisait partie, et dont les Français avaient pris possession en 1792, n'était alliée de la Suisse que par suite du droit de combourgeoisie que le canton de Berne lui avait accordé en 1486, et qui fut renouvelé en 1743; mais le reste de l'évêché, tel que l'Erguel ou la vallée de St.-Imier, les seigneuries d'Orvin (Illfingen), de la Neuveville et de la montagne de Diesse, que l'évêque possédait en commun avec le canton de Berne, faisait incontestablement partie de la Confédération, en vertu de traités anciens et nombreux.

(**) Lettre du canton de Berne à celui de Schwytz, en date des 14 et 17 décembre 1797.

(***) Ce conseil était composé des chefs de l'Etat et de soixante conseillers, dont dix de chaque quartier.

prononcer dans une affaire aussi délicate, il convoqua le peuple souverain, qui se réunit en Landsgemeinde le 21 décembre.

L'assemblée, convaincue du danger imminent qui menaçait la patrie, se hâta de répondre aux vœux des Confédérés. Le Landammann en exercice, Aloys Weber, et l'ancien Landamman, Meinrad Schuler, deux hommes vertueux, jouissant de la confiance du peuple, furent nommés pour aller assister, à Arau, à la conférence demandée par le canton de Zurich. Ils reçurent plein pouvoir de faire, conjointement avec les autres Etats helvétiques, tout ce qui serait jugé convenable pour assurer et affermir le repos et le bien général de la Confédération. Mais ils étaient chargés en même temps, dans le cas où il s'agirait de porter atteinte à la liberté, la religion et la sûreté de la patrie, ou à la constitution et à l'intégrité du corps helvétique, de communiquer à la Diète le

---

Les chefs de l'Etat étaient le Landammann, son lieutenant (*statthalter*), le banneret (*pannerherr*), le capitaine du Canton, le porte-étendard, le major-général et le directeur des arsenaux.

décret que l'assemblée venait de rendre, et par lequel le peuple de Schwytz déclarait « vouloir, comme nation libre, rester fidèle « aux lois et à la religion qu'il tenait de « Dieu et de ses ancêtres; s'exposer aux plus « grands dangers, et faire les plus grands sa- « crifices, plutôt que de permettre la moindre « chose qui pourrait y être contraire (*). »

Afin d'inspirer aux autres Etats helvétiques le même esprit et la même énergie, les députés de Schwytz reçurent ordre d'aviser confidentiellement avec ceux des autres Cantons, au moyen d'applanir les difficultés qui, disait-on, s'élevaient dans les Cantons aristocratiques entre les gouvernans et le peuple, et de disposer celui-ci à l'emploi de toutes ses forces pour la défense commune.

L'assemblée envoya encore à Berne, en qualité de député, l'ancien Landammann Charles Reding, homme éloquent et politique habile, avec la mission de chercher par des moyens conciliatoires à maintenir

(*) Expression du décret de la Landsgemeinde du 21 décembre.

la tranquillité du canton de Berne et celle de toute la Confédération (*).

Telle fut la déclaration du peuple de Schwytz à la première nouvelle du danger.

CHAPITRE II.

Le canton de Berne cependant était fort agité. Il régnait depuis l'an 1536 sur ces contrées riantes, bornées à l'est et à l'ouest par le Jura et le Jorat, au midi par le lac de Genève, et connues sous le nom de *pays de Vaud*. Ce pays, semblable à un jardin délicieux, réunit tous les avantages d'un climat tempéré. Le romarin et le figuier y prospèrent en plein air, et la ville de Vevey est renommée en Europe par la beauté de ses fleurs. Un peuple vif et spirituel y cultive la vigne et ensemence les terres de toute espèce de grains ; mais la constitution du pays, l'organisation intérieure des villes et

---

(*) Instruction du 23 décembre.

des villages, s'opposaient à l'accroissement de la prospérité publique. Ce peuple avoit joui long-temps de franchises et de privilèges, annullés peu à peu, par la politique de Berne.

Les Vaudois, excités par quelques-uns de leurs concitoyens les plus hardis, mais plus encore par la promesse secrète d'être puissamment secondés par la France, redemandèrent à haute voix leurs anciens privilèges. Berne les aigrit par ses refus, et la faveur de la France les rendit entreprenans. Le gouvernement eut recours à la rigueur, pour éteindre l'incendie qui éclatait de toute part. Quelques individus, qui s'étaient trop fièrement prononcés pour la cause de la liberté et de l'égalité, furent emprisonnés. Mais il est honorable de souffrir pour ses opinions ; toute la honte retombe sur les persécuteurs, et la vérité augmente de prix à chaque victime qui se sacrifie pour elle.

La France, qui voyait avec plaisir s'allumer la discorde, se prononça en faveur des opprimés. En vertu d'anciens traités (*),

(*) Le traité de St.-Julien, de l'an 1530, concéda

elle s'attribua le droit de médiation entre le pays de Vaud et le canton de Berne, et déclara, par l'organe de Mengaud, son chargé d'affaires auprès de la Confédération, qu'elle rendait Berne responsable de la sûreté et de la vie des personnes mises en état d'arrestation (*). Le Conseil de cette ville répondit avec fermeté à cette déclaration impérieuse, qu'il n'avait à rendre compte de sa conduite qu'à Dieu et à sa conscience, et que sa constitution et ses lois en étaient les seuls arbitres (**). La France dans le sentiment de sa force, et Berne fière de ses droits de souve-

---

sous certaines conditions, aux seigneurs de Berne et de Fribourg, la possession du pays de Vaud, avec les droits qu'*y avait exercé le duc de Savoie*. En 1564, le duc Emanuel-Philibert renonça enfin, par le traité de Lausanne, à ses droits sur ce pays, *en réservant aux habitans la jouissance de tous leurs privilèges*. Ce traité fut garanti par la France en 1565, et cette garantie fut renouvelée par elle en 1777. L'occupation de la Savoie par la France en 1796, transmit à celle-ci les obligations et les droits des ducs de Savoie.

(*) Note de Mengaud. Bâle, 3 janvier 1798.

(**) Note de Berne, 5 janvier 1798.

raineté, furent bientôt en pleine dissention. La France fit avancer ses armées vers la frontière occidentale de la Suisse; Berne rassembla des troupes pour sa défense, et invita les Confédérés à se tenir sur leurs gardes. Le gouvernement directorial, abusant du droit de la force, et mettant l'intrigue et la soif de l'or à la place d'une saine politique, fit demander, d'une manière menaçante, quel était le but des préparatifs de Berne (*). L'Avoyer et le petit Conseil répondirent : « Nous ne désirons pas la guerre; mais nous « voulons faire respecter nos frontières au- « dehors, et maintenir au-dedans notre sou- « veraineté » (**). Mengaud, sans avoir égard à cette réponse, écrivit encore : « Je vous dé- « clare que les membres de votre gouver- « nement seront personnellement respon- « sables envers le Directoire français de la « sûreté des personnes et des propriétés des « habitans du pays de Vaud, qui sont de-

(*) Note de Mengaud, datée de Bâle, le 5 janvier, et accompagnée d'un arrêté du Directoire français.

(**) Berne, 8 janvier 1798.

« venus l'objet de vos tracasseries et celui « de la bienveillance de la République fran- « çaise (*). »

Cette lettre révoltante, qui ne respirait que la guerre, et dont l'affront ne pouvait être lavé que dans le sang, mit au grand jour les desseins de la France. Berne ne convint point d'avoir pris des mesures arbitraires contre le pays de Vaud, et nia l'existence de traités qui autorisassent les Vaudois à invoquer une intervention étrangère (**). Cette ville continua ses préparatifs militaires, invita les Confédérés à tenir leurs troupes prêtes à marcher au premier ordre; et, pour ne négliger aucun moyen conciliatoire, elle envoya dans le pays de Vaud, deux députés de la Diète, avec injonction d'y rappeler l'ordre et la tranquillité, au prix même des plus grands sacrifices, pourvu toutefois que ceux-ci fussent demandés d'une manière légale et convenable (***).

(*) Bâle, 7 janvier 1798.

(**) Rescrit de Berne du 10 janvier.

(***) Relation de Charles Reding, du 10 janvier 1798.

Wyss, de Zurich, et Reding, de Schwytz, furent chargés de cette mission. Le canton de Schwytz permit à son député d'accepter le poste important de médiateur, en lui imposant de déclarer solennellement que ni lui ni le canton de Schwytz ne se rendraient responsables des suites de cette négociation (*). Fribourg, Soleure et le Vallais consentirent aussi à l'envoi des députés. Arrivés à Lausanne, chef-lieu du pays de Vaud, ils annoncèrent d'abord, dans une proclamation, le but de leur mission, invitant le peuple à présenter ses griefs, et promettant leurs bons offices, à l'effet de les faire redresser (**).

Le peuple cependant, travaillé en divers sens par ses passions et ses désirs, était bien loin d'être d'accord avec lui-même. Au milieu de la fermentation générale, on distinguait trois partis, également actifs, et visant chacun à un but séparé. La grande majorité du pays demandait, avec modération, au canton de Berne, qu'il consentît à rétablir

---

(*) Schwytz, 11 janvier.

(**) Proclamation de Lausanne du 15 janvier.

dans leur intégrité ses droits et ses franchises ; ce parti ne songeait point à se détacher de la ville régnante, et moins encore à profiter de l'appui trompeur de la France. D'autres avaient formé le hardi projet de saisir l'occasion pour faire déclarer le pays de Vaud indépendant, et l'annexer comme quatorzième canton, à la Confédération helvétique. Les autres, enfin, voulaient introduire en Helvétie, à l'exemple de la France, le système démocratique et la représentation nationale.

Les députés, dans la vue de s'emparer de la majorité, accueillirent favorablement ses demandes, et comme les baillifs Bernois avaient pris la fuite, et que toutes les autorités légales se trouvaient ou désunies, ou sans pouvoir, ils entrèrent en correspondance avec les clubs ou comités, seul moyen dont ils pussent se servir pour agir efficacement sur le peuple.

Gagnant bientôt la confiance des hommes les plus distingués de ces comités, ils réussirent à leur faire goûter des avis modérés, et en reçurent par écrit une déclaration, portant que, selon toute apparence, on réussirait à tranquilliser le pays de Vaud, si l'on

favorisait la formation d'une assemblée, composée tout au plus de soixante membres des comités, laquelle recevrait les plaintes et les vœux du pays, et les ferait parvenir au Souverain. Dans le cas où ce moyen serait approuvé de Berne, les principaux habitans s'engageaient à intercéder auprès du Directoire français, pour l'engager à ne point se mêler des affaires du pays (*).

Mais Berne, dans son impatience, apprenant qu'il y avait encore, dans le pays de Vaud, un grand nombre de communes restées fidèles à son gouvernement, résolut de s'en servir pour conquérir la paix. Elle voulut, par un coup d'autorité, terminer à l'instant une querelle dont la prolongation pouvait compromettre l'honneur de la république.

Ainsi donc, tandis que les députés faisaient, à Lausanne, tous leurs efforts pour faire adopter par Berne un accommodement pacifique, le colonel Weiss reçut ordre de rassembler les partisans du gouvernement,

(*) Relation de Reding, datée de Lausanne.

d'en composer une armée, de reprendre sur les Vaudois insurgés le château de Chillon, et de rétablir l'ordre par la force des armes (*).

Les députés s'élevèrent avec énergie contre ces mesures, capables d'exciter au plus haut degré l'indignation publique, et de rendre la révolte générale. Ils firent leurs représentations, soit au colonel Weiss, soit au conseil de Berne, et déclarèrent que si l'on persistait dans ces mesures, tout le fruit de leur mission était perdu, et qu'ils ne pourraient, d'après les intentions de leurs commettans, rester plus long-temps dans le pays de Vaud en qualité de représentans helvétiques.

Il y avait à cette époque à la tête du gouvernement bernois, un vieillard plein de génie et d'expérience, qui réunissait à une inébranlable fermeté, une haine implacable contre le nouveau système politique de la France, et qui, animé par la gloire de ses ancêtres, et préférant l'honneur du gouver-

---

(*) Déclaration du colonel Weiss aux députés de Lausanne.

nement au bien public, voulait qu'on s'exposât à une catastrophe sanglante, plutôt que d'obéir aux ordres de l'étranger. Ce vieillard était l'avoyer de Steiguer.

Le sénat de Berne, guidé par lui, persista dans ses résolutions violentes. L'ordre donné au colonel Weiss fut confirmé, et les députés de la Confédération, informés de cet événement, quittèrent Lausanne à l'instant même, pour se rendre à Berne. Le jour de leur départ, ils exhortèrent encore le peuple dans une proclamation (*), à maintenir l'ordre légal ; ils voulaient s'acquitter d'un dernier devoir, mais ils n'espéraient plus ramener la concorde et la tranquillité.

Charles Reding de retour à Berne, parut dans le Conseil, et y tint un discours plein de sagesse et d'énergie. Il montra quelle était la nature des troubles du pays de Vaud ; il fit valoir le vœu unanime des citoyens pour l'augmentation de leurs priviléges ; il dépeignit la position critique où se trouvait ce peuple, redoutant, d'un côté, la ven-

---

(*) Proclamation du 19 janvier.

geance de Berne, et de l'autre, le danger de l'intervention d'une puissance étrangère.

« Un peuple, «s'écria-t-il,» lorsqu'il se croit « poussé à la dernière extrémité, saisit aussi « des moyens extrêmes. Celui que je repré- « sente ici avait solennellement résolu de « répandre jusqu'à la dernière goutte de son « sang pour le maintien de notre constitu- « tion. Je vous réitère cette assurance en son « nom; mais je dois vous avouer avec la même « franchise, que vos fidèles alliés du canton « de Schwytz n'apprendraient qu'avec la « plus vive douleur, qu'ils ne pussent tour- « ner leurs armes contre l'ennemi étranger, « qu'après les avoir teintes du sang d'un peu- « ple que la Providence avait confié aux « soins paternels de magistrats sages et « éclairés. »

Les députés de la Diète générale, rassemblée à Arau, écrivirent dans le même sens (*); mais le sort de Berne était déjà décidé. Le gouvernement de ce Canton, dans le sentiment orgueilleux de son droit,

(*) Arau, 19 janvier.

et prenant conseil du désespoir plutôt que de la prudence, repoussa une condescendance, déshonorante à ses yeux, envers des vassaux révoltés, et rejeta les avis salutaires de ses fidèles alliés.

Cependant, quelques jours après, le colonel Weiss, qui, peu de temps auparavant, se flattait encore d'étonner les insurgés et de ramener tout sous l'ancien ordre de choses, sans violence, et par la seule vue des armes, confirma lui-même les paroles de Reding. « Le nouveau décret du Directoire français, « écrivit-il, a retourné tous les esprits et « augmenté la fermentation. — L'avouerai-« je franchement? Je ne vois dans nos pré-« paratifs militaires que le pronostic d'une « guerre désastrueuse et le signal d'une ef-« fusion de sang tout-à-fait inutile. Je suis « convaincu que tous les moyens de rigueur « n'auront d'autre effet que de provoquer la « révolution dans toute la Suisse, et de pré-« parer à ses gouvernans le sort des émigrés « Français. Le parti le plus sage et le plus « moral, à mon avis, serait de traiter ces « gens-là avec indulgence et bonté, de cé-« der pour le moment à la passion qui les

« entraîne, de surveiller l'assemblée des dé-
« putés, et de chercher à gagner sa con-
« fiance (*). »

Ces paroles prophétiques répandirent une terreur secrète dans l'assemblée du Conseil bernois. Elles étaient le présage d'une calamité terrible ; mais la lutte était commencée ; il fallait vaincre ou périr, et l'honneur du patriciat bernois ne permettait plus de reculer.

Schwytz fit encore une tentative pour engager Berne à préférer la douceur à la violence, à satisfaire les Vaudois dans leurs demandes, à essayer toutes les voies de conciliation, et à faire quelque sacrifice à la commune patrie (**).

L'orgueilleuse ville méprisa l'exhortation des Waldstetten. Schwytz rappela ses députés, afin de se mettre à l'abri des suites funestes dont une pareille obstination menaçait tout le corps helvétique.

(*) Lettre de Weiss au conseil de Berne, du 24 janvier.

(**) Lettre de Schwytz à Berne, 27 janvier.

CHAPITRE III.

La Diète, assemblée à Arau, où le chargé d'affaires Mengaud se trouvait depuis le 9 janvier 1798, présentait alors une vive image de la discorde, des vues opposées, et de la confusion, qui régnaient dans toute l'Helvétie.

Plusieurs de ses membres voyaient le danger dans toute son étendue et pressentaient la ruine de la Confédération. Leur opinion se fondait sur le spectacle qu'ils avaient sous les yeux. La désunion entre les Cantons et leur jalousie mutuelle ; les vices de l'alliance helvétique et l'égoïsme rétréci de chaque petit Etat, qui ne songeait qu'à sa propre conservation, sans vouloir se sacrifier pour l'ensemble ; le cri général des sujets pour obtenir la liberté ; la résistance opiniâtre des gouvernemens aristocratiques; leurs mesures impuissantes et sans suite, dictées tantôt par la colère et tantôt par la frayeur ; les sourdes menées de la France contre l'ancien ordre de choses, et ses efforts reconnus de paralyser les gouver-

nans par la crainte, tout en excitant le peuple à la révolution par l'espoir; enfin, le silence mystérieux de l'Empereur, qui restait tranquille spectateur des intrigues de la France en Suisse, tandis qu'il était le seul des souverains de l'Europe à qui le sort de l'Helvétie ne dût pas être indifférent : toutes ces circonstances réunies présageaient la prochaine dissolution de l'alliance helvétique.

D'autres, fondant leur espoir sur ce que la plupart des Cantons étaient innocens des griefs allégués contre les aristocraties, ou habitués à regarder la chûte de la Confédération comme un événement impossible, se flattaient de voir bientôt l'orage se dissiper. Ils ne prévoyaient d'autre résultat de ce grand mouvement, que celui d'une augmentation du nombre des Cantons.

Les Etats démocratiques s'attendaient à voir dissoudre les gouvernemens aristocratiques, et rendre à l'indépendance les pays sujets. Ils se croyaient eux-mêmes à l'abri de tout danger, et pensaient bien faire en ne se mêlant de la querelle de la France et des olygarchies, qu'autant qu'ils y étaient obligés par les traités existans.

Cette diversité d'intérêts, qui devait nécessairement amener une ruine générale, jeta une triste lumière sur les vices du système fédératif. Un grand nombre de députés se confirmèrent dans l'opinion que le seul moyen d'assurer à la Suisse l'ordre, la sécurité et le respect de l'étranger, était de réunir tous les Cantons en une seule et même république.

D'autres, cependant, convaincus du danger d'un changement aussi grand que précipité, et qui devait réagir sur toutes les branches de l'administration, connaissant les malheurs des révolutions politiques, instruits de la diversité de caractères, de vœux, de besoins des peuples de la Suisse, frémissaient à l'idée d'un bouleversement aussi complet. Ils visaient seulement à des réformes utiles dans le système fédératif, par le développement de ses principes, et voulaient que les améliorations fussent préparées et introduites dans une gradation successive.

Mais la grande majorité, se souvenant des bienfaits d'une paix d'un siècle, du bien-être florissant de leur patrie et des crimes

dont la révolution française avait été souillée, repoussait toute innovation politique. Ces hommes, fiers de l'indépendance dont ils avaient joui jusqu'alors, ne supportaient point l'idée de recevoir des lois de la part d'étrangers arrogans ou de sujets rebelles. Ils préféraient une guerre à outrance à la révolution ; ils aimaient mieux succomber que se déshonorer par de la faiblesse ; ils voulaient sauver la gloire de la patrie aux yeux de l'Europe, plutôt que d'en assurer le repos et le bonheur par de prudens sacrifices.

L'avis de cette majorité l'emporta dans les conférences de la Diète. Les Etats aristocratiques firent un appel au patriotisme des démocraties, et surent leur faire partager leur haine des projets de la France. Ils pensèrent qu'en prouvant l'union des Confédérés, on ferait respecter le sol helvétique ; et pour jeter un voile sur la faiblesse et le relâchement du lien fédératif, ils proposèrent de renouveler solennellement le serment d'alliance. — « Si nous voulons « montrer à l'Europe que les Suisses sont « d'accord entr'eux, » répondirent les Can-

« tons démocratiques, » que ce soit en satis-
« faisant aux demandes du peuple. »

Cependant le serment requis fut prêté à Arau (27 janvier) par tous les Cantons et par leurs alliés ; mais Bâle manquait déjà dans le cercle des Confédérés. Quatre jours auparavant, cette ville avait changé la forme de sa constitution.

Ce serment est le seul qui ait été prêté par tous les Cantons réunis, depuis l'existence de la ligue helvétique ; mais cet appareil se réduisait à un vain simulacre : c'était comme le dernier sourire convulsif d'un mourant. Presque tous les assistans avaient les larmes aux yeux pendant cette cérémonie solennelle ; les uns par la joie que leur inspirait l'espoir du salut de la patrie, d'autres par le pressentiment mieux fondé d'un sinistre avenir (*).

A la fin de cette même journée, des dépêches officielles annoncèrent que tout le pays du Léman était en pleine insurrection ;

(*) Ce jour même eut lieu le fatal événement du village de Thierens, qui décida l'entrée en Suisse des troupes françaises.

les baillifs fuyaient ou étaient dans les fers ; les armoiries de Berne étaient partout brisées ; on avait planté des arbres de liberté, et amené vers Vevey l'artillerie de Chillon pour commencer la lutte avec Berne.

Cette nouvelle, semblable à un coup de foudre, dispersa l'assemblée de la Diète. Le général Menard entra, le 26 janvier, dans le pays de Vaud, à la tête de ses troupes. Berne somma les Cantons de lui envoyer des secours.

Le peuple de Schwytz se réunit, le 1.er février, en Landsgemeinde, et apprit, avec étonnement et indignation, les derniers événemens. Il résolut, d'une voix unanime, d'accourir à l'aide de ses frères de Berne, comme ses ancêtres l'avaient fait autrefois à Laupen. Deux bataillons, de 600 hommes chacun, reçurent l'ordre de se tenir prêts à marcher ; le premier devait partir en même temps que les troupes des Cantons les plus avancés, le second devait attendre les contingens d'Unterwalden et de Zug (*).

(*) Landsgemeinde du 1.er février.

Sur ces entrefaites, on apprit que les mêmes troubles qui agitaient le Léman, commençaient à se faire sentir sur les bords du lac de Zurich, ainsi que dans la plupart des Etats gouvernés aristocratiquement, où la nation, luttant contre ses gouvernans, aspirait à la liberté. Le peuple de Schwytz, voyant que ce choc des passions paralysait les forces de la patrie, et la livrait à l'étranger comme une proie facile, ordonna qu'un conseil de guerre, composé de quatre membres, précéderait les troupes qu'il envoyait pour la commune défense (*). Ce conseil reçut pour instructions d'employer tous les moyens propres à opérer un rapprochement entre le peuple et le gouvernement de Berne; de sonder les dispositions des Bernois, et dans le cas où il les trouverait unis et fermement résolus de résister à l'ennemi, de consentir alors à servir dans toute la *partie allemande* de la domination bernoise. Mais dans le cas

---

(*) A cet effet, furent nommés : l'ancien landammann Schorno, l'ancien baillif Xavier Weber, le major Jacob Zweyer, et le député Martin-Antoine Schneller.

contraire, ou dans la supposition d'une rupture des traités existans, ils devaient se retirer avec leurs troupes et revenir au Canton.

Ainsi, les Schwytzois, fidèles à leurs principes démocratiques, ne voulurent point, dans ce moment décisif, prêter à Berne le secours de leurs armes pour opprimer ses sujets. La Landsgemeinde pressentait la chûte du gouvernement de Berne; en s'attachant avec une exactitude timide à la lettre même des traités, en ne songeant qu'à sa propre conservation, elle oublia que la Suisse, perdant son plus ferme appui contre la France, restait livrée sans protection, aux attaques de l'ennemi.

Cependant Schwytz fit part à ses alliés d'Unterwalden et d'Uri de ses résolutions, et les invita à une conférence à Brunnen, où l'on discuterait les mesures à prendre pour la défense de Berne, et pour celle de leur propre pays, dans ces jours de crise et d'allarmes.

La conférence eut lieu (le 7 février) à l'endroit indiqué. Unterwalden fit d'abord quelques difficultés d'envoyer un secours à Berne,

attendu que les conditions fixées par le pacte fédératif n'existaient pas encore ; mais enfin il consentit à joindre ses troupes au contingent de Schwytz. On arrêta de plus que, comme le danger n'était pas très-prochain, la présente assemblée serait dissoute, mais qu'elle se réunirait de nouveau à la première sommation du canton d'Uri (*).

Berne, qui commençait à trembler pour son avenir, avait solennellement déclaré ce jour même, que, dans le délai d'un mois, il serait formé un comité composé de citoyens honnêtes et éclairés, lequel apporterait, dans la constitution de l'Etat, les changemens nécessaires au bien de la patrie, et conformes à l'esprit du siècle. Ces améliorations, commencées *sans intervention étrangère*, devaient être achevées dans le terme d'un an.

Cette concession importante, arrachée à l'orgueil des gouvernans de Berne, arriva trop tard pour conjurer une explosion déja

---

(*) Conférence des trois Cantons, tenue à Brunnen le 7 février.

inévitable; elle ne détruisit point la défiance qui s'était élevée entr'eux et les gouvernés. Rien ne pouvait plus arrêter l'effet destructeur d'un incendie, qu'il eût été facile d'étouffer dans son principe.

Alors Berne, réduite au désespoir, invoqua à grands cris le secours de ses alliés, afin de diminuer le prix de la paix en prenant une attitude respectable (*). Mais plusieurs Cantons, retenus par des circonstances diverses, ne se hâtèrent point de répondre à cet appel. Zurich cependant envoya un bataillon, et Schwytz, fidèle à la parole donnée, fit aussitôt partir son premier contingent, sous les ordres du *capitaine du pays* (**), Aloys Reding (***).

CHAPITRE IV.

CEPENDANT les Schwytzois ne tardèrent

(*) Berne, 7 février.

(**) *Landeshauptmann.*

(***) Le 11 février.

pas à être entraînés eux-mêmes dans des dissentions intérieures. Ce Canton, en improuvant la conduite de Berne, semblait avoir oublié qu'il avait aussi, comme d'autres Etats de la Suisse, des sujets et des ressortissans, qui visaient à une liberté complète. Non-seulement il gouvernait en commun avec les autres Cantons, à l'exception d'Appenzell, les bailliages italiens de Locarno, Val-Maggia, Lugano et Mendrisio : avec les huit anciens Cantons, la Thurgovie, Sargans, le Rheinthal et les bailliages libres supérieurs : avec Uri et Unterwalden, les bailliages de Bellinzona, Riviera et Val-Bregno : avec Glarus, le district de Gaster et Uznach; mais il exerçait encore des droits de souveraineté exclusive sur le bourg de Kussnacht, sur la vallée d'Einsiedeln, sur les fermes situées au bord du lac de Zurich, et sur le district de la Marche.

Quoique ces derniers pays, dont les habitans étaient appelés *ressortissans immédiats*, eussent la jouissance de grands privilèges, ils sentaient néanmoins leur dépendance. La fermentation générale leur parut une occasion favorable de se libérer du joug

et de demander les mêmes droits que les citoyens. La Marche, la première, fit entendre les plus vives réclamations.

Ce district comprend le beau pays qui s'étend des montagnes du *Rederten* et du *Flaeschenspitz*, sur les deux rives de l'Aa, jusqu'aux bords méridionaux du lac de Zurich. Il est d'abord resserré dans une vallée étroite et sauvage, le Weggithal, mais il offre ensuite une plaine fertile et riante. Ses prairies sont ombragées par des arbres fruitiers; et des bois touffus y décorent le penchant des montagnes.

Le peuple y choisissait son Landammann, et un conseil privé composé de quarante-cinq membres. Ce conseil siégeait à Lachen, près du lac de Zurich, et jugeait au civil dans les causes mineures. L'appel se portait au conseil souverain de Schwytz. Un autre conseil, composé de neuf membres, prononçait dans les causes qui avaient pour objet les héritages, la fortune, ou l'honneur des citoyens; on pouvait également en appeler à Schwytz. En matière criminelle, Schwytz décidait d'abord s'il y avait lieu à procéder ou non. En cas d'affirmative, on

formait un tribunal présidé par le chancellier de Schwytz (*Landesseckelmeister*), et composé du Landammann et de tous les membres du conseil de la Marche, lesquels devaient encore s'adjoindre chacun un collègue, choisi parmi les notables. Le peuple y exerçait, comme celui de Schwytz, son droit de souveraineté, en se réunissant toutes les années une fois en Landsgemeinde. Elle avait lieu, à Lachen, le premier dimanche du mois de mai, et se tenait à l'ombre d'un grand tilleul. Deux conseillers et le chancellier de Schwytz devaient y assister.

Le peuple de la Marche avait ainsi vécu, pendant près de quatre siècles, dans une bien douce dépendance du canton de Schwytz (*), lorsque, saisi par l'esprit général d'innovation, il apprit aussi à aspirer à une plus grande liberté. Le signal avait déjà été donné par les peuples qui habitent les deux rives du lac, et qui réclamaient hautement leur

---

(*) Le canton de Schwytz avait obtenu la Marche-Inférieure, par le traité de paix conclu avec l'Autriche en 1412. Frédéric, dernier comte de Toggenbourg, lui avait cédé la Marche-Supérieure en 1427.

indépendance de la ville souveraine de Zurich.

Aussi, lorsque Schwytz, en vertu des lois et des anciens usages, demanda à la Marche son contingent des troupes qu'il envoyait au secours de Berne, les habitans s'écrièrent de toutes parts : « Pourquoi et contre qui « prendrions-nous les armes? — Contre les « sujets de Berne? — Non, nous n'aiderons « jamais à leur forger des fers! » — Un conseil de guerre se réunit aussitôt à Lachen, et proposa la chose à la Landsgemeinde ; mais le peuple, excité par des meneurs entreprenans, s'écria tout d'une voix : « Com- « ment combattrions-nous pour la défense « de la patrie et de la liberté, nous qui som- « mes sans liberté? »

Il fut décrété d'envoyer à Schwytz une adresse de la teneur suivante :

« Le peuple de la Marche ayant mûre- « ment réfléchi sur les droits de l'homme, « et considérant :

« 1.° Que le Souverain (c'est-à-dire « Schwytz), conjointement avec d'autres « Etats de la Suisse, a plaidé la cause des su- « jets avec un zèle vraiment patriotique, ce

« qui a produit un tel effet, que les gou-
« vernemens aristocratiques leur ont accordé
« pleine et entière liberté ;

« 2.° Que le canton de Schwytz a acquis
« le pays de la Marche sans dépense et sans
« effusion de sang ;

« 3.° Que les habitans de la Marche ont
« partagé avec ceux de Schwytz les dan-
« gers de toutes les guerres faites par le
« Canton, sans avoir participé aux bénéfices
« de leurs nombreuses conquêtes ;

« 4.° Qu'enfin, le pays s'étant adressé
« respectueusement, le 18 avril 1792, au
« conseil de Schwytz, pour en obtenir une
« diminution dans les charges dont il était
« grevé, et qui allaient toujours en aug-
« mentant, a été renvoyé avec une réponse
« peu convenable, dont la conclusion était
« que le conseil de Schwytz pouvait à son
« gré, avec ou sans raison, diminuer, aug-
« menter ou annuler les charges ;

« A trouvé qu'il était de la plus rigoureuse
« justice que le pays de la Marche pût
« reclamer *une entière liberté et indépen-*
« *dance du canton souverain de Schwytz*, et
« qu'il pût se gouverner de son chef dès à

« présent et dans tous les temps à venir ; « promettant, à cette condition, de prendre « les armes pour la défense de la liberté, « de la patrie et de la sainte Religion (*). »

Ce langage nouveau indigna les habitans de Schwytz, et les jeta dans une grande consternation. On n'en était plus à l'époque où le Souverain pouvait faire valoir ses droits par la force ; il fallait avoir recours à des moyens de douceur et de persuasion, mais ils ne promettaient pas beaucoup de succès. Le conseil de Schwytz publia à tout hasard, une proclamation conçue en ces termes (**) :

« Vous le savez, chers et fidèles sujets, « nos premières sollicitudes ont constamment eu pour objet d'assurer votre bien-« être et le nôtre ; vous avez recueilli avec « nous, depuis un temps immémorial, des

(*) Cette adresse fut rédigée à l'hôtel-de-ville de Lachen, le 10 février 1798, par la commission ordinaire et le conseil de guerre réunis, et acceptée le lendemain à l'unanimité par la Landsgemeinde et par tous les magistrats de la Marche.

(**) Proclamation de Schwytz, du 13 février.

« fruits de nos soins paternels, et tandis que
« le fléau de la guerre accablait les pays qui
« nous environnent, c'est à notre zèle infa-
« tiguable que vous avez dû la conserva-
« tion de la tranquillité et de la paix.

« Parvenus enfin à cette époque, où les
« dangers du dehors et ceux de l'intérieur
« menacent notre heureuse patrie ; à une
« époque où l'on reconnaît plus que ja-
« mais que l'union de toutes nos forces peut
« seule nous sauveur d'un péril imminent,
« nous avons été attendris et pénétrés de
« reconnaissance de la conduite qu'ont te-
« nue ceux de nos sujets, qui, sans se lais-
« ser aller à la séduction devenue presque
« générale, ont fait preuve, envers leur pa-
« trie et leurs magistrats, d'une fidélité et
« d'un attachement, qui devraient être pour
« tous les autres un exemple touchant.

« Mais ceux d'entre nos ressortissans qui,
« animés d'un esprit différent, ont mani-
« festé des vœux, amenés peut-être par la
« force des circonstances, n'en seront pas
« moins l'objet de nos affections paternelles;
« et nous promettons de nous occuper sans
« délai, des moyens de récompenser l'atta-

« chement et la fidélité des uns, et de sa-
« tisfaire *aux demandes légales et modérées*
« des autres, par toutes les concessions *qui*
« *seront compatibles avec le bien général.*
« Nous aurons constamment en vue d'aug-
« menter leur bonheur, et de resserrer de
« plus en plus les liens qui nous unissent à
« eux. »

Cette proclamation se termine par des menaces contre les fauteurs de la révolte et les perturbateurs du repos public. Il y est ordonné, enfin, qu'elle sera lue publiquement dans les églises d'Einsiedeln, de Kussnacht, de Pfaeffikon et de Wollrau, et affichée dans les endroits accoutumés.

Mais ce fut en vain qu'on employa envers la Marche la douceur et la sévérité, et qu'on chercha à la flatter par l'espérance. Les temps étaient changés, et ce qui peu de jours auparavant, eût été reçu comme une grâce, était maintenant envisagé comme une dette. Les menaces n'étaient pas suivies de la crainte et les promesses n'inspiraient aucune confiance. Dans des circonstances aussi difficiles, les ruses de la politique échouent; la simple et irréprochable droiture peut seule

alors, avec quelque espoir de succès, entrer en lutte avec la fougue des passions.

Le conseil de Schwytz ne s'en tint pas à ces premières déclarations. Il écrivit aux magistrats de la Marche pour leur exprimer son mécontentement.

« Autant il est vrai, leur dit-il, que le « canton de Schwytz a fait tout ce qu'il était « en son pouvoir pour rétablir dans les au- « tres Cantons, la concorde entre le gouver- « nement et le peuple, de sorte que presque « tous les Etats aristocratiques se sont chan- « gés en démocraties; autant il est certain « que les habitans de la Marche ont les pre- « miers donné l'exemple de la révolte. Ils « ont osé se déclarer libres et indépendans, « et se soustraire par la violence à leur lé- « gitime Souverain, dans le moment même « où celui-ci s'occupait à s'attacher ses res- « sortissans d'une manière plus intime (*). »

Les magistrats de la Marche furent sommés, sous leur responsabilité personnelle, de faire connaître au peuple et cette lettre

(*) Lettre de Schwytz, du 16 février.

et la proclamation dont elle était accompagnée.

Cette dernière pièce, qui avait pour titre : *Exhortation paternelle au peuple égaré de notre district de la Marche* (*), est trop remarquable pour que nous ne la fassions pas connaître ici. Elle prouve combien il semblait dur, même aux gouvernemens démocratiques, de renoncer à leurs pouvoirs, et combien, faute de mieux, ils mirent en jeu de ruses et de finesses pour les conserver.

« Quelques révoltans que soient les événemens qui viennent de se passer chez vous (c'est ainsi que porte la proclamation), ils ne peuvent cependant altérer nos sentimens d'affection et de pitié envers les loyaux habitans de la Marche.

« Honnête et vertueux campagnard, ouvre donc les yeux, et vois le piège que te tendent de perfides instigateurs. Use de ton sens droit; réfléchis si les illusions mensongères d'une entière liberté, dont on vous flatte maintenant, pourront se réaliser ja-

(*) Proclamation de Schwytz, du 16 février.

mais. Considère de sang-froid l'état des choses, et vois si tu peux croire que votre petit pays puisse jamais former une république indépendante. Penses-tu que les autres Etats de la Confédération, tous intéressés à se protéger mutuellement et à maintenir l'équilibre de leurs forces, consentiraient à reconnaître cette république nouvelle? Mais en admettant toutefois qu'au milieu du grand changement qui s'opère parmi nous, un tel état de choses pût se former et se consolider, le bon peuple des campagnes en retirerait-il quelque avantage? N'aurait-il pas, au contraire, un surcroit d'impôts à payer, pour subvenir aux frais de la formation et de l'entretien d'une nouvelle administration? Serait-il heureux sous le régime de quelques ambitieux qui l'opprimeraient, d'autant plus que le citoyen aurait moins de garantie et d'appui contre leurs vexations? Quoi, vous préféreriez un avenir aussi incertain, au sort doux et paisible dont vous avez joui sous la domination de votre Souverain naturel!

« Mais ce n'est pas à la formation d'un Etat libre et indépendant que l'on veut vous conduire. L'honnête et simple campagnard ne

connaît pas les complots que l'on trame contre lui. Il ne sait pas quels sont les projets désastreux de quelques chefs de parti, qui visent à imposer à notre patrie une forme de gouvernement destructive de la religion de nos pères et de notre heureuse tranquillité. Un de ces projets est tombé entre nos mains. Il indique l'intention de ses auteurs, de faire du pays de la Marche l'un des départemens dans lesquels ils veulent que la Suisse soit divisée. Peut-être ne vous a-t-on excité à vous séparer de notre Canton, qu'afin de pouvoir vous réunir plus facilement à un autre, et cela, sans s'inquiéter si une telle réunion vous serait avantageuse ou nuisible.

« Un des principes fondamentaux de cette nouvelle institution, serait la liberté absolue des cultes et des opinions philosophiques du jour. Jugez maintenant par vous-mêmes, comment, avec de tels principes, pourrait se maintenir la religion de vos pères, etc. »

Cette adresse, quoique rédigée avec art, et touchant de près aux plus chers intérêts du peuple, ne fit aucune impression sur celui de la Marche. Quand même, à cette époque,

des prophêtes fussent venus soulever le voile lugubre de l'avenir ; qu'ils eussent annoncé ces temps de deuil et de calamité ; ces combats sanglans des puissances voisines et des barbares du Nord dans ces contrées si florissantes ; ces villages incendiés et détruits ; ces bandes d'enfans mourant de faim, et allant chercher sous un ciel plus heureux de nouveaux parens et un toit hospitalier ; quand même ils eussent prédit tous ces malheurs, trop tôt réalisés, qui eût ajouté foi à leur parole ?

Les habitans de la Marche, se souvenant des exploits par lesquels autrefois Schwytz, *en pleine révolte* contre l'Autriche, s'était rendu indépendant du pouvoir de son *Souverain naturel*, n'eurent aucun égard à la proclamation paternelle. Schwytz lui-même, bientôt environné de périls de toute espèce, ne tarda pas à perdre jusqu'à l'espoir de jamais reprendre sa domination sur ce pays. Ses vœux se bornèrent à désirer qu'il fût déclaré partie intégrante du Canton, et admis au partage de la souveraineté.

Les habitans de Wesen, près du lac de Wallenstatt, et ceux d'Uznach, au bord du

lac de Zurich, hasardèrent des demandes plus modérées.

Wesen, bourg situé dans le pays de Gaster, dépendait, depuis l'an 1438, des cantons de Schwytz et de Glarus; il leur avait été hypothéqué par le comte de Toggenbourg, sans en avoir jamais été racheté. Sa réclamation se bornait à demander la diminution de quelques charges accidentelles (*).

Uznach, qui avait été vendu, en 1469, à ces deux mêmes Cantons, demandait de pouvoir se gouverner par lui-même, sous la protection de Schwytz et de Glarus, moyennant un tribut annuel qu'il s'offrait à leur payer (**).

Mais les événemens se succédaient avec une rapidité si effrayante, qu'on ne put trouver aucun moment pour les négociations paisibles. Tous les pays sujets de l'Italie secouaient leurs chaînes, et avançaient, à pas plus ou moins précipités, dans la carrière de la révolution. Tout autour des Waldstetten, les peuples s'ébranlaient, et

---

(*) Lettre de Wesen à Schwytz, du 13 février.

(**) Lettre d'Uznach, du 13 février.

déjà les habitans des bailliages italiens faisaient entendre des cris de liberté.

CHAPITRE V.

LORSQUE Bonaparte, à la suite de ses victoires en Italie, eût conquis la Lombardie, et en eut formé la république cisalpine, les Confédérés envoyèrent à Lugano deux députés, chargés d'entretenir la bonne intelligence avec cette puissance nouvelle, et avec les armées françaises qui dominaient alors tout le pays.

Ces députés, Félix Stockmann, d'Obwalden, et Boumann, reçurent d'abord des témoignages de considération et d'amitié de la part du Directoire cisalpin, qui siégeait à Milan (*); mais bientôt les choses prirent une tournure différente.

Ce gouvernement, à peine assuré de sa propre existence, déploya bientôt un ca-

---

(*) Relation des députés du 7 février.

ractère analogue au climat du midi, et tel que le cours extraordinaire et romanesque des événemens l'avait fait naître. Plus jaloux de briller que d'être utile; plus enclin à troubler par l'intrigue, le repos de ses voisins, et à accroître la nouvelle république par des conquêtes, qu'à assurer sa tranquillité par une administration sage, il chercha à se créer un parti dans les bailliages italiens, et fit insinuer à ce peuple de profiter de la chûte prochaine de la Confédération helvétique, pour se réunir à la cisalpine, ainsi que l'avait fait la Valteline, dans le pays des Grisons.

La nature de ce pays, que de hautes chaînes de montagnes séparent du reste de la Suisse, la pauvreté de ses habitans, la nécessité où ils sont de tirer leurs grains de l'Italie, la parité de langage, tout semblait concourir à favoriser les vœux du Directoire cisalpin.

A cela se joignit la nouvelle de l'arrivée prochaine d'une armée française, dont la destination était inconnue; mais qui devait former, sur les frontières italiennes de la Suisse, un cordon qui s'étendrait du lac de

Côme au lac Majeur. L'approche de ces troupes fit présager l'époque où des arbres de liberté seraient plantés dans les villes de Lugano et de Mendrisio (*).

Les germes de trouble se développaient déjà d'eux-mêmes chez les sujets des Confédérés au-delà des Alpes ; mais la déclaration de Bâle y fit éclater la révolution. Cette ville, après avoir solennellement reconnu les droits imprescriptibles de l'homme, renonça pour jamais à ses droits de co-régence sur les quatre bailliages italiens (**).

Zurich chercha à parer le coup que portait à l'ancien système fédératif une pareille déclaration. Il ordonna aux représentans qui se trouvaient à Lugano de se préserver surtout de toute espèce d'influence étrangère dans les affaires de ce pays. Dès que les circonstances l'exigeront, leur dit-il, adressez-vous au gouvernement cisalpin, ainsi qu'à l'administrateur général des finances, Haller, qui a fait connaître au corps helvétique, et de la manière la plus obligeante, son désir

(*) Relation des députés, du 11 février.

(**) Bâle à Zurich.

de lui être utile. Comme dans l'état actuel des choses il ne peut être question d'employer la rigueur, faites des représentations énergiques aux magistrats et aux préposés des communes, afin de prévenir les excès et les désordres, et promettez, au nom des Cantons souverains, qu'on accordera à ce pays toutes ses demandes légitimes. Dans le cas d'un événement imprévu, adressez-vous aux cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden, pour en recevoir des instructions et des secours (*).

Cette lettre arriva trop tard. Les chefs du parti cisalpin avaient travaillé sans relâche à gagner le peuple par des discours et des pamphlets. Cependant, il ne répondait pas tout-à-fait à leurs vœux, car la grande majorité, tout en demandant d'être libre, ne prétendait pas se séparer de l'Helvétie, et conservait sa haine nationale contre les Milanais.

Cette résistance de la part du peuple ne fit que redoubler l'activité de la faction cisal-

---

(*) Lettre de Zurich, du 15 février.

pine. Des jeunes gens, doués d'une imagination ardente et de quelques talens sans culture, excités par l'ambition et par l'enthousiasme de la liberté, étaient à la tête de cette faction. Ils étaient en petit nombre, mais audacieux et entreprenans. L'état de faiblesse où étaient réduits les Confédérés, et les désordres des troupes françaises et cisalpines qui inondaient la frontière, favorisaient leurs téméraires entreprises. Ils enrôlèrent, de l'aveu tacite du Directoire cisalpin, un ramas de fainéans et de bandits venant des pays de Bergame et de Brescia; ils les habillèrent, les armèrent, et résolurent de s'en servir pour obtenir de force, ce qu'ils n'avaient pu opérer par la persuasion (*).

Le bruit de l'approche des troupes ita-

(*) L'auteur de cet ouvrage, envoyé en 1800 en qualité de commissaire helvétique pour la réorganisation des Cantons italiens, eut toutes les facilités possibles de bien connaître les chefs des différens partis, et de se convaincre par lui-même de la participation du Directoire cisalpin aux événemens dont nous venons de parler.

liennes se répandit bientôt de toutes parts. On expédia sur-le-champ un courrier de Lugano à Milan, dans le but de prévenir les hostilités. Ceci se passait le 14 février.

Le lendemain, à cinq heures du matin, 240 soldats étrangers, venus sur le lac de Lugano, débarquèrent dans la ville, annonçant leur projet de forcer la réunion à la république cisalpine. De jeunes Luganois étaient à la tête de cette troupe, qui se disait l'avant-garde d'une colonne plus considérable. Aussitôt on battit la générale ; les chefs du parti helvétique se préparèrent à la résistance ; des volontaires accoururent de toutes parts pour les seconder. Alors les Cisalpins commencèrent à tirer sur eux. Un secrétaire, envoyé au commandant des troupes italiennes, fut arrêté et entraîné par quinze soldats Cisalpins. D'autres pénétrèrent de force dans la maison des représentans helvétiques, et les retinrent en ôtage, pendant qu'on se battait avec acharnement sous leurs fenêtres.

Le combat dura pendant une heure, au bout de laquelle les Cisalpins furent obligés de se retirer sur les bateaux qui les avaient

apportés, laissant après eux 4 drapeaux, 30 fusils, et ceux de leurs soldats qui avaient gardé à vue les représentans helvétiques, et qui furent faits prisonniers à leur tour. Les blessés furent transportés à l'hôpital, et les prisonniers envoyés à Porlezza. Un seul volontaire helvétique, nommé Taglioretti, fut tué dans cette mêlée. On dépêcha sur-le-champ un second courrier à Milan, pour y rendre compte de ce qui s'était passé, et des troupes du pays furent mises en garnison à Lugano.

L'ordre semblait rétabli, quoique l'effervescence ne fut rien moins que dissipée. Les représentans du corps helvétique étaient évidemment étrangers à tout ce qui se passait. Sans influence sur le peuple, sans moyens de s'en faire craindre, sans être autorisés à lui faire des concessions qui eussent pu le leur rendre favorable, ils attendaient les événemens dans une craintive incertitude.

Vers le soir du même jour, au moment du coucher du soleil, une foule nombreuse s'assemble tout-à-coup sur la place, attroupée par les Cisalpins, ou les soi-disant *patriotes ;* car ceux-ci n'eussent ni

trève ni repos qu'ils n'eussent achevé leur ouvrage. Bientôt 2 à 3,000 hommes, dont un grand nombre étaient armés, entourent avec des clameurs menaçantes le quartier des représentans. Après quelques momens de tumulte, il sort de cette foule en désordre une députation, qui s'avance vers les députés, ayant l'avocat Pellegrini en tête. « Nous « demandons, s'écrie celui-ci, nous demandons nos droits sacrés et imprescriptibles : « la liberté des Suisses, après un siècle d'esclavage ! Nous sommes enfin en état de « nous gouverner nous-mêmes ! »

Les représentans alléguèrent n'avoir pas de pouvoirs suffisans ; mais cette réponse, loin de calmer la fureur du peuple, ne fit que l'augmenter. Il exigea impérieusement que la déclaration de sa liberté lui fût donnée sur-le-champ et par écrit. Les députés alors, redoutant les suites d'un refus plus longtemps prolongé, écrivirent ce qui suit :

« Le peuple de Lugano s'étant transporté près de nous, et nous ayant demandé d'être libre et indépendant comme Suisse, afin de pouvoir, dans ces temps difficiles, concourir plus efficacement à la défense du pays, nous

avons répondu que nos pouvoirs ne s'étendaient pas jusques-là, et que, par conséquent, nous ne pouvions lui accorder sa demande ; mais, sur l'instance réitérée qui nous en a été faite, nous avons ajouté que nous ne pouvions également pas la rejeter. »

Lugano, le 15 février 1798.

Au nom et par ordre des Représentans de la Suisse.

Signé IMFELD, *secrétaire.*

A peine cette œuvre d'une dure nécessité fût-elle achevée, qu'on apprit que 300 Cisalpins venaient encore d'entrer à Porto (*), et qu'il était parti pour ce village une voiture chargée de fusils, venant de Varese.

Cette nouvelle fut immédiatement suivie de l'arrivée à Lugano de deux officiers, l'un Français et l'autre Cisalpin. Ils se rendirent auprès des représentans, et les sommèrent d'assembler le peuple dans le délai de deux heures, afin qu'il eût à déclarer s'il voulait

---

(*) Village situé à la pointe méridionale du lac de Lugano, et territoire cisalpin.

se réunir à la Suisse ou à la Cisalpine. Ils remirent en même temps la note suivante :

A MM. les Représentans des Cantons suisses.

Du 22 pluviôse an 6 de la République.

« La liberté, dont l'esprit enflamme le cœur de tout patriote qui a le sentiment de la dignité de l'homme, a pénétré dans nos Cantons. Vos frères au-delà des Alpes ont proclamé, à la face du genre humain, le système démocratique, pour lequel vos aïeux ont versé tant de sang. Ce feu sacré s'est aussi répandu de ce côté des Alpes, et les patriotes de ce pays ont résolu de vivre libres ou de mourir. Vous êtes donc sommés, au nom de tous ceux qui sont prêts à répandre leur sang pour la démocratie, de renoncer à tous les droits que vous prétendez avoir sur ces bailliages, de désarmer *vos volontaires* (*), et de rendre la liberté à ce peuple qui vous offre amitié et fraternité. Dé-

(*) La plupart des volontaires étaient partisans de l'Helvétie, et par conséquent anti-cisalpins.

cidez-vous ; si une heure après la réception de cet écrit vous persistez dans vos prétentions de souveraineté sur ce peuple, qui a juré de se libérer, craignez d'être les victimes de sa colère. Epargnez le sang de vos frères......! Mais si vous en êtes altérés, les baïonnettes républicaines se teindront de celui de leurs ennemis.

« Salut et amitié, si vous la voulez. »

Signé Stephano RIVA, *commandant;*
Jean-Baptiste QUADRI, *adjoint;*
Antoine FONTANO, *secrétaire.*

Boumann, fidèle à ses devoirs, ne se laissa pas intimider par les menaces des jeunes Luganois, signataires de cette adresse. Il allégua toujours le peu d'étendue de ses pouvoirs. Cependant, pressé de toutes parts, il fut obligé de promettre de se concerter avec son collègue Stokmann ; mais celui-ci avait déjà pris la fuite. Le danger de passer le Mont-Cenere (*) pendant la nuit, l'effraya

(*) Le Mont-Cenere sépare Lugano d'avec Bellinzona.

moins que les cris d'un peuple en courroux. Boumann alors demanda et obtint un délai, jusqu'au retour du courrier qu'il avait envoyé au ministre Testi, à Milan.

Lorsque la fuite de Stokmann fut connue, on donna au représentant son collègue une garde de douze hommes. Cependant la révolution s'opère ; des arbres de liberté s'élèvent ; un gouvernement provisoire se constitue, et proclame solennellement que le peuple, de l'aveu des représentans helvétiques, décrète la liberté et l'égalité. Ce gouvernement publie en même temps une amnistie générale pour rétablir partout la concorde.

Tout ceci fut l'ouvrage d'un seul jour (*). Les deux partis, helvétique et cisalpin, étaient en rupture ouverte. Le sang de Taglioretti, répandu par des Luganois, criait vengeance. Les chefs du parti helvétique, plus nombreux et plus prudens, n'eussent peut-être pas encore fait la révolution, s'ils n'y eussent été forcés par les entreprises téméraires des Cisalpins, qui nécessitèrent de violentes

(*) Du 15 février.

contre-mesures. Le peuple était trop agité, et il ne restait aux partisans de l'Helvétie d'autre moyen de lui conserver ce pays, que de se prêter à la révolution pour déjouer les projets des Cisalpins. On planta l'arbre de la liberté, mais au lieu du *bonnet lombard*, on y plaça le *chapeau de Guillaume Tell.*

Le courrier expédié à Milan fut de retour le lendemain. Au moment où on le vit débarquer, une foule considérable l'entoura et l'accompagna jusques chez le représentant. On lisait sur tous les visages la crainte d'une réunion à la Cisalpine. Boumann ouvrit publiquement la lettre qu'il venait de recevoir, et en donna lecture. Elle était de la teneur suivante :

Le Ministre des relations extérieures, à MM. les Représentans helvétiques, à Lugano.

Milan, le 27 pluviôse an 6.

« MESSIEURS,

« Le Directoire exécutif, à qui j'ai com-
« muniqué aujourd'hui vos lettres des 14 et

« 15 février, a été très-surpris des nouvelles
« désagréables qu'elles renferment. Il me
« charge de vous assurer, MM., qu'abso-
« lument étranger aux troubles de Lugano,
« il n'a appris qu'avec une vive indignation
« l'entreprise téméraire que des Cisalpins se
« sont permis sur le territoire d'une puis-
« sance amie de notre nouvelle république,
« et avec laquelle le Directoire désire sin-
« cèrement conserver des relations de bonne
« intelligence.

« Le gouvernement cisalpin se bornera,
« en cas de troubles dans les Etats qui l'en-
« vironnent, à prendre des mesures pour la
« sûreté de ses frontières, sans se mêler de
« querelles qui lui sont étrangères. Il ob-
« servera constamment cette conduite. Ce
« qui s'est passé à Lugano blesse tellement
« ses principes, que le Directoire me charge,
« MM., de vous inviter à me donner les
« noms et signalemens des individus Cisal-
« pins qui ont osé s'appuyer d'un ordre pré-
« tendu de leur gouvernement, pour jus-
« tifier leur honteuse entreprise. En atten-
« dant, le Directoire va prendre les mesures
« les plus promptes et les plus efficaces, pour

« empêcher qu'aucune force armée n'outre-
« passe, à l'avenir, le territoire de la répu-
« blique, pour découvrir les coupables, et
« pour les punir d'une manière exemplaire.

« J'ai le plaisir, MM., de vous renvoyer
« votre dernier courrier avec cette réponse,
« qui vous donnera la mesure des intentions
« de mon gouvernement pour le vôtre, et
« vous mettra à même d'en faire part à vos
« hauts commettans. »

Signé TESTI.

Le contenu de cette lettre, dont il fut sur-le-champ distribué des copies, causa une satisfaction qui n'était comparable qu'à la haine que le peuple éprouvait contre les Cisalpins, auteurs de la tumultueuse journée de la veille. On demanda à grands cris l'extradition de l'officier français et du cisalpin, nommé Pelasio. Ce dernier avait commandé l'attaque. Boumann, pour les soustraire à la fureur du peuple, insinua à la foule irritée, que de mauvais traitemens faits à un officier français, qui d'ailleurs n'avait pris aucune part aux dernières hostilités, pourraient attirer les plus grands maux sur le

pays. Il obtint avec peine qu'on le mît en liberté, et lui donna une escorte pour le conduire à son bateau. Pelasio n'échappa à la mort que par la prévoyance qu'eut le représentant de lui donner provisoirement son logement pour prison.

Boumann jugea que la dignité de la nation suisse ne permettait pas qu'il demeurât plus long-temps dans un pays où l'autorité des Cantons et celle de leurs représentans se trouvaient méconnues. Sa présence ne pouvait qu'augmenter le déshonneur de la chûte de la Confédération, et nullement le prévenir. Il parti, mais laissant derrière lui, dans une insurrection complète, tout le pays situé entre la Lombardie et le Mont-Cenere.

Le peuple de Mendrisio avait imité, le 15 février, l'exemple de celui de Lugano, en plantant un arbre de liberté helvétique ; et, le 20, il jura en plein air, à la face du ciel, de rester uni à l'Helvétie, et de maintenir la religion catholique. Le pouvoir suprême avait été délégué à un comité du gouvernement provisoire, chargé de négocier avec la Cisalpine et les petites républiques qui se formaient successivement des différens

bailliages italiens ; car chacun de ces bailliages se considérait comme Etat libre et indépendant de ses voisins.

Ni le peuple, ni ses chefs, ne voulaient la formation d'une seule et même république, dont la contrée à laquelle ils appartenaient n'eut fait qu'une portion insignifiante. Le penchant au fédéralisme semble être naturel aux peuplades des Alpes, et aussi indestructible que les montagnes qui les séparent. Chaque citoyen, fier du sol qui l'a vu naître, n'ambitionne pas de participer au pouvoir chez ses voisins : il ne désire que leur alliance. Habitué à un certain nombre d'idées, il ne veut point sortir du cercle étroit de sa manière de voir. La plupart des peuplades de l'Helvétie n'embrassèrent la révolution qui venait détruire le système fédératif, que dans l'espoir de se subdiviser en républiques, plus petites encore, et indépendantes les unes des autres. Il n'est donc pas étonnant que, se voyant à la fin du bouleversement général, plus éloignées que jamais du but qu'elles voulaient atteindre, elles s'opposassent, de tout leur

pouvoir, à l'introduction du régime auquel on vouloit les soumettre.

A Mendrisio, ainsi que dans les bailliages italiens, les esprits étaient partagés entre la Cisalpine et l'Helvétie. Le 22 février, Jean-Baptiste Quadri, de Lugano, Feliciano Pasta, de Mendrisio, et Biondi, de Blenio, parurent devant le comité de gouvernement, se disant députés des patriotes, ou du parti cisalpin, qui, après l'échec du Lugano, s'étaient retirés près du lac de Compione. Ils demandèrent qu'une députation fut envoyée de la part de Mendrisio au Directoire, à Milan, pour solliciter la réunion à la nouvelle république fondée par Bonaparte. « Vous êtes « déjà unis avec elle, dirent-ils, par le même « idiôme, le même sol et les mêmes inté- « rêts; tandis que vous êtes séparés pour « toujours de l'Helvétie par des rochers ari- « des et presqu'impraticables, par le sou- « venir des maux que ses proconsuls vous « ont fait indignement souffrir, par vos in- « térêts, vos mœurs, vos lois, votre reli- « gion et votre langage. » Ils remirent au comité une adresse terminée par ces mots : « Souvenez-vous que la Cisalpine vous donne

« du pain, et que l'Helvétie ne peut vous » fournir que des pierres (*)! »

Le comité répondit que le peuple seul, réuni en assemblée générale, pouvait prononcer sur un objet de cette importance, et qu'il serait convoqué à cet effet dans le délai de trois jours. Les patriotes, prévoyant que leur mission aurait ici le même sort qu'à Lugano, se hâtèrent de rapporter à leurs compagnons d'armes la réponse qu'ils avaient reçue; et, quelques heures après, ils reparurent à la tête de leurs gens, tambour battant et enseignes déployées. Arrivés à la place publique, ils entourèrent aussitôt l'arbre de la liberté. L'un d'eux, nommé Carabelli, y grimpa, enleva le chapeau de Guillaume Tell, et le remplaça par le bonnet lombard. La foule des Cisalpins s'empara du chapeau, le mit en pièces, et en jeta les débris dans un ruisseau. Pendant ce tumulte, on distribua avec profusion des cocardes et des bonnets cisalpins, et on affi-

---

(*) Li diputati dei patriotti dei Palliaggi italiani al comitato politico del sovrano popolo di Mandrisio. (*Archives de Mendrisio.*)

cha des proclamation qui provoquaient la réunion à Milan.

Mais le lendemain, le tocsin se fit entendre dans tout le pays (1). Les communes de Stabio, Ligornetto et Genestre, avaient pris les armes et accouraient pour venger l'affront fait aux couleurs helvétiques. Le combat s'engagea dans Mendrisio; mais un feu meurtrier dirigé des fenêtres des maisons, força les attaquans à se retirer, en laissant derrière eux leurs blessés et leurs morts. La troupe des Cisalpins, ivre du succès qu'elle venait d'avoir, mit tout le pays à contribution. Le Comité, qui n'avait aucun secours à espérer de l'Helvétie, et qui redoutait le courroux de la France et de la Cisalpine, ne vit d'autre moyen de préserver les communes de toutes ces vexations, que celui de les exhorter à la réunion qu'on exigeait. Il fut donc envoyé un courrier à Milan, chargé de présenter cette demande, et d'implorer surtout un appui contre les excès des soi-disant patriotes.

(*) Le 23 Février.

Le résultat de cette démarche fut un envoi de troupes cisalpines à Mendrisio ; mais avant leur arrivée, les Luganois s'étaient armés, avaient attaqué le parti cisalpin, l'avaient battu près du village de Cavali, et le poursuivaient au-delà de Mendrisio. Ils entrèrent dans le bourg, arrachèrent l'arbre de liberté cisalpin, et emprisonnèrent quelques-uns des chefs de la faction. Les troupes milanaises arrivèrent alors à Mendrisio (*). Les luganois, après une conférence avec le commandant lombard, se retirèrent dans leur district. L'arbre cisalpin fut replanté une seconde fois, et tous ceux qui avoient été arrêtés, furent sur-le-champ relâchés (**).

Les luganois cependant ne se contentèrent pas de ce qui avoit été fait : ils se plaignirent au général Berthier, qui, touché de leurs représentations, leur envoya un de ses officiers (***) pour sonder les véritables intentions du peuple. Lorsque Ber-

(*) Le 4 Mars au soir.

(**) Le 6 Mars.

(***) Le général Chevalier.

thier fut ensuite remplacé par le général Brnne dans le commandement en chef de l'armée d'Italie, Lugano s'adressa encore à celui-ci, et lui peignit le malheur des communes et leurs regrets d'être séparés de la Suisse, leur mère-patrie. Brune aquiesçant à cette réclamation, ordonna la convocation des communes, et leur laissa la faculté d'émettre librement leur vœu, pour ou contre la réunion à la Cisalpine. Le sort des baillages fut bientôt décidé : tout le peuple demanda à grands cris de rester Suisse, et les troupes cisalpines évacuèrent le pays.

CHAPITRE VI.

Cependant, en peu de jours, la confusion et la discorde s'étaient répandues sur toute la surface de la Suisse. Le pays de Vaud avoit accepté le projet de la nouvelle constitution (*). Les communes du Tog-

(*) Le 15 Eévrier.

genbourg et de la Thurgovie, celles du canton de Schaffouse, du Rheintal, de Werdemberg et de Sargans avaient demandé la liberté et l'indépendance. Les gouvernemens de Lucerne et de Zurich, de Schaffouse, de Berne et de Soleure, cédant à la force des circonstances, avaient reconnu les droits de l'homme, proclamé la souveraineté du peuple et s'étaient déclarés gouvernemens provisoires, en attendant l'introduction d'un nouvel ordre de choses. Les calamités des révolutions commençaient à se faire sentir. L'antique édifice croulait de toutes parts, et une armée française se préparait à en accélérer la chûte.

Les chefs des petits Cantons reconnurent seulement alors l'inévitable nécessité de rendre l'indépendance à tous leurs sujets. Il fallait, pour concentrer toutes les forces, satisfaire aux vœux des ressortissans, et se soumettre à un sacrifice que les circonstances avaient rendu nécessaire.

En conséquence le peuple de Schwytz, convoqué le 18 février en Landsgemeinde, délibéra sur la demande des *ressortissans*

immédiats (*). Il ne fallait pas beaucoup d'éloquence pour le persuader. Quatre mille citoyens votèrent avec acclamation la liberté de trois mille ressortissans, et leur accordèrent la participation au droit de souveraineté (**). Tout le monde était attendri et heureux. On donna aussi quelqu'espoir aux pays de Gaster et d'Uznach. Un comité fut chargé de négocier avec le canton de Glarus, la renonciation aux droits qu'il avoit sur eux. La Marche seule fut oubliée, et traitée avec une profonde indifférence.

Mais un courrier d'Uri vint troubler l'allégresse générale : il apportait la nouvelle de la révolution du bailliage de Bellinzona. Le baillif Bisener, étoit en grand danger; des troupes étrangères s'étaient emparées du chef lieu et de tous les environs. Cette

---

(*) On entend sous ce titre *les fermes* des bords du lac de Zuric, le pays d'Einsiedlen et les *habitans* du canton.

(**) Le lendemain, 19 Février, il fut dressé acte de cet événement, et tous les Cantons en furent officiellement informés.

invasion soudaine, allarmante pour le canton d'Uri, avait répandu partout l'agitation et la crainte. Le peuple pour défendre ses foyers, voulait rappeler les troupes qu'il avait envoyées au secours de Berne : il communiquait à Schwytz ses plaintes et ses appréhensions.

La consternation et le silence régnèrent à ce récit, dans l'assemblée; mais bientôt, d'une voix unanime, elle donna des signes de l'intérêt que lui inspirait le sort du plus ancien de ses alliés et celui de la Confédération. On résolut d'inviter Uri à ne point rappeler ses troupes de Berne, afin de ne pas donner aux autres Cantons un dangereux exemple. On lui promit d'envoyer à son secours le second bataillon destiné pour les Bernois, et commandé par le Colonel Aloys Ab-Iberg, revêtu en outre de la dignité de représentant du Canton.

Le courrier d'Uri fut renvoyé avec cette réponse, contenant une résolution aussi généreuse que prudente.

CHAPITRE VII.

LA révolution du pays de Vaud avait fait des progrès rapides : sa nouvelle constitution était en activité : les propriétés bernoises avaient été séquestrées, et les communes de la partie française du canton de Fribourg, se préparaient à suivre l'exemple de leurs voisins.

Fribourg, ville souveraine de ce canton, ne pouvant arrêter le torrent de la révolution, sans moyen de défense, et menacée par une armée française qui n'était plus qu'à deux lieues de ses murs, réclama le secours de ses alliés. Berne lui envoya deux membres du Conseil de guerre, Wyss de Zurich et Muller d'Uri, chargés de se concerter sur les mesures à prendre.

Cependant les Cantons marquaient d'unité et d'ensemble dans leurs efforts et dans leurs projets. Chaque petit État attendait que les circonstances le contraignissent à faire, ce qu'il eût dû volontairement exécuter pour se mettre à l'abri du péril ; chacun ne calculait que pour soi, et ne subordonnait point son avantage particulier à l'intérêt général.

Les ressortissans des bailliages de Bade et des bailliages libres, inférieurs et supérieurs, donnèrent à leur Souverain des assurances de fidélité; ils furent en conséquence invités à prendre les armes pour la défense de la commune patrie. Sargans offrit également de combattre dans les rangs des Confédérés, mais sous la condition d'être reconnu Etat libre et indépendant, et d'être agrégé à l'alliance des huit anciens Cantons.

Il n'y avait à cette époque aucune partie de la Suisse qui n'eût pris les armes pour ou contre, qui n'eût offert ou demandé des secours, si ce n'est le canton du Vallais. Schwytz exprima aux Bernois sa surprise, de ce qu'au milieu de l'agitation générale, un membre aussi essentiel de la Confédération avait été presqu'entièrement oublié (*).

Le danger devenait toujours plus menaçant. Les magistrats de Berne voyaient clairement le désordre et la confusion qui régnaient dans toute l'Helvétie, et continuaient néanmoins, avec une incroyable ténacité, la marche dangereuse qu'ils avaient adoptée.

(*) Lettre de Schwytz à Berne, du 26 Février.

Ils espéraient, au moyen de l'intrigue, se maintenir dans leur pouvoir.

Lucerne, qui avait renoncé volontairement à ses droits de souveraineté, eût encore une fois recours aux remontrances envers Berne pour sauver la paix de l'Helvétie. Son gouvernement provisoire annonça en même temps aux cantons des Waldstetten, que les troupes de Lucerne n'étaient point destinées à prendre une part, directe ou indirecte, aux querelles élevées au sujet du maintien des gouvernemens aristocratiques; mais qu'elles étaient résolues, ainsi qne la nation entière, à tout sacrifier pour la défense de la liberté, de l'indépendance et de l'intégrité de la patrie. Qu'en conséquence, l'ordre avait été donné au chef de la force armée de stationer à Langenthal et sur les autres points de la ligne, jusqu'à ce qu'on eût appris à quelles conditions il serait possible à la Suisse de conserver la paix avec la république française.

Dans cette même lettre, Lucerne s'exprima envers Schwytz de la manière la plus franche, sur les circonstances du moment :

« Nous sommes persuadés, écrivirent les « magistrats de ce Canton, que le peuple

« suisse, en général, ne sera unanimement
« porté à la défense des Etats menacés d'une
« aggression étrangère, que lorsqu'il sera
« convaincu, par l'établissement du gouver-
« nement populaire dans toutes les aristo-
« craties, qu'il ne combat pas pour le main-
« tien des privilèges de quelques-uns, mais
« pour la patrie, la liberté, la sûreté des
« personnes et des propriétés. »

Nous vous en conjurons, poursuivaient-ils, au nom de la patrie, faites à tous les Etats de la ligue helvétique, une déclaration semblable à la nôtre, afin que ceux qu'elle concerne, touchés de nos observations, cèdent à la force des circonstances, et ôtent à nos ennemis, par une réforme devenue nécessaire, tout prétexte plausible de nous attaquer. Car aussi long-temps que cela n'aura pas lieu, le peuple et ses gouvernans, séparés d'intérêts et d'opinions, ne pourront se réunir sur rien, et la patrie, déchirée par les dissentions intestines, restera sans défense, et deviendra la proie de l'étranger.

Tout fut inutile. Les magistrats de Berne restèrent inflexibles. Le général d'Erlach re-

çut plein pouvoir illimité de prendre l'offensive, si, à l'expiration de l'armistice, le 2 mars, les Français n'avaient pas évacué le pays de Vaud et l'Erguel. Frisching et Tscharner, qui avaient été envoyés, le 27 janvier, à Payerne, pour y négocier avec le général Brune, reçurent ordre également de demander cette évacuation, comme condition préalable et nécessaire, avant tout accommodement.

Tel était l'esprit du Conseil bernois. Plusieurs représentans de la Confédération témoignèrent du mécontentement de ce que Berne avait pris, sans les consulter en rien, une résolution si importante pour le sort futur de toute l'Helvétie.

On sait assez quel fut le résultat de ces négociations entamées à Payerne, entre le général Brune et les députés bernois. Les hostilités commencèrent. Soleure et Fribourg tombèrent au pouvoir des Français; Schawenbourg, victorieux à Soleure, s'avança à grands pas vers Berne.

Le désordre qui régnait parmi les troupes suisses était tel, qu'elles paraissaient battues avant même que d'avoir livré le combat. Les

chefs n'avaient point d'instructions concordantes; les soldats étaient divisés d'opinion; on ne savait ni où, ni pourquoi, il fallait aller se battre.

Pour donner une idée de cette guerre et de la manière dont elle se fit, nous rapporterons ici la narration d'un témoin oculaire, qui, pendant cette courte campagne, servait dans un des bataillons fournis par le canton de Schwytz. Ce n'est qu'en rassemblant de pareils matériaux qu'il est possible de tracer une esquisse de la confusion qui accompagna les opérations militaires des troupes des différens Cantons.

CHAPITRE VIII.

C'EST ainsi que s'exprime le témoin oculaire :

« Le 2 mars, notre commandant (Aloys » Reding) fut requis par le colonel Graf» fenried de se porter en toute hâte avec sa » troupe sur la hauteur d'Oberweil, près » de Buren, où l'on nous annonçait que » nous trouverions les troupes des cantons

» de Glarus et d'Uri. Nous nous mîmes en » marche une demi-heure après en avoir » reçu l'ordre. Nous rencontrâmes sur no- » tre route, non-seulement une quantité de » chariots de bagages et de munitions qui se » retiraient, mais encore un grand nombre » de fuyards des troupes bernoises, qui, » très-irritées contre leurs officiers, faisaient » des juremens épouvantables, criaient » comme des insensés, et ils ne s'accordaient » entr'eux que pour dire qu'ils étaient ven- » dus et trahis. Nos officiers cherchèrent en » vain à les rallier et à les ramener avec » nous à notre poste d'Oberweil : ils con- » tinuèrent leur retraite en désordre.

» Nous arrivâmes vers le soir à Oberweil. » La plupart des habitans avaient fui, em- » portant avec eux leurs effets. Ceux qui » étaient restés nous signifièrent que nous » eussions à nous retirer, car leur intention, » dirent-ils, n'était pas de se défendre contre » les Français.

» Sur ces entrefaites, l'aide-de-camp » Auf der Maur, que notre commandant » avait envoyé à Buren pour prendre des » ordres, revint nous dire que Grafenried

» ne pouvait encore nous donner aucune
» instruction positive, mais que si quelque
» chose d'important avait lieu, nous en se-
» rions informés sur le champ. Il nous dit
» de plus, avoir vu partout le plus grand dé-
» sordre dans l'armée bernoise qu'il la
» croyait menacée d'une totale dissolution;
» et qu'il n'avoit rencontré nulle part le
» moindre vestige des troupes de Glarus
» et d'Uri.

» Ces nouvelles changèrent en tristesse le
» joyeux courage qui animait nos soldats.
» Un murmure soudain se fit entendre dans
» les rangs; on entoura les officiers : on
» cria : retournons chez nous; qui de nous
» voudra se charger de la défense d'un pays,
» dont les habitans se font la guerre entr'eux,
» ou ne voulant pas combattre, répandent
» des soupçons odieux sur leurs chefs! C'est
» ainsi que parlèrent nos soldats.

» Cette disposition fâcheuse ne fit qu'aug-
» menter. Nous étions seuls. Les contingens
» d'Uri et de Glarus avaient disparu. Nous
» n'avions ni appui, ni instructions. Nos
» capitaines se réunirent et réfléchissant à
» l'ordre positif de notre Landsgemeinde, de
» ramener les troupes dans le cas où les

» Bernois ne seraient pas d'accord ou ne
» voudraient pas se défendre, ils ordon-
» nèrent la retraite sur Bouchsée. Elle se fit
» dans la nuit même . . . . »

Lucerne cependant avait pris la résolution de faire avancer ses troupes, et de les opposer aux Français. La nouvelle parvenue dans ce Canton, des demandes excessives de Brune, et des hostilités déjà commises sur plusieurs points, avait décidé les représentans à cette mesure de vigueur. Ils sentirent qu'une conduite ferme et assurée était devenue nécessaire. Ils blâmaient, sans doute, l'orgueil démésuré des Bernois, qui ne voulaient pas faire un sacrifice au repos de la patrie, mais ils regardèrent comme leur devoir, pour sauver l'honneur national et pour être fidèles à l'alliance, de voler au secours de leurs voisins, sans examiner plus long-temps s'ils avaient eu tort ou raison dans les circonstances précédentes.

Ils ordonnèrent au colonel Mohr, qui se trouvait avec sa troupe à Langenthal, d'avancer sur le champ, et de se porter sur tel point du canton de Berne où sa présense pourrait être nécessaire. « Nous sommes per-

suadés, » écrivirent-ils, « que les troupes de » Lucerne sauront imiter l'exemple de nos » ancêtres, — vaincre ou mourir pour la » patrie. »

A peine cette dépêche, destinée à être lue aux soldats, était-elle partie, qu'il en arriva un autre du colonel Mohr, dévoilant le triste état des choses.

« Le désordre est à son comble, » écrivit-il (*), « tout fuit. Nous sommes à Saint-» Urbain, Pfaffnau, Rotwyl, Altburen et » Grossdietwyl. Les troupes d'Unterwalden » et de Zug se sont réunies à nous, et dans » ce moment arrivent trois cents Bernois, » qui ont été au feu depuis deux heures du » matin et sont harassés de fatigue. Nous » les avons logés dans les granges des en-» virons. Nous faisons des patrouilles ex-» traordinaires, parce que nous ignorons ce » qui peut se passer cette nuit. Je vous prie » de me faire parvenir, le plus promptement » possible vos ordres sur la conduite qu'il » nous reste à tenir. »

Le gouvernement réitéra, sans hésiter,

(*) St.-Urbain, 4 mars.

ceux qu'il avait déjà donnés, et y ajouta, que dans la supposition même d'une dispersion totale des troupes bernoises, il fallait requérir sur le champ celles des autres Cantons qui se trouvaient à portée, et en former une nouvelle ligne de défense.

Le *Landsturm*, ou la levée en masse, qui avait déjà été ordonnée, devoit la renforcer. Une seconde réquisition allait être faite à tous les états de la Suisse, pour qu'ils eussent à envoyer de nouveaux renforts.

Nous allons maintenant reprendre la narration du témoin oculaire, qui nous instruira plus exactement du véritable état des choses.

« Peu d'heures après l'entrée de nos troupes » à Bouchsée, nous y vîmes arriver le général » Erlach, accompagné de son état major, et » des débris de plusieurs bataillons bernois, » qui avaient reçu l'ordre du gouvernement » d'abandonner leur première ligne de dé- » fense. Nous nous réjouîmes de voir en- » fin arriver des compagnons d'armes, avec » lesquels nous nous promettions de com- » battre vaillamment. Tout-à-coup le 3 mars, » à midi, on entend crier aux armes. Le » bruit se répand que les Français sont à

» Schapfen, village distant de notre position
» d'environ une lieue. Notre commandant,
» Aloys Reding, avait déjà été une fois de-
» mander des ordres au général Erlach ; mais
» celui-ci, accablé de fatigue, se reposait et
» était inaccessible. Il eut recours alors au
» colonel Grafenried, qui lui dit : *Je ne puis*
» *vous donner aucune instruction, ne sa-*
» *chant pas encore moi-même ce qu'il faut*
» *que je fasse ; mais voyons qu'elles sont vos*
» *intentions?* — De me joindre aux troupes
» de Glaris et d'Uri, qui se trouvent à Berne,
» répondit Reding.

» Nous partîmes pour Berne, en effet. Pen-
» dant la route, nous vîmes de toutes parts,
» à droite et à gauche, le pays couvert de
» fuyards bernois, qui se hâtaient de re-
» gagner leurs foyers. Arrivés à la hauteur
» du *moulin à papier*, notre commandant
» nous fit enfiler, sur la gauche, la route de
» Worb, et fit prévenir à Berne notre conseil
» de guerre, qu'il ne ferait pas entrer sa
» troupe dans la ville, attendu que la place
» n'était pas en état de défense. Il demanda,
» au contraire, que les troupes d'Uri et de
» Glarus vinssent nous rejoindre près de
» Worb.

» Les membres de notre conseil de guerre
» se rendirent auprès de nous pendant la
» nuit et approuvèrent la résolution de Re-
» ding. Le lendemain matin, 4 mars, notre
» commandant se rendit à Berne pour se
» concerter avec les chefs de Glaris et d'Uri.
» Il les trouva sortant de l'Hôtel-de-Ville,
» où ils venaient de demander au gouver-
» nement bernois, la permission d'évacuer
» la place. Aloys Reding, non-seulement,
» approuva cette note, mais, accompagné
» du conseiller Muller, d'Uri, il se trans-
» porta sur-le-champ à l'Hôtel-de-Ville, et
» fit au gouvernement, en peu de mots, un
» rapport fidèle du véritable état des choses.
» Le désordre, dit-il, paralyse tout : la dé-
» sunion du peuple, son manque de con-
» fiance envers les autorités civiles et mili-
» taires, les propos des fuyards que j'ai ren-
» contré hier sur toute ma route, et la
» conviction de l'impossibilité de repousser
» l'ennemi au milieu de circonstances pa-
» reilles, toutes ces considérations ont fait
» tellement impression sur nos troupes, que
» nous ne sommes parvenus qu'avec la plus
» grande difficulté à prévenir jusqu'ici leur

» révolte. Cette disposition ne tardera pas à
» se manifester également chez les autres
» corps auxiliaires. Et comment se fait-il
» que, dans ces jours de danger, les con-
» tingens de trois Cantons se tiennent éloi-
» gnés sur les limites de Lucerne ? — J'ai
» reçu l'ordre de mon gouvernement de ne
» pas sacrifier inutilement nos soldats ; je
» me vois donc forcé d'exécuter ma retraite
» sur Worb, et d'y faire ma jonction avec
» les troupes de St-Gall, de Glaris et d'Uri.

» Nous sortîmes de Berne peu d'heures
» après, pour nous rendre à Worb. Le
» lendemain, à quatre heures du matin, un
» officier bernois vint nous apporter un ré-
» quisitoire de la part de son gouvernement,
» qui nous enjoignait de nous porter en
» hâte vers le Graueholz. Les membres du
» conseil de guerre, et les commandans d'Uri,
» de Schwytz, de Glaris et de St.-Gall,
» s'assemblèrent aussitôt. Le résultat de cette
» conférence fut qu'on n'obéirait point à cet
» ordre. Nous ne connaissions ni la position
» de l'ennemi, ni celle des Bernois, mais
» nous savions que les Français avançaient
» en nombre considérable sur tous les points,

» sans trouver presque de résistance, et que
» déjà la ville de Berne faisait des disposi-
» tions pour se rendre.

» Nous ne tardâmes pas plus long-temps
» à commencer notre retraite. Après une
» marche de deux heures, nous fûmes re-
» joints par quelques-uns de nos officiers
» que nous avions laissé derrière nous. Ils
» nous apportaient la nouvelle du succès
» que les Bernois avaient eu à Neuenegg.
» Le gouvernement de Berne nous conju-
» rait de nouveau de rester. Nos soldats
» firent entendre des cris d'allégresse à l'ouïe
» de cette nouvelle. Nous jurâmes tous de
» nous sacrifier jusqu'au dernier homme,
» s'il restait encore le moindre espoir de
» sauver Berne et de résister aux Français.

» En moins de cinq quarts-d'heure, nous
» revînmes à Worb; mais en y arrivant,
» toutes nos espérances se trouvèrent dé-
» truites. Berne était tombé au pouvoir de
» l'ennemi; il ne nous restait d'autre parti
» à prendre que de quitter Worb une se-
» conde fois, et de gagner notre pays. Nous
» partîmes. »

CHAPITRE IX.

Les Waldstetten, cependant, ignoraient entièrement le sort de Berne. Il parvenait bien de temps à autre dans ces montagnes, quelque bruit vague de batailles perdues, de combats malheureux, mais le peuple ne s'en laissait pas décourager. Les Landsgemeinden d'Uri et d'Unterwalden, engagèrent les Cantons voisins à envoyer sans retard des troupes au secours de Berne, et l'on fit dans le pays même, les plus grands préparatifs de défense.

Schwytz prit, le 4 mars, les mêmes mesures. Cent cinquante chasseurs, commandés par le capitaine Hediger, et le second bataillon, à la tête duquel était Aloys Gwerder, reçurent ordre de se porter sur Lucerne et de se laisser employer partout où le besoin l'exigerait. La levée en masse fut ordonnée; on fit quitter le pays à tous les étrangers qui annonçaient ne pas vouloir se prêter à la défense générale. On décréta des peines corporelles contre tous

ceux qui répandraient de fausses alarmes. La Landsgemeinde fit sommer tous les ci-devant sujets, et notamment ceux du pays de la Marche, de déclarer s'ils voulaient ou non se réunir aux Waldstetten, dans le commun danger. Elle ordonna à son conseil de guerre, qu'elle croyait encore à Berne, de publier partout que l'on traiterait en ennemis, tous ceux qui seraient favorables aux Français, ou leur prêteraient assistance.

Telles étaient les dispositions du peuple de Schwytz. La crainte, l'espoir, la colère, l'orgueil et toutes les passions qui précèdent ordinairement les orages politiques, et préparent les actions brillantes et énergiques, exerçaient ici leur influence. Partout, dans les vallées, il régnait une activité sans exemple. Les bruits les plus contradictoires, des insinuations calomnieuses contre certains hommes, ou contre des peuples entiers, circulaient avec rapidité, et agitaient tous les esprits.

Des nouvelles alarmantes arrivèrent coup-sur-coup. On apprit que Soleure et Fribourg étaient sur le point de succomber. Lucerne

manda que l'ennemi avait attaqué Hutwyl et Aarwangen et que l'on avait envoyé à sa rencontre toute la levée en masse. « Hâtez-» vous, disait-il, l'ennemi ne peut être re-» poussé que par le nombre et la célérité. »

Uri, Unterwalden, Zug et Schwytz, ne tardèrent pas. Ils résolurent d'envoyer les secours les plus prompts. Uri somma le même jour encore, le canton de Schwytz de faire, à l'égard des habitans de la Marche, une dernière tentative pour les rappeler à leurs devoirs, et lui promit, dans le cas où ils s'y refuseraient, de le soutenir par les armes pour dompter les rebelles.

La Thurgovie et le Rheinthal devenaient plus pressans dans leurs demandes de liberté, à mesure que le danger croissait. Les députés de la diète d'Arau, espérant toujours que le sort des armes serait favorable à l'oligarchie, éludaient leurs sollicitations avec beaucoup d'adresse. Mais lorsqu'ils virent que tout alloit être perdu, ils ne résistèrent plus et aggrégèrent ces pays à la confédération helvétique.

Les habitans de Gaster attendaient leur délivrance avec une impatience égale. Les

cantons souverains y avaient envoyé des députés, qui s'occupaient avec les comités, à revoir les anciens droits et à délibérer sur les nouveaux priviléges. Mais le peuple, peu satisfait des longueurs de la négociation, commença à soupçonner de la ruse; il trouva que les pouvoirs des députés étaient trop restraints, pour qu'ils pussent satisfaire à ses demandes. Un attroupement eut lieu; des hommes armés de pieux et de massues, entrèrent de force, le 5 mars, dans le couvent de Schœnnis, où les députés étaient à table avec les dames du chapitre. Effrayés de cette violence, les représentans de Schwytz et de Glarus, accordèrent immédiatement pleine et entière liberté, se réservant simplement la ratification de leurs Cantons respectifs.

Alors le Conseil de Schwytz fut obligé de plier sous l'impérieuse loi de la nécessité. Il reconnut solennellement le lendemain, l'indépendance des pays de Gaster, d'Uznach et de Wesen, et leur remit l'acte d'hypothèque qu'il avait à leur charge. Toutes ces concessions se firent sous la simple réserve que les pays libérés s'obligeaient à maintenir leur ancienne religion,

à respecter les propriétés du chapitre, à ne point exiger entr'eux de droits de transit, et à ne pas s'être mutuellement à charge, en cas de guerre au-dehors.

Ce fut alors seulement que la terrible nouvelle de la chute de Berne pénétra dans les Waldstetten (*). Le danger approchait irrésistiblement. Niedwalden mit en délibération s'il ne valait pas mieux rappeler, pour la défense du pays, les troupes envoyées à Berne, plutôt que de les laisser à la disposition des Cantons plus avancés. Schwytz décida pour la négative.

Lucerne écrivit aux Waldstetten, que dans l'incertitude de savoir si les Français attaqueraient aussi ce Canton, il avait pris toutes les mesures pour se défendre, au moyen de la levée en masse; et les conjurait de laisser, en attendant que le danger eût disparu, leur contingent sur la lisière du Canton, pour y former une nouvelle ligne de défense.

Le Conseil de Schwytz crut devoir faire plus encore. Il donna ordre aux deux ba-

---

(*) Le 6 mars.

taillons, qu'on avait de nouveau préparés pour Berne, de se porter incessamment au secours de Lucerne. Il fit accompagner ces troupes de plusieurs députés, chargés de scruter les dispositions du peuple de Lucerne, et s'enquérir s'il était fermement résolu à vaincre ou mourir pour la défense de son pays. Uri et Undervalden envoyèrent également des troupes et des députés chargés des mêmes instructions, car les Waldstetten, décidés à opposer à l'ennemi la plus vigoureuse résistance, ne voulaient partager les périls de leurs voisins, qu'autant qu'ils pourraient compter de leur part sur une résolution analogue.

L'Obwalden, partie supérieure de l'Unterwalden, ne put envoyer à Lucerne son second contingent, ayant besoin de ses troupes pour sa propre sûreté. Car des avis certains annonçaient que déjà les Français avaient pénétré jusqu'à Thoun. Au lieu de pouvoir donner des secours, l'Obwalden se vit obligé lui-même d'en demander à ses voisins.

Le Gouvernement de Zurich, toujours en querelle avec le peuple qui lui demandait

le liberté, vint aussi s'adresser aux petits Cantons.

Une assemblée nationale s'était formée à Meila, village situé sur le lac de Zurich. Cette assemblée parloit en maître, et s'arrogeait le pouvoir souverain. Les gouvernans de Zurich demandèrent donc aux Waldstetten d'envoyer des troupes sur les frontières du Canton, pour y prévenir une guerre civile; et des députés, dans la ville même, afin d'aviser avec eux aux mesures à prendre.

Quelque fût le désir des peuples des petits Cantons d'être utile à tous leurs voisins, ils ne purent accéder à cette demande. Le canton de Schwytz crut même prudent de terminer à l'amiable, sa propre querelle avec les habitans de la Marche, qui le 7 mars avaient renouvellé impérieusement la demande de la déclaration de leur liberté. Un acte de renonciation perpétuelle, à tous les droits que le Canton avait annoncés sur le pays et ses habitans, leur fut délivré le 8 mars. Deux députés de Schwytz furent chargés de leur porter cet acte, et de les solliciter en termes convenables, de permettre la réunion des deux pays, afin de consolider par les liens de l'amitié, leur prospérité mutuelle.

Jamais les pays sujets de l'Helvétie n'eussent cherché à secouer la joug, sans la concurrence d'événemens aussi extraordinaires qu'imprévus et nombreux. Une guerre civile, longue et sanglante, aurait pu à la fin ruiner la Suisse, et la livrer sans défense au joug des puissances étrangères; mais jamais les gouvernans n'eussent abdiqué volontairement le pouvotr, qu'ils regardaient comme un légitime patrimoine, et comme un apanage héréditaire qui ne pouvait leur être contesté.

Cependant, tandis que les Waldstetten, après avoir fraternisé avec leurs ci-devant sujets, se préparaient à une vigoureuse défense; ils apprirent inopinément que la France ne vouloit pas en venir à des voies d'hostilité envers eux, ni envers les autres Cantons. Le général Brune avait positivement assuré les députés de Lucerne, tant par écrit que de vive voix, qu'il n'avait pas l'ordre d'outrepasser le territoire des cantons de Fribourg, de Berne et de Soleure. Le ministre Talleyrand avait écrit dans le même sens au nom du Directoire français; il félicitait dans sa lettre, le canton de Lucerne, de sa révolution volontaire, opérée le 31 janvier. Ces

nouvelles de paix avoient été sur le champ publiées dans la ville, à son de trompe et au bruit des acclamations de tout le peuple. Le Gouvernement renvoyait les auxiliaires des Waldstetten et ceux des autres états, en leur témoignant toute sa reconnaissance. Il déclarait, en même temps, qu'il n'entendait pas séparer ses intérêts des leurs; et que, quoique plein de confiance dans les promesses du gouvernement français, il ne cesserait pas de veiller attentivement à la sûreté commune.

Les troupes des Waldstetten rentrèrent donc dans leurs foyers, mais avec l'ordre de se tenir prêtes à marcher au premier signal. Car, qui pouvait espérer qu'après des événemens aussi désastreux, la tranquillité de la Suisse serait tout-à-coup, et et pour long-temps rétablie ?

TROISIÈME LIVRE.

CHAPITRE PREMIER.

Il est généralement reconnu que le Gouvernement ſrançais, malgré tout le bonheur attaché aux opérations de ses armées victorieuses, ne s'était cependant pas flatté de vaincre aussi facilement la ligue helvétique. Si les Suisses, plus unis entr'eux, avaient remporté deux victoires seulement, ils auraient pu attaquer la grande république par son côté le plus ſaible, et envahir cette partie de la France où la tendance au ſédéralisme étoit plus marquée, et où le mécontentement, longtemps comprimé, était prêt à se faire jour. Ils auroient, peut-être, ainsi donné à l'Empereur l'occasion de recommencer la guerre.

Le Directoire prévit ce qui pouvait arriver; c'est pour cela que, dans sa querelle avec les trois Cantons voisins de la France, il travailla si adroitement à séparer leurs intérêts de ceux du reste de la Suisse; c'est

pour cela qu'il employa tant de ruses perfides afin de paralyser l'action des petits Cantons ; qu'il fut si prodigue de promesses, et de menaces ; qu'il donna, coup-sur-coup, à ses différens agens en Suisse, et au général Brune, des ordres si contradictoires; c'est pour cette cause enfin, que les Directeurs à Paris témoignèrent tant de joie, lorsqu'ils apprirent la nouvelle inopinée de la reddition de Fribourg, de Berne et de Soleure. Ils n'avaient pu se flatter de conquérir à si peu de frais ces derniers remparts de la liberté, fortifiés par la nature ; et de vaincre ces hommes, que l'Europe était habituée depuis si long-temps, à compter au nombre de ses plus vaillans guerriers.

Cependant la brèche était faite, l'antique prestige de l'inviolabilité du territoire helvétique, qui plus d'une fois peut-être, avait contribué à sauver la France, était détruit. La position de la république envers l'Autriche était incertaine ; il fallait achever l'entreprise commencée ; il fallait occuper dans toute son étendue, l'immense barrière des Alpes, afin de couvrir la frontière la plus foible de la France, et de menacer en même

temps les états héréditaires. Toutes les mesures furent prises pour parvenir à ce but, qui blessait tout à la fois l'équité, la saine politique et le droit des nations. Ni la haine des Suisses, ni l'exécration méritée de l'Europe entière, ne put arrêter les meneurs de la France dans l'exécution de leurs projets perfides; car ils étaient habitués à confondre le droit et la force, la faveur de la fortune aveugle, et les lois de la justice et de l'équité. Il ne leur manquait plus qu'un prétexte pour voiler leur odieux attentat; et ce prétexte ne tarda pas à se trouver dans l'innocence même du peuple paisible dont ils voulaient détruire le repos.

Les pâtres des Alpes de l'Helvétie, dans la conscience de leur conduite sage et prudente, se croyaient parfaitement à l'abri des querelles de la France. Ils nourrissaient, à la vérité, une secrète horreur pour ce peuple, qui s'était souillé de tant de crimes au nom de la liberté; mais ils avaient évité avec soin d'attirer sur eux la colère de leurs voisins redoutables. Leurs magistrats espéraient qu'en évitant de prendre trop de part à la lutte de

la France et des aristocraties, la chute de ces dernières mettrait un terme à cette triste querelle. Cependant, ils ne pouvaient se défendre d'une secrète inquiétude, en pensant aux forces supérieures de la France, à la facilité qu'elle aurait de subjuguer, par les armes, le reste de la Suisse, et surtout, à la circonstance très-significative d'un projet de constitution générale pour l'Helvétie, qui commençait à circuler de toutes parts.

Le canton de Schwytz se décida le premier et voulut, à tout prix, être éclairé sur le sort qui lui était réservé. Il commença par écarter, même jusqu'à l'apparence des torts qu'on aurait pu lui reprocher, et, dans une Landsgemeinde tenue le 10 mars, il déclara l'indépendance de tous les ressortissans, qui n'avaient pas encore obtenu la déclaration expresse de leur liberté. Il convoqua les cantons d'Uri, d'Unterwalden et de Glarus, pour une conférence à Brunnen, afin de concerter avec eux l'envoi d'une ambassade auprès du général français, et de convenir des mesures de défense qui pourraient devenir nécessaires.

Déjà le canton de Lucerne et l'Obwalden

avaient fait demander au général Brune, s'ils avaient quelque chose à redouter de la part de la France.

Voici les réponses que leur fit ce général :

A Lucerne.

« Citoyens,

» La grande nation n'a pas cessé de té-
« moigner combien elle estime l'alliance
» du canton de Lucerne. Elle n'a point
» donné d'ordre d'entreprendre des hosti-
» lités contre ce pays. La grande nation
» désire, au contraire, conserver *ses an-*
» *ciennes relations* avec le canton de Lu-
» cerne, bien convaincue que par l'amour
» qu'il porte à la liberté, il sera toujours
» digne d'être la patrie des descendans de
» Guillaume Tell (*). »

A Obwalden.

« Citoyens,

» La grande nation n'a pas cessé d'*ho-*
» *norer les liens* qui l'unissent au canton

(*) Berne, le 20 ventose, an 6.

» d'Unterwalden. Elle n'a pas ordonné la » moindre hostilité contre ce Canton. La » grande nation désire, au contraire *con-* » *server ses anciennes relations avec le* » *canton d'Unterwalden* (**). »

Ces assurances solennelles de la part de Brune, étaient de nature à rendre aux Confédérés l'espoir qu'ils avaient presque totalement perdu.

Les députés des quatre petits Cantons se rassemblèrent cependant à Brunnen, selon le désir de Schwytz. Zug se joignit également à eux. Schwytz leur proposa une adresse au général français, qui fut acceptée, et confiée à une députation chargée de la porter à Berne, où se trouvait le quartier-général. Elle étoit conçue en ces termes :

Citoyen général,

Les représentans des Cantons démocratiques d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, de Zug et de Glarus, ont l'honneur de vous présenter, au nom de leurs commettans, c'est-à-dire, des Landsgemeindes de leurs

---

(**) Berne, le 20 ventose an 6.

cantons respectifs, les observations suivantes.

« Personne de nous ne peut croire qu'il soit dans les intentions ou dans les principes du gouvernement français, de troubler les cantons démocratiques dans l'exercice d'une liberté que la nation française paraît avoir eu en vue de donner au reste de la Suisse; néanmoins, citoyen général, nous ne pouvons vous dissimuler que l'approche de vos troupes, l'incertitude de leur destination, les bruits qui circulent à cet égard, n'aient jeté parmi nous la plus vive inquiétude. Nous ne serions pas dignes de l'estime de la nation française, si nous attachions moins de prix au maintien de cette liberté, que nos ancêtres, dont vous honorez encore la mémoire, nous ont acquise au prix de leur sang.

« Compagnon et témoin des efforts glorieux de votre grande nation, vous savez mieux que personne, citoyen général, ce que peut l'enthousiasme de la liberté sur un peuple libre et courageux.

» Cependant tous ces bruits, toutes ces appréhensions, n'ont pu affoiblir la con-

fiance que nous avons dans les sentimens de justice de la république française.

» C'est cette même confiance qui a déterminé nos Landsgemeindes à vous envoyer des représentans, pour obtenir de vous, citoyen général, la déclaration sincère et rassurante que les troupes françaises n'entreront pas sur notre territoire, et que le Directoire n'a pas eu en vue de nous troubler dans l'exercice de notre religion, dans notre indépendance, notre liberté et notre organisation politique. Nous avons un vif attachement pour cette constitution, qui a fait notre bonheur pendant des siècles. Elle reconnaît comme base fondamentale, la souveraineté du peuple et les droits de l'homme, dans toute leur pureté et leur étendue. Les principes de la république française sont aussi les siens. Nous avons prévenu la seule objection qu'on aurait pu nous faire : quelques cantons démocratiques avaient des sujets ou des ressortissans : ils n'en ont plus. Tous sont libres, autant que nous le sommes, et par cet amendement salutaire à notre organisation, nous avons écarté tout ce qui pouvait être contraire aux principes de la France.

» Daignez donc, citoyen général, nous donner l'assurance des dispositions bienveillantes du Directoire français, et soyez convaincus, que nous désirons tous vivre en paix et en bonne intelligence avec la grande nation.

» Agréez de la part d'un bon peuple montagnard, qui ne connaît d'autre bien que sa religion et sa liberté, et n'a d'autre richesse que ses troupeaux, la promesse la plus sincère de faire tout ce qui sera compatible avec son indépendance, pour donner à la république française des preuves de son attachement.

» Agréez encore, citoyen général, la promesse solennelle que nous faisons au nom de nos Cantons, de ne jamais porter les armes contre la république française, et de ne nous allier jamais avec ses ennemis. Le besoin de défendre notre liberté, pourra seul nous mettre les armes à la main.

» Puissent ces déclarations franches et loyales nous valoir en échange celles que nous vous demandons de nous accorder! Alors nos craintes, nos inquiétudes feront place à des sentimens de gratitude et d'af-

fection que nous vouerons éternellement au gouvernement français et à son digne général.

Berne, 16 mars 1798.

Salut et respect,

Les représentans du peuple et des conseils d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, de Zug et de Glarus :

D'Uri.	Thadée *Schmid*, landamman, *Schmid*, capitaine du pays, *De Menteln*, conseiller.
De Schwytz.	*Bueller*, Statthalter, *Ab-Iberg*, ancien statthalter, *Castell*, directeur des salines, *Metler*, député.
D'Unterwalden.	*Wursch*, landamman, *Zelger*, capitaine du pays, Xavier *Wursch*, Jos.-Marie *Christen*.
De Zug.	Charles-François *Kayser*, François-Joseph *Andermatt*, Antoine *Hess*, Aloys *Staub*, Joseph *Baumgartner*.
De Glarus.	*Zweifel*, président, *Zopfi*, membre du Conseil, *Muller*, idem.

Le général Brune reçut ces députés avec toute la distinction due à leur caractère. Il leur donna une réponse qui dissipa toutes leurs craintes, et leur rendit la plus grande sécurité. La voici :

Brune, aux cantons démocratiques.

Citoyens,

J'assure les représentans des cantons démocratiques que, dans les événemens qui ont attiré l'armée française en Suisse, par les provocations des oligarchies de Berne, les cantons démocratiques n'ont pas cessé de conserver l'amitié de la république française, et qu'il n'est pas entré dans ses desseins de porter ses armes sur leur territoire (*).

Les Waldstetten se livrèrent à l'espérance que le danger était passé pour elles, et crurent que la France n'avait eu pour but que d'humilier l'orgueil des gouvernemens aristocratiques. Elles se crurent d'autant mieux à l'abri de tout péril, que la ville de Zurich, par un arrangement conclu à Kussnacht (**), le 10 mars, avait enfin ab-

(*) Berne, 26 ventose, an 6.

(**) *Kussnacht* situé sur le lac de Zurich, et non *Kussnacht* des Waldstetten.

diqué le pouvoir souverain. Cette circonstance était très-heureuse pour les petits Cantons, surtout pour celui de Schwytz ; car dans le cas où Zurich aurait voulu pousser les choses à la dernière extrémité, ils n'eussent pu se dispenser de lui prêter assistance, ainsi qu'ils s'y étaient formellement engagés peu de jours auparavant (*).

La seule chose qui pouvait encore être, pour les cantons démocratiques, un sujet d'inquiétude, était le projet d'une république une et indivisible, qu'on faisait circuler dans la Suisse. Mais cette crainte s'évanouit bientôt, quand on vit Brune lui-même annoncer une

(*) Les députés Abegg et Balthasar Holdmer de Schwytz, envoyés au pays de la Marche avec ordre de le déclarer libre, risquèrent à cette occasion, par une démarche aussi arbitraire qu'imprudente, de compromettre essentiellement leur Canton vis-à-vis de celui de Zurich ; ils annoncèrent à la Commission de la Marche, que Schwytz était décidé à engager la ville de Zurich d'acquiescer aux demandes du peuple des campagnes, et en cas de refus de sa part, de l'y contraindre par la force. Jamais les députés n'avaient été chargés de faire une semblable déclaration.

république rhodanique, une autre helvétique, et enfin une troisième, sous le nom de république de Guillaume Tell. Celle-ci devait être composée des petits cantons, qui auraient conservé leurs usages et leurs anciennes formes. Un sentiment de respect pour ces contrées, qui étaient à la fois le berceau de la liberté européenne et la patrie de ces héros à qui la France même avait érigé des monumens, semblait avoir donné naissance à ce projet; mais il fut de courte durée.

Des hommes, qui déploraient la perte des forces de la Suisse, et n'espéraient pouvoir les retrouver que dans une complète unité, combattirent ce système de fédéralisme. Brune se laissa ébranler et l'unité fut résolue (*). Il publia à cet effet la proclamation suivante (**).

(*) On raconte qu'après la promulgation du projet de diviser l'Helvétie, un Suisse ayant fait à Brune des représentations énergiques contre cette division, le général français lui présenta en souriant, deux gouttes d'eau sur une assiette. Il fit un léger mouvement, et les deux gouttes se confondirent.

(**) A Berne, le 22 mars 1798. Le commissaire Lecarlier en publia bientôt une seconde de la même teneur.

BRUNE, *général en chef de l'armée française en Suisse, aux Citoyens de tous les Cantons.*

« Au milieu des derniers efforts de l'oli-
« garchie contre la liberté, et de l'efferves-
« cence produite par le choc des passions,
« on a demandé de partager l'Helvétie en
« deux républiques; mais bientôt la dou-
« leur d'un tel partage s'est fait sentir à tous
« les Suisses, et de toute part on a exprimé
« le vœu d'obtenir l'unité républicaine.

« Touché par les représentations nom-
« breuses de ceux-là même qui d'abord
« avaient sollicité la division de la Suisse,
« je me prête volontiers à leur désir actuel
« de l'unité, car je suis convaincu que ce
« désir est sincère.

« En conséquence, les députés qui de-
« vaient se rendre à Lausanne pour y for-
« mer un corps législatif, se transporteront
« immédiatement après leur nomination, à
« Arau; et là, réunis aux députés des au-
« tres Cantons, ils formeront le corps légis-
« gislatif de *la république helvétique une et*
« *indivisible.* »

CHAPITRE II.

Cette proclamation fut un coup de foudre pour les petits Cantons, et les replongea tout-à-coup dans les mêmes allarmes dont ils se croyaient délivrés peu de jours auparavant; mais elle devint aussi, pour les cantons d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, de Zug et de Glarus, le signal de la guerre et des préparatifs de la plus vigoureuse défense. Les Confédérés connaissaient la faiblesse de leurs moyens et les forces de la puissance colossale qu'ils avaient à combattre, mais le sentiment de la justice de leur cause l'emporta chez eux sur toute autre considération. Résolus de tout souffrir pour la défense de ce qu'ils avaient de plus cher et de plus sacré, ils ne se laissèrent abattre par aucun obstacle. Les circonstances les plus défavorables ne firent qu'enflammer leur enthousiasme, et leur donner cette soif du martyre qui produit les actions héroïques. Les contemporains n'apprécient pas à sa juste valeur ce dévouement généreux ; mais la postérité sera plus équitable,

et c'est à elle seule qu'il appartient de juger la conduite de ce peuple.

Uri exhorta ses alliés à tout sacrifier, plutôt que d'abandonner leur ancienne constitution, le précieux héritage de leurs ancêtres.

Schwytz, animé des mêmes sentimens, invita Uri à convoquer à la hâte tous les Cantons démocratiques, en admettant à cette conférence Appenzell et l'ancien pays de St-Gall, qui en avaient manifesté le désir (*). Il s'agissait de déclarer, s'il fallait, sur un ordre de l'étranger, abandonner sans résistance la Constitution consacrée par le sang des anciens Suisses et par un bonheur de plusieurs siècles, ou bien sauver l'honneur encore intact de la patrie, en bravant le malheur et la mort.

La circulaire du canton d'Uri parcourut bientôt les montagnes. Toutes les peuplades s'agitèrent; le mouvement général se propagea jusques dans les vallons les plus reculés. Tous, jusqu'aux enfans et aux vieillards, brûlaient de combattre. On vit les femmes elles-mêmes oublier la faiblesse de leur sexe et offrir leurs bras à la patrie.

(*) Lettre de Schwytz à Uri, du 26 mars.

Les députés des cinq petits Cantons se réunirent le 1.er avril à Schwytz, pour délibérer en commun sur la défense de leur constitution et de leur religion. Ceux d'Unterwalden se firent attendre quelque temps, car le peuple de Nidwalden balançait encore entre le choix d'une conduite énergique et celui d'un accommodement avec la puissance étrangère. Une lettre du canton de Lucerne avait causé cette hésitation momentanée. Lorsque Schwytz eût appris ce qui se passait, il écrivit à son tour, et conjura ce Canton de ne pas rompre, dans l'instant le plus critique, l'alliance fraternelle qui avait réuni autrefois les ancêtres des deux peuples. Mais le courrier, chargé de cette dépêche, n'avait pas encore atteint les limites d'Unterwalden, lorsqu'il apprit que ce Canton s'était déjà décidé à faire cause commune avec les Waldstetten, et à périr sous les coups de l'ennemi, plutôt que de se séparer de ses alliés, avec lesquels il avait partagé le bonheur des siècles précédens.

Une circonstance particulière rendit singulièrement intéressante la première réunion des états démocratiques, et contri-

bua beaucoup à augmenter l'enthousiasme. Les députés du Toggenbourg, du Rheinthal et de Sargans, qu'on ne s'attendait pas à voir dans cette assemblée, vinrent s'y présenter, et demandèrent au nom de leurs peuples respectifs, à entrer dans l'alliance des cinq Cantons pour la défense de la patrie. On vit également arriver avec les mêmes vœux, les députés d'Appenzell et ceux du pays et de la ville de St.-Gall. L'assemblée des cinq Cantons fut touchée de ce dévouement, témoignage authentique d'un véritable esprit public, mais, faute de pouvoirs suffisans, elle n'osa prendre sur elle de les admettre dans son sein et de leur donner voix délibérative. La prudence d'ailleurs, et la crainte de donner au général français, qui déjà avait désigné nominativement ces contrées dans la division territoriale de la nouvelle république, un motif plausible de mécontentement, justifièrent suffisamment ce refus. Ces députés formèrent donc une assemblée séparée, et il fut convenu des deux parts que les députés rédigeraient des mémoires pour le Directoire français, auquel on les enverrait conjointe-

ment et de la même manière. Tous furent d'ailleurs unanimes dans la résolution de défendre, contre l'impérieux étranger, l'ancienne constitution, et de tout sacrifier pour maintenir le droit et repousser la violence.

Lorsque ces assemblées eurent achevé leurs conférences, il arriva encore à Schwytz des députés du pays de la Marche ; qui offraient de faire cause commune avec les cinq anciens Cantons ; mais on leur signifia qu'ils venaient trop tard, et l'on refusa de leur donner accès.

Cependant l'Obwalden, dont les députés siégeaient à Schwytz, changea tout-à-coup d'avis. Le peuple de cette partie de l'Unterwalden, avait bien le sentiment de son droit, mais il calculait en même temps que tôt ou tard il serait obligé de céder à la force. Il prenait le plus vif intérêt au sort des plus anciens membres de la Confédération, mais il reconnaissait la nécessité de se réunir à la majorité du peuple helvétique, et de sacrifier au bien général sa propre existence politique, pour éviter les horreurs de la guerre civile. Ce fut en vain que Nidwalden et Schwytz envoyèrent des député-

à la Landsgemeinde de Sarnen (*) ; on leur refusa l'accès ; le peuple ne leur permit pas même de paraître dans l'assemblée et écrivit sur le champ à Berne, de concert avec l'abbaye d'Engelberg, pour annoncer au général français qu'ils acceptaient la constitution helvétique. — Pendant cet intervalle le général Brune avait remis au général Schawenbourg le commandement en chef de l'armée française en Suisse.

La défection de l'Obwalden aigrit les petits Cantons, mais ne les détourna pas de la route qu'ils avaient choisie. Quelque dût être le succès de leur entreprise, elle ne pouvait que leur rapporter de la gloire.

Le 5 avril, les députés des petits Cantons partirent pour Berne, dans l'intention de se rendre de là à Paris. (**). Arrivés auprès

---

(*) *Sarnen* est le chef-lieu de l'Obwalden.

(**) Ces députés étaient *Aloys Muller* d'Urì, statthalter; les landammann *Louis Weber* de Schwytz et *Zweifel* de Glarus, *Joseph Blum*, capitaine et *Jean-Jacob Mesmer*, banneret de St-Gall. Appenzell, le Toggenbourg, le Rheinthal et Sargans, en envoyèrent aussi quelques-uns.

du général Schawenbourg et de Lecarlier, commissaire du gouvernement, ils en exigèrent des passeports, et leur demandèrent de soutenir leur cause auprès du Directoire français.

Il était trop tard : Lecarlier et Schawenbourg avaient déjà reçu l'ordre de métamorphoser en république une et indivisible les débris de la Confédération. Il ne restait aux agens du Directoire qu'à trouver des prétextes, qu'à imaginer des griefs, pour mettre à exécution cet ordre inflexible.

Ces prétextes ne se firent pas long-temps attendre, les paysans de Schwytz étaient irrités contre le peuple de Lucerne, qui avait consenti à l'indivisibilité de la Suisse, et avait érigé dans tous les villages des arbres de liberté. Les endroits limitrophes des deux Cantons étant en relation continuelle, il devait s'élever des rixes entre leurs habitans, à raison de leurs opinions différentes. Il y en eut en effet ; les Schwytzois vinrent à Greppen abattre l'arbre de la liberté et enlever le drapeau tricolore helvétique, qu'ils emportèrent en triomphe à Kussnacht. Dans d'autres endroits, le paysan lucernois fit cause

commune avec celui de Schwytz, contre le gouvernement de Lucerne. Schwytz prit des mesures de rigueur pour prévenir ces excès; mais le peuple était trop irrité, pour qu'elles pussent être efficaces. Schawenbourg et Lecarlier, saisirent avidement cette occasion, pour déclarer ennemis, les Cantons qui ne se réuniraient pas à la république helvétique.

En conséquence, ils refusèrent aux députés, des passeports pour Paris, et les renvoyèrent avec hauteur et dédain. Les mémoires qui devaient être présentés au Directoire, n'arrivèrent donc pas à leur destination, mais ils méritent d'être transmis à la postérité. Ils portent l'empreinte de l'esprit vraiment républicain, qui animait les Confédérés, ainsi que de leur dignité et de leur noble franchise.

Voici d'abord la note adressée au commissaire Lecarlier:

« Citoyen commissaire,

» Les représentans du peuple des plus anciennes démocraties de la Suisse, justement allarmés des conséquences des changemens importans qui se font en ce moment, mais

rassurés plus justement encore par les déclarations généreuses du gouvernement français, à l'égard des états démocratiques, viennent de s'assembler à Schwytz pour délibérer sur la conduite qu'ils avaient à tenir dans les circonstances présentes, et sur les moyens à mettre en œuvre pour conserver la constitution libre, dont la perte pousseroit au désespoir les habitans de ces paisibles vallons. Cette assemblée, remplie de confiance dans les sentimens de justice qui animent le Directoire exécutif de la république française, avait résolu de lui adresser les représentations les plus pressantes sur cet objet important, et ses délibérations, à cet égard, allaient être terminées, lorsque les députés d'Appenzell, de la ville et du pays de St.-Gall, du Toggenbourg des deux religions, de Rheinthal et de Sargans se sont présentés dans l'assemblée pour conférer avec elle des mêmes intérêts.

» Quoique les constitutions de ces pays soient semblables aux nôtres, et qu'ils partagent avec nous nos appréhensions et nos vœux, quelques différences dans les motifs

et d'autres considérations particulières, nous ont empêché de réunir leurs observations avec les nôtres dans une seule et même adresse. Mais nous aurions cru mériter, à juste titre, les reproches de tous les hommes équitables, si nous eussions détourné nos alliés d'une démarche, dont nous attendons, pour nous mêmes, les plus heureux résultats.

» Nous sommes également convaincus, citoyen commissaire, que ni vous, ni le Directoire exécutif, ne désapprouverez notre conduite à l'égard de ces pays.

« En prenant la liberté de vous communiquer le mémoire que nous avons l'honneur d'adresser au Directoire français, nous avons cru devoir vous instruire de la circonstance ci-dessus.

» Votre humanité, votre justice, les preuves nombreuses de bienveillance que vous avez données à notre nation, et la connaissance que vous avez de la situation véritable de nos états démocratiques, nous sont autant de garants du zèle que vous mettrez à appuyer, auprès du Directoire, nos observations respectueuses, et devien-

dront de nouveaux titres à notre éternelle reconnoissance. »

Schwytz, le 5 avril 1798.

Au nom des représentans des communes des Cantons démocratiques d'Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug et Glarus :

Weber, landamman et banneret.
Schneller, ancien landamman.
Jean-Antoine *Ulrich*, secrétaire du Canton de Schwytz.

Mémoire des cinq Cantons démocratiques adressé au Directoire français.

« Citoyens directeurs,

« La république française, en se déclarant l'amie et l'alliée du peuple Suisse, et en promettant de respecter son droit de souveraineté, semblait n'avoir en vue que de favoriser les efforts qui pourraient être faits par les habitans des Cantons aristocratiques, pour faire renaître cette liberté primitive dont les états démocratiques furent les fondateurs.

» Tranquillisés par ces principes, si solennellement reconnus de la république française, nous étions bien éloignés de croire qu'elle voulût porter atteinte à la liberté et à l'indépendance des gouvernemens populaires, tandis qu'elle se plaisait à les proposer pour modèles aux autres peuples de la Suisse.

» Cependant l'approche des armées, l'incertitude de leur destination, les nouvelles qui nous arrivaient, les bruits publics qui se répandaient, tout concourut bientôt à nous allarmer aussi, nous les paisibles habitans des vallons de l'Helvétie.

» Mais l'opinion que nous avons de votre équité, citoyens directeurs, et la confiance où nous sommes que votre conduite s'accordera toujours avec vos principes et vos promesses, calmèrent bientôt notre inquiétude.

» Nous jouissions à peine des bienfaits de cette sécurité, nous nous livrions à peine à l'espérance, lorsque tout-à-coup nous reçûmes, par le gouvernement provisoire de Soleure, le projet d'une nouvelle constitution helvétique, et l'invitation pressante d'y adhérer; nous apprîmes en même temps par

la rumeur publique, que tous les Cantons de la Suisse seraient forcés de s'y soumettre.

» Nous ne trouvons pas d'expressions assez fortes ponr vous peindre, citoyens directeurs, la consternation que répandit parmi nous cette nouvelle que le concours de tant de circonstances rendait vraisemblable.

» C'est en vain que nous chercherions à exprimer la douleur dont elle remplit nos âmes. Rien n'égale à nos yeux le malheur de perdre une constitution fondée par nos ancêtres, adaptée à nos mœurs et à nos besoins et qui, pendant plusieurs siècles, nous a fait jouir de toute la somme d'aisance et de félicité dont nos paisibles vallons sont susceptibles.

» Citoyens directeurs, s'il est possible que vous ayez pris la résolution de changer la forme de nos gouvernemens populaires, permettez que nous vous parlions, à cet égard, le langage de la franchise et de la liberté.

» Permettez que nous vous demandions sans détour, si vous avez découvert dans notre constitution quelque chose qui soit en opposition avec les principes de la vôtre.

» Pourrait-on trouver quelqu'autre forme de gouvernement qui mit le pouvoir souverain aussi exclusivement entre les mains du peuple ? qui fît régner parmi toutes les classes de citoyens une plus parfaite égalité ? qui fît jouir chaque membre de l'Etat d'une plus grande somme de liberté ? Nous ne portons d'autres chaînes que les chaînes légères de la religion et de la morale, d'autre joug que celui des lois que nous nous sommes données. Ailleurs, peut-être il peut rester au peuple quelque chose à désirer à cet égard.

» Mais nous, les descendans de Guillaume Tell, dont aujourd'hui encore vous célébrez les exploits, nous qui avons joui tranquillement, jusqu'à ce jour, de cette constitution, pour le maintien de laquelle nous vous parlons avec toute l'énergie que nous inspire le sentiment de la justice de notre cause, nous n'avons qu'un seul vœu, un vœu unanime, celui *de rester soumis au gouvernement que la prudence et le courage de nos aïeux nous ont légué*. Et quel gouvernement, Citoyen directeur, pourrait mieux être en accord avec le vôtre ?

« Nous, les peuples de ces contrées, dont vous avez si souvent promis de respecter la souveraineté, c'est nous qui sommes les souverains de nos petits Etats ; nous élisons nos magistrats et les révoquons à notre bon plaisir ; les divisions de nos Cantons élisent les conseils, qui sont nos représentans, les représentans du peuple.

« Telles sont en abrégé les bases de notre constitution ? Ne sont-elles pas les mêmes que celles sur lesquelles est fondé votre gouvernement ?

« Comment auriez-vous la volonté de détruire notre organisation politique, et avec elle notre bonheur ? Quels seraient les motifs d'une telle violence ? quel avantage pourriez-vous en retirer ?

« Vous avez sans doute la puissance nécessaire pour accomplir vos desseins ; mais votre justice ne vous permettra pas d'employer la force pour nous imposer une constitution qu'à peine la centième partie de nos citoyens seraient en état de comprendre.

« Nous sommes des peuples de pâtres et de montagnards, qui, fidèles à la simplicité des mœurs de nos ancêtres, avons su jus-

qu'ici n'avoir que peu de besoins et nous contenter de notre heureuse médiocrité : les faibles revenus de nos Cantons suffiraient à peine à salarier les fonctionnaires que nous donnerait la nouvelle constitution.

« Il faudrait recourir aux propriétés particulières, dont l'épuisement rapide amènerait une indigence générale, et serait une source intarissable de désordres et de calamités.

« Ne vous étonnez donc pas, Citoyens directeurs, si la certitude que nous avons de cette affligeante perspective nous fait abhorrer ce nouvel ordre de choses, et nous le fait envisager comme un fardeau qui excède nos forces.

« Votre profonde politique, vos connaissances exactes sur le caractère, la position et les ressources des peuples qui nous environnent, viendront à l'appui de ces représentations, et votre humanité, plus éloquente que nous-mêmes, sera notre défenseur près de vous.

« La grande nation qui met sa gloire à remplir ses annales d'actes de justice et de générosité, pourrait-elle les souiller du récit

de l'oppression d'un peuple paisible, qui ne lui a jamais fait de mal, et qui n'avait ni la volonté, ni la force de lui nuire?

« Loin de nous faire redouter un pareil sort, vos principes connus nous donnent le consolant espoir que vous n'avez projeté la nouvelle constitution que pour les peuples de la Suisse qui la demandent, et qu'au milieu des changemens que vous allez opérer, vous laisserez les gouvernemens démocratiques, comme autant de monumens de votre justice, et de votre admiration pour les héros dont ils sont l'ouvrage, et dont vous avez si souvent proclamé les hauts faits.

« Veuillez, Citoyens directeurs, nous donner encore une preuve de vos intentions généreuses envers les Cantons démocratiques, en ordonnant que leurs communications avec le reste de la Suisse ne soient pas interrompues.

« Veuillez surtout, nous tirer bientôt de l'incertitude cruelle où nous sommes; alors nos paisibles vallées retentiront des expressions de notre reconnaissance pour la grande nation et pour ses dignes magistrats. »

Schwytz, le 5 avril 1798.

Au nom des Communes et des Conseils des Cantons démocratiques d'Uri, Schwytz, Nidwalden, Zug et Glarus.

D'Uri.	SCHMID, ancien landammann. SCHMID, capitaine du pays.
De Schwytz. .	WEBER, landammann et banneret. SCHNELLER, ancien landammann.
De Nidwalden.	F.-A. WURSCH, landammann. ZELGER, capitaine du pays.
De Zug.	François-Joseph ANDERMATT. Charles-François KAYSER. Antoine HESS. Aloys SCHAUB. Joseph BAUMGARTEN.
De Glarus. . .	ZWEIFEL, landammann. Félix MULLER, statthalter.

Antoine ULRICH,
Secrétaire du canton de Schwytz.

MÉMOIRE des peuples d'Appenzell, de St.-Gall, du Toggenbourg, du Rheinthal et de Sargans, au Directoire exécutif de la République française.

« Citoyens directeurs !

« Votre exemple a fait sortir les peuples

de leur longue apathie. Depuis que la grande nation a rappelé la liberté sur la terre, tous successivement ont ressenti l'ardeur de ce feu sacré.

« De quelle satisfaction ne doit pas être rempli le cœur du patriote Suisse, alors qu'il pense que c'est chez nous que la grande nation est venue prendre la première étincelle de cette flamme, allumée par nos ancêtres sur l'autel de la patrie, lorsqu'ils portèrent les premiers coups aux tyrans de l'Europe.

« Nous sommes, Citoyens directeurs, les descendans de ces héros, et nous osons nous proclamer dignes de ce beau nom, car dans ces jours de régénération politique, nous sommes rentrés en possession de cette ancienne liberté, que nos frères, égarés par l'esprit du temps, nous avaient autrefois ravie. Mais maintenant ces mêmes frères, dignes fils de Tell, instruits par les événemens de notre époque, se sont honorés eux-mêmes aux yeux de la postérité, en renonçant *volontairement* à la domination qu'ils exerçaient sur leurs égaux.

« En un mot, Citoyens directeurs, nous

sommes tous libres maintenant, à l'exemple du canton démocratique d'Appenzell, qui jouit depuis trois siècles et demi de la plénitude des droits de l'homme, et qui demande avec nous, de conserver sa constitution démocratique.

« Mais quelle a été notre surprise, lorsque, tout-à-coup, on nous a présenté une constitution qui nous était jusqu'ici inconnue.

« Permettez, Citoyens directeurs, qu'avec toute la franchise qui convient à des hommes libres, nous vous communiquions ici nos sentimens à cet égard.

« Nous vous demanderons, avant tout, pourquoi l'on veut nous démocratiser? Notre constitution n'est-elle donc pas assez démocratique? Notre peuple n'est-il pas l'unique souverain, l'autorité qui fait la loi, et qui élit ses magistrats, d'après un système représentatif tellement conçu, qu'il serait difficile d'en imaginer un plus pur? Voilà des faits irrécusables. Nous espérons donc, Citoyens directeurs, que vous approuverez notre unique vœu, celui de rester dans le repos dont nous jouissons, et de pouvoir nous gouverner selon l'exemple de nos ancêtres

et de nos frères les Cantons démocratiques, qui ont également mérité votre estime.

« D'ailleurs, la constitution qui est proposée, ne s'accorde ni avec nos localités, ni avec notre caractère, ni avec nos mœurs, ni surtout avec cette simplicité qui est la véritable richesse des peuples pasteurs; car elle prévient les besoins factices, et nous rend satisfaits de notre sort. Cette constitution, applicable peut-être à des pays plus riches, aurait bientôt anéanti nos ressources domestiques. Ne serait-ce pas là pour nous le plus grand des malheurs; et voudriez-vous, Citoyens directeurs, préparer ainsi notre ruine et celle de nos enfans, en nous forçant d'accepter cette constitution?

« Non! vous ne le pouvez pas, Citoyens directeurs! Vos intentions loyales et pures, vos principes républicains, la justice qui dirige vos décisions, tout nous assure que nous sommes à l'abri du danger qu'on á voulu nous faire craindre de votre part.

« Que ce peu de mots vous instruisent de nos désirs, de nos vœux, de nos espérances. — Nous exaucerez-vous? — Oui, vous le ferez, et alors nous reconnaîtrons en vous et

dans la grande nation que vous représentez si dignement, les soutiens inébranlables de la liberté des Suisses. »

Schwytz, le 5 avril 1798.

Salut et respect.

Les Représentans d'Appenzel, de St.-Gall, etc.,

BISCHOFBERGER, SPIESS, KUNZLE, MEYER, BOLT, DUDLY, GSCHWEND, BERNOLD.

CHAPITRE III.

LORSQUE les députés des petits Cantons furent de retour chez eux, et qu'ils eurent appris à leurs commettans le peu de succès de leur mission, la colère et l'indignation du peuple furent à leur comble. Une insurrection générale eut lieu dans tout le pays situé entre le lac des Waldstetten et celui de Constance, et dans toute la chaîne des Alpes. On mit en œuvre tout ce qui pouvait réveiller les passions et produire un en-

thousiasme fanatique. Les pères et les mères exhortaient leurs enfans à mourir pour la patrie. Les moines abandonnèrent leurs cellules, et les bergers leurs troupeaux. Les uns appelaient la malédiction du ciel sur les destructeurs de la liberté et de la religion des Suisses; d'autres prophétisaient et annonçaient les vengeances célestes. L'imagination échauffée des montagnards voyait de tous côtés des présages miraculeux. Il semblait qu'on en était revenu aux jours désastreux de Morgarten et de Naeffels. La France avait pris la place de l'Autriche; l'arbre de liberté était aussi odieux pour les habitans des Waldstetten, que le bonnet de Gessler l'avoit été à leurs pères (*).

Lecarlier et Schawenbourg, sans s'inquié-

(*) Dans les tableaux bien antérieurs à la révolution française, et représentant l'action de Guillaume Tell, celui-ci est toujours revêtu des couleurs nationales helvétiques, verd, rouge et jaune; mais il est assez singulier que Gessler, personnage dont le souvenir est odieux aux Suisses, y soit, ainsi que ses satellites, constamment figuré avec les trois couleurs françaises. On peut vérifier la chose dans les

ter de la colère et du désespoir du peuple des montagnes, se hâtèrent d'accomplir leur ouvrage. Le commissaire adressa aux habitans des cinq petits Cantons, à ceux d'Appenzell, de St.-Gall et de Sargans, la proclamation suivante (*) :

« Citoyens !

« J'ai fait connaître à vos députés la volonté expresse du Directoire français : ils vous la feront savoir. Vouloir résister à cette volonté, serait de votre part une conduite également contraire à la prudence et à vos intérêts. Votre bien-être, votre tranquillité, exigent que vous vous réunissiez aux autres parties de la Suisse ; le pacte social qui vous y attachera est adapté à votre position. Le nouveau corps législatif est chargé d'y apporter les changemens qui pourront être jugés nécessaires.

---

chapelles de Guillaume Tell, à Burglen, à Uri, et dans d'autres endroits. Il se peut que maint montagnard en ait tiré des présages sinistres.

(*) Berne, quartier-général, le 22 germinal an 7 (11 avril 1798).

« Citoyens, on a cherché à vous prévenir contre la nouvelle constitution helvétique, et à vous la dépeindre sous les plus noires couleurs. Des hommes, qui veulent sacrifier à leur intérêt particulier le bonheur et le repos de leur patrie, vous ont dit que cette constitution vous ôtait votre indépendance, gênait votre commerce, vous surchargeait d'impôts, et portait atteinte à la liberté des consciences. Je veux, par une déclaration franche et loyale, rectifier vos idées sur tous ces points divers.

« La souveraineté résidera toujours entre les mains du peuple, puisque les électeurs qui auront à nommer les fonctionnaires publics seront eux-mêmes nommés par le peuple. Ce mode d'élection, tout aussi démocratique que celui qui était en usage parmi vous, a sur ce dernier l'avantage de prévenir tous les désordres.

« La nouvelle constitution, loin d'entraver votre commerce et de nuire à la propagation de vos troupeaux, vous ouvrira de nouveaux débouchés du côté de la France, en vous donnant des droits à la bienveillance de la grande nation. Les impôts ne seront

pas prélevés en proportion du nombre des fonctionnaires que vous avez à nommer, et qui seront payés par la caisse centrale, mais ils seront répartis d'après la nature et l'étendue de vos ressources. La constitution garantissant d'une manière positive la liberté des cultes, il serait superflu de rien ajouter à ce sujet.

« Je crois maintenant avoir répondu à vos principales objections contre la constitution helvétique, de manière à pouvoir espérer que, par une prompte acceptation, vous vous épargnerez les maux incalculables que vous attirerait infailliblement une plus longue résistance de votre part. »

Signé LECARLIER.

Schawenbourg accompagna cette pièce de démonstrations militaires. Le même jour il fit publier que les prêtres de St.-Gall, du Toggenbourg et d'Appenzell, ainsi que ceux des cinq petits Cantons, seraient responsables sur leurs têtes de la tranquillité publique, et que si, dans l'espace de douze jours, les assemblées souveraines de ces pays n'avaient pas été convoquées pour voter sur l'acceptation de la nouvelle constitution,

les ecclésiastiques et les gouvernans seraient regardés comme complices des oligarches et traités comme tels (1). Pour atteindre plus sûrement encore leur but, en faisant sentir aux montagnards leur dépendance du pays de plaines, Lecarlier et Schawenbourg firent interrompre toute communication avec les Waldstetten.

Ces menaces, loin de faire plier l'orgueil des habitans des montagnes, ne contribuèrent qu'à exciter leur colère et à augmenter leur fierté. Habitués depuis des siècles à être traités par les puissances européennes avec tous les égards dus à un peuple indépendant et libre, il leur parut étrange de recevoir sans raison, de la part d'un agent de la république française, les dénominations de rebelles et de fanatiques. La France qui, à l'exemple des républiques Suisses, avait proclamé à la face du monde, la liberté et l'égalité, venait ravager la patrie de Guillaume Tell, parce que celle-ci ne voulait pas abandonner son indépendance sur un ordre de l'étranger. La

(*) Du quartier-général de Berne, le 22 germinal, an 6.

France, qui prêchait *la guerre aux trônes et la paix aux chaumières*, faisait marcher ses armées contre les misérables cabanes de ces pâtres, dont la félicité était depuis si long-temps enviée ! La France qui, peu de jours auparavant, promettait son amitié aux démocraties de la Suisse, et les assurait ne vouloir jamais rompre les liens qui les unissoit à elle, attaquait à l'improviste ces petites peuplades, tandis que celles-ci avaient attendu, sinon de la moralité, du moins de l'orgueil des gouvernans de la France, le dédain de la ruse, à côté de la supériorité de forces !

Non loin de l'endroit où le torrent de Moutta s'échappe de la profonde vallée à laquelle il donne son nom, dans un site romantique, en aspect de la haute chaîne de montagnes qui environne Schwytz, est un tertre élevé et ombragé par de beaux arbres. Tout auprès est le village d'Ibach; et plus loin on aperçoit Schwytz, le chef-lieu du Canton au pied du Haggenberg. C'est là que, depuis des siècles, le peuple libre de Schwytz avait coutume de se réunir annuellement, pour délibérer des affaires publiques; c'est

là que ses ancêtres avaient répété mille fois leur serment de liberté ; c'est là que le citoyen de Schwytz se sentait plein d'un noble orgueil, et c'est là aussi, que le 16 avril 1798, il fut proposé à ce peuple de renoncer à son ancienne constitution. Ses députés, chassés de Berne avec menace, lui rendirent compte de leur mission, et firent connoître la proclamation impérieuse du général français. —

Il serait difficile de donner une idée de l'effet que produsit le rapport de ces députés. Un morne silence régna d'abord sur l'assemblée. Personne ne pouvait comprendre comment il était possible de faire des demandes semblables, et moins encore comment on pourrait y accéder. L'idée d'avoir joui pendant près de cinq siècles d'une liberté illimitée, et de voir tout-à-coup cette liberté sacrifiée à la colère injuste d'une puissance étrangère ; l'idée d'abandonner une constitution que chacun regardait comme l'héritage de ses pères, comme la source de sa félicité, et de recevoir en échange, des mains de l'ennemi, et accompagnée de menaces, une forme de gouvernement inconnue

à tous ; cette idée indigna tout le peuple, et exhalta au plus haut degré son énergie et son enthousiasme.

Une espèce de fureur s'empara de tous les esprits, des cris tumultueux s'élevèrent de toutes parts, sont-ce là, s'écriait-on, ces promesses répétées de paix et d'amitié? — Est-ce là cette liberté à laquelle on veut que nous sacrifions la nôtre? — Qu'avons-nous fait aux Français, et pourquoi prétendent-ils nous dicter des lois? — Le sang de nos pères aura-t-il coulé en vain? — N'avons-nous pas pour nous défendre des bras et du courage?

Alors l'assemblée déclara d'un commun accord, qu'elle ne reconnaissait d'autre maître que Dieu; tous jurèrent de se sacrifier pour la défense de la religion, de la liberté, de la patrie, et de mourir en chrétiens et en hommes libres, plutôt que de consentir à recevoir un joug étranger.

Lorsque cette première effervescence fût un peu calmée, le peuple voua à la malédiction la nouvelle constitution helvétique; il décréta que tout individu, prêtre ou laïque qui en ferait l'apologie, soit en public, soit dans

des réunions particulières, seroit déclaré traître à la patrie et livré comme tel à l'enquête des tribunaux.

Afin de prendre les mesures nécessaires pour mettre le pays en état de défense, il fut créé un conseil de guerre de six membres, autorisés à s'adjoindre encore six collègues (*). Il fut enjoint à tous les citoyens, au nom du serment prêté à la patrie, d'obéir en tout point à ce conseil de guerre. On ordonna que tout homme en état de porter les armes ferait l'exercice chaque jour, et que les autres seraient employés aux travaux des fortifications. Tous les absens, à l'exception de ceux qui se trouvaient hors de l'enceinte de la Suisse, eurent ordre de rentrer dans leurs foyers, sous peine de la perte de leur droit de cité.

Ces décrets de la Landsgemeinde furent aussitôt mis à exécution, et communiqués

---

(*) Voici les noms des membres de ce conseil : *Aloys Reding*, *Benedict Bellmond*, *David Staedeli*, *Dominique. Bueler*, *Louis Auf-der-Maur*, *Verner* et *Hettlinger*.

aux cantons et pays de la Suisse qui avaient assisté à la dernière conférence de Schwytz, et promis de concourir à la défense commune. On les requit de se préparer à la guerre, et d'envoyer des députés au Conseil central de Schwytz, pour combiner en commun le plan de campagne.

Ce même jour, le conseil de guerre vit arriver des députés des bailliages libres, supérieurs et inférieurs, et de quelques communes du canton de Lucerne, qui annoncèrent, de la part de leurs commettans, l'intention de faire cause commune avec Schwytz. L'enthousiasme de la défense paraissait avoir gagné toute la partie de la Suisse non encore subjuguée par les armes des Français, et le salut de la Confédération semblait ne dépendre plus que de quelque circonstance heureuse, qui, réveillant toutes à la fois les peuplades de l'Helvétie, les eût fait agir de concert contre les armées ennemies.

Cependant, Lucerne, obéissant aux ordres de Lecarlier, avait envoyé un corps de troupes sur les limites de Schwytz, pour intercepter toute communication, et avait,

dans le même but, armé un bateau sur le lac. Aussitôt Schwytz fit partir son troisième bataillon, et cent chasseurs, sous les ordres du capitaine Charles Faessler, pour occuper la frontière de Lucerne, près de Kussnacht (*). Lucerne, craignant la guerre civile, écrivit alors qu'il n'avait pas cessé de désirer de vivre en bonne intelligence avec Schwytz ; mais qu'ayant accepté la nouvelle constitution, il n'avait pu se refuser à une mesure exigée par le commissaire Lecarlier, et s'était vu forcé de poser sur ses limites un faible cordon de troupes.

Schwytz répondit qu'il était impossible de rétablir l'ordre et la tranquillité, si le canton de Lucerne ne coopérait pas à resserrer les liens de l'alliance helvétique, en défendant l'ancienne constitution.

CHAPITRE IV.

Le canton de Schwytz était sans contredit, l'âme de l'alliance de guerre contre la

(*) Le 18 avril.

France. On n'y balançait plus entre la mort et le déshonneur ; personne n'y connaissait la crainte que le nom de la France inspirait alors à la moitié du globe ; on oubliait la puissance de l'ennemi pour ne se souvenir que de son injustice. Chacun se sentait fort de la légitimité de la cause pour laquelle il allait combattre, et brûlait de venger l'affront fait à la patrie. Si un dévouement pareil, si une volonté aussi unanime, avaient dirigé le reste des Confédérés, Schawenbourg et son armée auraient trouvé leur tombeau dans les Alpes.

Mais la plupart des Cantons et des pays, qui peu de jours auparavant avaient fait à Schwytz les promesses les plus solennelles de partager ses périls, ne restèrent pas fidèles à leur parole. L'égoïsme, la jalousie, un petit esprit de localité, et tous les autres vices du fédéralisme, divisaient alors les Cantons, les villes et les bourgades. Ce ne fut pas l'armée de Schawenbourg qui renversa la Confédération; elle portait en elle-même le principe de sa ruine ; elle serait tombée sans l'intervention de la France.

Les députés envoyés par Schwytz, pour

sonder les dispositions du peuple des bailliages libres, revinrent avec de bonnes nouvelles. Ils rapportèrent de la plupart des communes, des déclarations écrites, contenant la résolution de se réunir aux cinq Cantons démocratiques, et de partager leur sort, quel qu'il pût être.

Mais les rapports qui arrivèrent de St.-Gall, du Rheinthal, du Toggenbourg et de Sargans, n'étaient pas aussi satisfaisans.

L'ancien pays de St.-Gall déclarait qu'il répondrait avec joie aux désirs du canton de Schwytz, s'il n'était pas lui-même menacé par le péril ; mais que la Thurgovie, ayant accepté la nouvelle constitution, et fait marcher un corps de troupes vers ses frontières, il se trouvait obligé de songer à sa propre défense.

La ville de St.-Gall exprimait les mêmes craintes. Sa situation ne lui permettait pas de porter au loin du secours à ses alliés.

Le Rheinthal avouait qu'à la vérité, il avait accédé, dans sa Landsgemeinde, au dernier décret du canton de Glarus, et promis de concourir de toutes ses forces à la défense de la patrie et de la liberté; mais

il observait qu'il ne pouvait point envoyer d'auxiliaires aux cinq petits Cantons, avant d'être rassuré sur la crainte d'une attaque de la part des Thurgoviens, et de savoir les résolutions qui auraient été prises par le canton d'Appenzell, le Toggenbourg, la ville et le pays de St.-Gall, Sargans, Gaster, Uznach et le pays de la Marche. Il promettait d'envoyer des secours aux cinq Cantons, dès qu'il n'aurait plus d'inquiétude sur sa propre sûreté, et se contentait, en attendant, de faire partir deux officiers, pour prendre place au conseil de guerre de Schwytz (*).

La partie catholique du Toggenbourg disait ne pouvoir décider si elle donnerait ou non des secours, avant que ses communes eussent voté sur l'acceptation ou le rejet de la nouvelle constitution (**).

Appenzell écrivait qu'il avait fermement écarté toute idée de changement à son organisation politique; mais que néanmoins

(*) Ces officiers arrivèrent, mais le conseil de guerre les renvoya bientôt.

(**) Les communes l'acceptèrent.

il ne pouvait concourir activement au projet de défense générale, soit parce qu'il lui était impossible d'envoyer au conseil de guerre, des officiers dont il avait besoin lui-même, soit parce qu'il voulait s'assurer auparavant des dispositions du Toggenbourg à son égard. Il alléguait, en outre, que quatre de ses communes avaient allumé la discorde dans le pays, en acceptant la constitution.

Les plus belles espérances des Waldstetten furent ainsi détruites : les petites contrées de Sargans, d'Uznach, de Gaster et de la Marche restèrent seules fidèles à la cause de leurs alliés.

Sargans déclara qu'il n'abandonnerait pas les Confédérés, et qu'il contribuerait de ses faibles moyens à la défense de la patrie. Uznach s'engagea à fournir 800 hommes, et Gaster fit marcher sur-le-champ ses quatre premières levées, avec ordre de joindre, à Schaennis, l'armée des quatre petits Cantons.

Les cinq anciens cantons d'Uri, Schwytz, Unterwalden (Nidwalden), Zug et Glarus se trouvèrent ainsi livrés à eux-mêmes au moment du danger.

CHAPITRE V.

Cependant ces cinq Cantons, loin de connaître leurs véritables intérêts, et de se réunir pour en être plus forts, semblaient oublier le danger de tous, pour ne s'occuper que du péril dont chacun se croyait en particulier menacé. Plus prompts à demander des secours qu'à en donner à leurs voisins, ils n'étaient pas dirigés par une volonté unique qui pût embrasser l'ensemble de leurs opérations; chacun ne pensait, n'agissait que pour soi.

Avant que la guerre eût commencé, Nidwalden demanda à Schwytz des secours (*) contre l'Obwalden, qui, ainsi que nous l'avons vu, s'était réuni à la république helvétique. Schwytz ne se fit pas prier en vain. Il envoya dans l'Unterwalden deux membres du conseil de guerre(**) pour prendre connaissance de l'état des choses, et ordonna au colonel Aloys Gwerder de se porter avec le second bataillon à Brunnen, pour

(*) Le 17 avril.

(**) Jacob *Zweyer* et Joseph-François *Ab-Iberg*.

être prêt à s'embarquer au premier signal. Il invita également le canton d'Uri à venir à l'aide de son allié.

Mais Uri se fit attendre. Les gouvernans de ce Canton n'étaient pas pas d'accord entr'eux, et balançaient dans leurs résolutions. Le pays, cerné, d'une part, par des montagnes couvertes de neige et presqu'impraticables, de l'autre, par un lac orageux et difficile, défendu d'ailleurs par une poignée d'hommes courageux, semblait être à l'abri de tout péril et pouvoir se suffire à lui-même. Telle était la cause de l'indécision et de la répugnance qu'avaient les habitans à prendre part à une guerre, dont le théâtre était en dehors de chez eux.

Schwytz, au contraire, oubliant la circonscription de ses forces, aurait voulu protéger toute la Confédération, et s'indignait de la conduite de son allié. Il étouffait tout germe de discorde dans l'intérieur, et ne comptait aucun sacrifice, pourvu qu'il contribuât à augmenter les forces à opposer à l'ennemi. Lorsque cette classe de la population de Schwytz, que nous avons désignée sous le titre d'*habitans*, vint aussi à ma-

nifester le vœu de participer aux droits des citoyens, attendu qu'elle allait partager avec eux les dangers de la guerre, sa demande lui fut sur-le-champ accordée. La Landsgemeinde déclara, le 18 avril, que tous les *habitans* qui se seraient rangés sous les drapeaux du Canton, et auraient combattu pour la patrie, seraient admis, eux et leur postérité, aux titres et aux droits de citoyens. Quant à ceux qui ne porteraient pas les armes, on les renvoyait à une commission, qui, pour une somme très-modique, les proposeraient à l'adoption de l'assemblée générale. On promit en même temps d'avoir égard, par la suite, aux *habitans* pauvres et aux enfans que ce décret ne pouvait concerner.

Cependant les membres du conseil de guerre, députés par les petits Cantons, s'étaient rassemblés à Schwytz. Unterwalden avait envoyé à cet effet Meinrad Faeller et Joseph-Marie Christen; Zug, les capitaines Aloys Staub et Hurliman, de Walchwylen; Glarus, le colonel Paravicini et son fils Emile. Uri seul gardait le silence; personne ne venait de sa part, et un cour-

rier qu'on avait envoyé dans ce Canton n'en rapporta que des nouvelles incertaines (*). Le conseil de guerre fut surpris et indigné d'une telle conduite, mais il dissimula, car la participation d'Uri était trop importante pour négliger aucun moyen de se la procurer. Il envoya sur-le-champ quelques-uns de ses membres, pour engager le peuple de ce Canton à ne point attendre dans l'inaction que le danger s'approchât de ses frontières, mais à le prévenir, en envoyant du secours à l'Unterwalden, et des députés, munis de pleins pouvoirs, au conseil de guerre. Cette démarche ne fut pas tout-à-fait inutile. La Landsgemeinde d'Uri décréta l'envoi de quelques troupes dans le Nidwalden, et nomma deux officiers (**) pour assister au conseil de guerre à Schwytz.

Les Confédérés réunis crurent alors pouvoir commencer leur ouvrage et tracer le plan de délivrance du pays de montagnes. Ils décidèrent à l'unanimité qu'il fallait pren-

---

(*) Le 19 avril.

(**) Schmid, capitaine du pays, et Aloys Muller, statthalter.

dre l'offensive ; les députés d'Uri seuls se refusèrent à ce projet, et alléguèrent leur manque de pouvoirs de la part de leur Canton.

Le conseil de guerre se vit donc obligé une seconde fois, de députer à Altorf pour obtenir l'assentiment d'Uri. Mais le conseil du pays répondit que puisqu'il était question d'un plan d'opérations très-vastes et très-étendues, il ne croyait pas pouvoir accorder à ses députés l'autorisation demandée, d'autant moins que la Landsgemeinde, en décrétant un envoi de troupes dans l'Unterwalden, avait ordonné qu'elles ne seraient employées que pour la défense de ce Canton. Ce conseil ajoutait encore qu'il désirait que ses députés ne fussent retenus à Schwytz que le moins possible, parce que leur présence était indispensable pour les mesures de défense que le canton d'Uri se proposait de prendre.

Les Confédérés lurent cette réponse, et permirent aux députés d'Uri de retourner chez eux.

De quels sinistres pressentimens ne durent-ils pas être agités, en voyant que l'im-

minence même du danger ne suffisait pas pour réunir les plus anciens alliés !

CHAPITRE VI.

Le jour auquel la sort de la Suisse allait être décidé s'avançait à grands pas. Les brigades françaises, mises en mouvement, s'approchaient en plusieurs colonnes des hautes Alpes, pour se mesurer avec les descendans de Guillaume Tell.

Alors seulement, les Confédérés reconnurent toute leur faiblesse. Le courage individuel devait suppléer à la petitesse du nombre ; l'enthousiasme et l'audace, au défaut de tactique et d'expérience militaire. On mit en œuvre tout ce qui pouvait contribuer à enflammer les esprits. On donna pleine carrière à l'éloquence des prêtres, qui, animés d'une fureur fanatique, tonnèrent du haut de leurs chaires contre la France, la représentant comme déclarant la guerre non-seulement aux nations, mais au ciel lui-même. Des

étendards sacrés furent arborés (*); les joies du paradis attendaient tous ceux qui succomberaient en combattant à leur ombre. Les chaumières et les campagnes retentissaient de champs patriotiques, accompagnés d'une musique militaire (**). Tous étaient animés du désir de venger la patrie et de mourir pour elle.

Le conseil de guerre des Waldstetten se hâta de profiter de cette disposition du peuple, et de la faire servir à l'exécution de ses plans. Mais toute l'armée des Confédérés, tout ce qu'ils avaient à opposer aux Français, n'allait pas au-delà de 10,000 hommes.

(*) Ces étendards, appelés *freifahnen*, étaient destinés à réunir tous ceux qui venaient se joindre volontairement à l'armée. Ils étaient ornés d'images de saints, et portaient des inscriptions propres à enflammer un peuple catholique ; comme, par exemple : *Celui qui combattra sous ce drapeau, aura pleine et entière absolution, etc.*

(**) La chanson favorite des habitans de Schwytz, surtout de la classe plus éclairée, et que les officiers chantaient en conduisant leurs soldats à l'ennemi, avait été composée quelques années auparavant, par Zschokke, et mise en musique par Hornschuh, compositeur bernois.

C'était pourtant avec d'aussi foibles ressources qu'on était résolu, non-seulement de protéger le pays contre un ennemi supérieur en habileté et en puissance, mais encore d'ébranler la Suisse toute entière, d'en soulever les habitans, de détruire la nouvelle république helvétique, et de rétablir l'ancienne Confédération. La réussite de ce plan, quelque téméraire qu'il paraisse, ne tenait cependant qu'à une seule victoire, qu'à une seule affaire générale; car les Français, qui peut-être n'avaient pas alors plus 30,000 hommes disponibles en Suisse, eussent été assaillis de toutes parts. Le mécontentement contre eux était devenu général; partout on désirait la défaite de ces étrangers. Jamais le sentiment de l'honneur national ne s'éleva chez les Suisses à un plus haut degré, que lorsqu'ils virent les petits Cantons tenir tête hardiment aux forces de la France. Les amis de la révolution eux-mêmes eussent préféré l'honneur de la patrie à un changement de constitution. La moitié de l'Helvétie, déjà révolutionnée, aurait voulu réorganiser la Confédération sans intervention étrangère. Le premier pas de la

retraite des vainqueurs de Berne eût été le signal d'une insurrection générale et du massacre des Français dans tout le pays.

Les Confédérés, quoique convaincus de l'importance d'un premier succès, négligèrent cependant dès l'origine les mesures propres à l'obtenir. Tandis que les Français disséminaient leurs troupes sur la seconde ligne d'opérations comprise entre Berne et les rives de la Thur, il eût été facile aux Confédérés de réunir toutes leurs forces, d'écraser les colonnes isolées de l'ennemi, et de se jeter dans ceux des Cantons qui n'attendaient que leur arrivée pour prendre les armes et se ranger sous les drapeaux des Waldstetten. Ils avaient sur leurs ennemis l'avantage d'une parfaite connaissance des montagnes, et celui de renseignemens exacts que leur donnaient des espions fidèles.

Mais au lieu de cela, et toujours entravés par le malheureux esprit du fédéralisme, qui portait chaque Canton à vouloir, avant tout, couvrir exactement ses limites, les Confédérés répartirent leur petit corps d'armée sur une ligne d'environ vingt lieues

étendue; de cette manière, foibles sur tous les points, ils étaient partout en présence de forces bien supérieures.

L'aile droite, sous les ordres du colonel Paravicini, s'appuyait à la pointe méridionale du lac de Zurich (*). Cet officier devait envahir le canton de Zurich, en même temps que le colonel Andermatt, de Zug, prendrait possession des bailliages libres. Ensuite, ils avaient ordre d'opérer leur jonction entre Zurich et Bremgarten.

Le centre était commandé par Aloys Reding, *Landshauptmann* de Schwytz. Afin d'établir une communication facile entre les deux ailes de l'armée, il eut ordre de s'emparer de la ville de Lucerne et de se rendre maître de tout le Canton. Il avait sous ses ordres 2400 hommes de Schwytz, 750 de Zug et 500 d'Unterwalden.

L'aile gauche s'appuyait au Brunig, montagne élevée, couverte de forêts et de fer-

(*) Elle était composée de 600 hommes de Glarus, 400 de Sargans, 600 de la Marche, 402 de Gaster, 200 d'Uznach, 500 de Schwytz et 600 des métairies et de quelques autres villages; en tout 3,302 combattans.

tiles prairies, séparant l'Oberland bernois de l'Obwalden. Elle était formée de la réunion de 800 hommes de Nidwalden, 600 d'Uri, 400 de Schwytz, 54 de la petite république de Gersau, et 400 de Glarus. Plus tard l'Obwalden y joignit 600 hommes- Le major Hauzer, qui commandait ce petit pays, avait l'ordre de descendre du Brunig dans la vallée de Hasli, et d'occuper Brienz et Thun.

Pendant que les Confédérés se préparaient ainsi à prendre l'offensive, la riche abbaye de Marie-Einsiedeln ne voulut pas être inutile témoin de cette lutte. Avare jusqu'ici des trésors qu'elle avait accumulés depuis des siècles, elle tremblait que la défaite des Waldstetten ne les fît tomber entre les mains des Français. Elle n'avait encore contribué à la défense de la patrie que par des bénédictions, des absolutions, des reliques et des miracles, malgré les représentations que lui avait faites Schwytz sur l'insuffisance de ces secours. Mais l'approche du danger lui rendit la générosité moins pénible : elle fit au canton de Schwytz un cadeau de mille louis d'or, pour les consa-

crer aux défenseurs de l'autel ; elle lui offrit toute son argenterie, et l'autorisa à emprunter, sur les biens de l'abbaye, tous les fonds dont il pouvait avoir besoin pour subvenir aux frais de la guerre.

Cependant le reste de l'Helvétie, qui avait accepté la constitution, voyait avec crainte ces préparatifs réciproques, et attendait avec anxiété le résultat d'une lutte, dont toutes les chances ne pouvaient conduire qu'à des suites funestes. Elle prenait un intérêt égal aux deux partis.

Aussi, le nouveau Directoire helvétique rassemblé à Arau, s'adressa-t-il encore une fois aux Waldstetten en armes, pour les détourner de leur projet, avant l'ouverture du drame tragique qui se préparait.

Il leur adressa l'exhortation suivante :

« Vous ne pouvez ignorer que la très-grande majorité des Etats ci-devant confédérés, ont accepté une constitution qui, les réunissant tous, n'en fait plus qu'un seul peuple, et que déjà elle est mise en activité dans ses dispositions principales. La république une et indivisible a été solennelle-

ment reconnue ; les premières autorités, par elle instituées, sont en plein exercice de leurs fonctions ; et leurs vœux auraient été comblés, si la totalité des Cantons avaient accédé à cette alliance fraternelle. Mais au lieu de cette réunion si désirée, le Directoire helvétique apprend, avec une surprise mêlée de compassion, que les petits Cantons, non-seulement témoignent la plus grande aversion contre la nouvelle organisation politique, malgré tout ce qu'on a pu leur dire pour les tirer de leur erreur à cet égard, mais qu'ils cherchent encore à y entraîner les Cantons qui les avoisinent, à les détacher par des moyens de séduction et même de violence, de la république helvétique, à laquelle ils ont pris le sage parti de se réunir, et ainsi, à les précipiter avec eux dans l'abyme qu'ils creusent sous leurs pas.

» Le Directoire exécutif, élu par les représentans du peuple, et possédant sa confiance, remplit un de ses devoirs les plus sacrés, en cherchant à ramener aux vrais principes ceux des membres du ci-devant corps helvétique qui en sont encore écartés.

Il ne cessera ses instances qu'après avoir épuisé tous les moyens de persuasion pour les éclairer sur leurs intérêts véritables, sur la nécessité d'une réunion, et avoir fait disparaître tous les mésentendus qui s'y opposent encore. Mais les circonstances sont urgentes, et l'instant décisif approche. Une armée formidable s'avance vers les Cantons non encore réunis, et bientôt vingt-cinq mille soldats aguerris, vainqueurs de la moitié de l'Europe, à qui nul rocher n'est inaccessible, nul vallon impénétrable, viendront vous contraindre de faire ce que maintenant la prudence et l'amour bien entendu de la patrie, vous conseillent. Le Directoire exécutif invite, en conséquence, le conseil du Nidwalden et ceux des autres Cantons non-réunis, à envoyer sans délai, des députés à Arau, pour délibérer du bien de la patrie, et détourner de leur pays l'orage dont ils sont menacés. Ils seront reçus à bras ouvert dans cette réunion fraternelle d'anciens confédérés, qui va mettre tout en œuvre pour échanger le lien faible et suranné du fédéralisme, contre un lien fort et durable. Songez qu'en attendant, le cœur

de tout bon citoyen helvétique est navré de l'idée, que ces mêmes vallons où jadis on combattit avec tant d'énergie pour conquérir la liberté, vont être teints du sang d'un peuple cruellement trompé, sacrifié à la cause du fanatisme et d'une liberté mal entendue, et que l'on pousse à sa ruine en l'exposant aux maux incalculables de la guerre. »

Arau, le 24 avril 1798.

Le président du Directoire exécutif,
Lucas LEGRAND.
HURNER, *secrétaire provisoire.*

Le ton calme et froid de cet écrit, en opposition si évidente avec le langage énergique et véhément des confédérés ; la menace proférée par des Suisses contre des Suisses, de faire usage des forces d'une puissance étrangère pour dompter les habitans des petits Cantons, tandis que le nom seul de ces étrangers suffisait pour les irriter ; les reproches dirigés contre les magistrats et les chefs des Waldstetten, tandis que c'était eux qu'il fallait d'abord gagner ; tout semblait combiné à dessein, dans l'écrit du Directoire, pour en paralyser l'effet.

« On veut nous épouvanter, écrivit Nidwalden au conseil de guerre de Schwytz (*), » par le présage d'un sinistre avenir : mais » nous n'en sommes pas moins résolus de » tout sacrifier pour défendre la plus juste » des causes, la cause de Dieu et de l'hu» manité. »

CHAPITRE VII.

Le 22 avril, à la pointe du jour, environ 1300 hommes du canton d'Unterwalden se mirent en marche, pour aller soumettre l'Obwalden qui s'était détaché de de la ligue des Waldstetten. Louis Auf-der-Maur, jeune Schwytzois, né à Naples, plein de feu et d'un esprit entreprenant, et Emile Paravicini de Glarus, étaient à la tête de ce corps, qui devait ramener l'Obwalden à la cause des confédérés, et occuper les défilés importans du Brunig.

Quelques avant-postes d'Obwalden étaient placés dans une forêt, près du village

---

(*) Le 26 avril.

de Kerns. Ils annoncèrent l'approche des troupes des Waldstetten, en tirant quelques coups d'allarme, qui furent répétés dans toute la vallée. Trois cents habitans de Kerns semblaient vouloir défendre l'entrée du village. — Les deux troupes s'avancèrent l'une vers l'autre ; le sang suisse allait être répandu par des Suisses.

Mais la voix de la nature l'emporta. Le peuple d'Obwalden ne voulait pas combattre en faveur d'un impérieux étranger, contre des voisins qui, depuis des siècles, lui étaient attachés par une étroite alliance. Il brûlait du désir de se réconcilier avec ses frères ; on voyait de part et d'autre l'émotion peinte sur les visages de ces hommes qui reconnaissaient leurs amis dans ceux là même qu'ils s'apprêtaient à combattre.

Les chefs entrèrent en pour parler. Ceux de Waldestetten demandèrent le libre passage par Sarnen jusqu'au Brunig. Cette proposition fut envoyée en hâte au gouverne-d'Obwalden, qui siégeait à Sarnen, et en attendant sa réponse, les soldats des deux partis s'entremêlèrent amicalement, ne voulant plus entendre parler d'agir offensive-

ment les uns contre les autres. « Nous sommes frères, s'écrièrent ceux d'Obwalden, nous combattrons à vos côtés, pour le maintien de notre ancienne et chère constitution ! »

Le gouvernement d'Obwalden, pour mettre le pays à l'abri des horreurs de la guerre, avait cru devoir céder à la puissance supérieure de la France et porter le peuple à accepter la nouvelle constitution, mais l'approche menaçante des Confédérés, et surtout la disposition générale du peuple d'Obwalden, vinrent détruire tous ses projets. Ne pouvant s'opposer au passage que demandaient les troupes de Waldstetten, il se décida à le leur accorder : une députation fut chargée de leur en porter la nouvelle.

Mais les Confédérés, non contens de ce premier acte de soumission, exigèrent du conseil de guerre de Sarnen, que la Landsgemeinde fût convoquée, afin que le peuple pût se prononcer librement sur l'acceptation ou le rejet de la nouvelle constitution.

Il était facile de prévoir quelle serait la décision du peuple à cet égard. Pendant

que les Confédérés s'acheminaient vers les défilés du Brunig, le peuple d'Obwalden réuni en Landsgemeinde, déclara solennellement qu'il rejetait la nouvelle constitution helvétique.

Il fut donné connoissance à Nidwalden de cette résolution soudaine, par une lettre de la teneur suivante (*).

« Nous nous hâtons, chers et fidèles Con-
» fédérés, de vous annoncer amicalement que
» notre Landsgemeinde, réunie en ce jour,
» a pris la résolution *de rejeter la nouvelle*
» *constitution helvétique*, *que nous avions*
» *d'abord adoptée*, et de faire cause com-
» mune avec vous, chers et fidèles Con-
» fédérés, ainsi qu'avec tous ceux des loua-
» bles Cantons qui ont conservé leur an-
» cienne organisation politique. Nous dési-
» rons et nous espérons sincèrement de par-
» venir, ainsi réunis, à éloigner de notre
» patrie les dangers qui la menacent, et

(*) J'insère ici cette lettre, non-seulement à cause de l'importance de son contenu, mais aussi pour donner au lecteur un échantillon du style de chancellerie usité dans les petits Cantons.

» de contribuer à lui assurer pour l'avenir
» la paix et le bonheur. Il ne nous reste
» plus qu'à prier l'Etre Suprême de bénir
» nos efforts, et nous nous recommandons
» avec ferveur *per Mariam* à sa protection
» toute puissante. »

Donné le 23 avril 1798.

Le Landammann, le Conseil et toute la Landsgemeinde d'Underwalden, Obwalden.

Bientôt après 600 hommes d'Obwalden allèrent renforcer au Brunig l'armée des Confédérés.

Mais cette armée resta dans l'inaction pendant plusieurs jours; et chaque journée perdue équivalait à une défaite (*). Une grande partie du peuple de l'Oberland Bernois désirait ardemment l'arrivée des Confédérés. Rien n'eût été plus facile alors que d'occuper le Hasli et les vallées avoisinantes. Les braves montagnards qui habitent entre

---

(*) Il était défendu de passer le Brunig. Voyez la lettre du Landammann et conseil de Nidwalden au *Landshauptmann* Zelger, du 23 avril.

le Grimsel et le Brunig, le Stockhorn et l'Eiger, se fussent rangés avec joie sous les drapeaux des Waldstetten, pour aller avec eux porter leur colère et leur vengeance jusqu'aux murs de la ville de Berne.

Ceci n'est point une supposition hasardée; car lorsque le corps de troupes stationné au Brunig eut reçu l'ordre d'avancer, et qu'il entra dans cette grande et romantique vallée de Hasli, que l'Aar parcourt dans toute sa longueur, le village de Meyringen, le plus riche et le plus peuplé de la vallée, rejeta sur le champ la nouvelle constitution, et déclara vouloir prendre part à la lutte pour la liberté et la patrie (*).

Mais il était déjà trop tard pour espérer de faire une diversion utile de ce côté: il ne restait plus assez de temps, pour faire insurger toutes les vallées, les armer et les organiser de manière à les mettre en état de rendre des services essentiels.

Pendant que l'aile gauche avançait et prenait position sur les limites du canton de Berne, l'aile droite se mettait en mouvement.

(*) Le 28 avril.

Andermatt, colonel du canton de Zug s'était jeté avec 1500 hommes dans les bailliages libres, et avait occupé Meierberg, Muri et Boswyl (*). Il n'osa pas s'étendre davantage, dans la crainte de mettre trop à découvert les limites du canton de Zug, car les Français marchaient à lui de tous côtés. Il attendait aussi que Paravicini eut atteint la hauteur du lac de Zurich, et que Reding eut pris possession de la ville de Lucerne. Pendant cet intervalle les habitans des bailliages libres se levaient en masse et venaient se ranger sous l'*étendard sacré* des Waldstetten, armés de pieux, de massues et de hallebardes.

Les avant-postes français se montraient aux villages de *Dahken* et de *Haeglingen*. Andermatt s'avança jusqu'à *Wellen* et envoya le major Hôtz avec 200 hommes à *Niederwyl*, afin d'arrêter la marche de l'ennemi (**). Le lendemain il s'empara, sous les yeux de l'ennemi, d'une hauteur située près de Haeglingen (***). Un combat s'en-

---

(*) Le 24 Avril.
(**) 15 Avril.
(***) Le 26 Avril.

gagea : les chasseurs de Zug s'y distinguèrent éminemment par leur courage et leur adresse. Les Confédérés marchèrent à l'ennemi en poussant de grands cris ; la bataille devint plus sanglante, et les Français, culbutés, cherchèrent un abri derrière leur cavalerie, qui vint fort à propos à leur secours. Andermatt ordonna aux hallebardiers des bailliages libres, de marcher à sa rencontre; mais ceux-ci prirent honteusement la fuite. Les Français renforcés par des troupes fraîches, recommencèrent l'attaque, et Andermatt se vit obligé de se retirer précipitamment et en désordre, et de gagner Muri, tant bien que mal. Les Confédérés ne laissèrent que peu de morts, tandis que les Français perdirent beaucoup de monde, par le feu bien dirigé des chasseurs (*).

Le conseil de guerre des Waldstetten, pour être plus à portée des opérations de l'armée, était venu s'établir à Kussnacht, près du lac de Lucerne. Dès qu'il eut connoissance

---

(*) Lettre du colonel Andermatt au Landammann et conseil de Zug, du quartier général de Muri, 26 Avril 1798.

de la retraite d'Andermatt, il lui envoya un bataillon de renfort, commandé par Reichenbach. Ce secours vint fort à propos pour ranimer le courage des troupes de Zug, et servir de point de ralliement aux fuyards.

Paravicini, près du lac de Zurich, était aussi en mouvement. La ville de *Rapperschwyl* avait accepté la nouvelle constitution, et ôté ainsi aux alliés un poste essentiel, et le passage du pont qui joint les deux rives du lac. Il fallut donc nécessairement songer à s'emparer de cette ville; et Paravicini le fit sans la moindre difficulté. Hors d'état de se défendre, elle ouvrit ses portes aux Confédérés, qui y mirent 700 hommes de garnison. D'autres allèrent occuper, sur la rive méridionale du lac, les fermes situées près de *Pfaeffikon* et *Wollrau*, à la frontière du canton de Zurich.

Ainsi, pour que l'armée des alliés fût dans la position prescrite d'abord par le conseil de guerre, il ne manquait plus que l'occupation de la ville de Lucerne, par la colonne du centre. Aloys Reding qui la commandait, était encore posté à Kussnacht, sur les limites du canton de Lucerne.

Les Schwytzois attendaient avec impa-

tience le signal de l'attaque. Tout semblait favoriser leur entreprise. Les habitans des communes du canton de Lucerne venaient en foule les encourager : « Venez, venez, disaient-ils, le premier coup que vous porterez à la ville de Lucerne, sera le signal de l'insurrection générale de toutes les vallées. nous irons avec vous ; nous combattrons à vos côtés. »

L'éloquence brûlante de quelques prêtres fanatiques, enflammait les soldats, plus encore que ne le faisait cet appel. Deux d'entr'eux, *Marianus Herzog*, curé d'Einsiedeln, et le capucin *Paul Styger* de Rothenthurm, se distinguaient depuis long-temps par leurs actions et leurs discours, et avaient obtenu une confiance aveugle de la part du peuple de Schwytz. Le dernier surtout, parleur violent et effronté, était l'oracle de Kussnacht. Il appelait la croix, l'arbre véritable de la liberté, et représentait la guerre avec les Français comme un combat contre l'enfer. Il montait à cheval, vêtu de sa robe de capucin, portant deux pistolets à sa ceinture, et, tenant en main le crucifix et l'épée, il se mêlait ainsi aux soldats. Patelin et fé-

roce, orgueilleux et rampant, éloquent et connaissant bien les hommes, il sut gagner la confiance des soldats et acquérir sur eux un grand empire.

Les chefs voyant qu'on ne pouvait plus différer sans danger, se préparèrent à marcher contre Lucerne, et firent précéder les troupes par la proclamation suivante.

« Nous ne pouvons encore nous persuader que la nation française ; si elle est juste, si elle veut être fidèle aux principes qu'elle a proclamés, veuille tenter une chose si évidemment contraire à ces mêmes principes, et qui la couvrirait d'un opprobre éternel. Quoi ! elle voudrait la destruction des démocraties de la Suisse ? de ces constitutions qu'elle même a prises pour modèles ! aux fondateurs desquels elle a élevés des statues ? quelle étonnante et cruelle contradiction !

« Suisses ! frères ! notre constitution seule donne la véritable liberté nationale. Nous ne reconnaissons d'autre souverain que le Dieu Suprême ; nous ne portons d'autres liens que ceux de la religion et de la morale, d'autre joug que celui des lois que nous avons nous-mêmes proclamées ; notre cons-

titution seule, fondées sur les lois primitives de la nature, donne au peuple ce pouvoir souverain, que la république française a si souvent et si solennellement promis de respecter :

» Que de grandes puissances manquent à leurs promesses si elles le jugent à propos; il nous appartient à nous, Suisses loyaux et sincères, de rester fidèles aux nôtres.

» Nous l'avons prononcé, ce serment solennel; nous l'avons juré devant le Dieu de nos pères, devant le Dieu, qui tient en ses mains la destinée des nations.

» Pénétrés du sentiment de la justice de notre cause, nous avons pris l'inébranlable résolution, de défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang, notre antique et heureuse constitution, de combattre pour elle, de vaincre ou de périr de la mort la plus glorieuse, pour la religion, la liberté et la patrie.

» Suisses! frères! que tous ceux que la même ardeur enflamme, tous ceux que le même courage anime, tous ceux enfin qui ne sont pas indignes du nom Suisse, viennent se ranger sous nos drapeaux;

qu'ils prennent place dans nos rangs, et la vraie liberté sera le fruit de leur dévouement.

» Mais qu'ils s'éloignent de nos cohortes, les lâches et les ambitieux, qui se laissent séduire par de mensongères promesses, tous ceux qui sont assez vils pour courber la tête sous un joug étranger ! Quant à nous qui n'aimons, ne désirons, ne cherchons que la vraie liberté, sachons combattre et vaincre. Oui, compagnons, nous sortirons victorieux de cette lutte, nos pères ont vaincu des armées nombreuses; leur cause était juste, la nôtre l'est aussi, et le Dieu de justice nous protègera. Que son nom soit notre cri de guerre, qu'il nous conduise au combat et à la victoire ! »

Cette proclamation, également propre à entraîner le peuple des campagnes, et à gagner les mécontens qui se trouvaient dans les villes, fut répandue partout avec profusion, et augmenta la fermentation générale du canton de Lucerne.

Des députés de toutes les parties de ce Canton vinrent en foule solliciter les troupes des Waldstetten d'entrer promptement dans

leur pays. Ils donnaient aux soldats des alliés les dénominations les plus flatteuses, les appellant frères, sauveurs de la patrie, anges tutélaires de l'église ; ils leur réitéraient le serment de tout sacrifier pour la cause commune. La maison dans laquelle l'étendard sacré des Waldstetten avait été déposé, se trouvait constamment entourée d'une foule de peuple qui offrait de l'argent seulement pour le voir. On finit par l'exposer publiquement à Kussnacht ; tous voulaient vaincre ou mourir sous le drapeau sacré.

Dans la nuit du 28 au 29 avril, les troupes des Waldstetten s'avancèrent vers Lucerne. Reding ordonna que les Unterwaldnois qui stationnaient à Stanzstadt, sous le commandement de Zelger, et les 800 hommes de Zug, postés près du lac de ce nom, disposassent leur marche de manière à paraître en même temps aux portes de la ville. Mais les troupes de Zug ne purent exécuter ce mouvement, car les Français avaient déjà passé la Reuss, et marchaient droit au chef-lieu du Canton.

Le jour parut, et l'on aperçu les Schwytzois sur le Wesemli et le Musseg, tout près des murs de la ville ; les gens d'Unterwald se montrèrent du côté opposé. Mais on ne vit point arriver d'auxiliaires des vallées lucernoises. Ils avaient promis de venir se joindre aux alliés, au nombre de trois mille : et à peine deux ou trois cents s'étaient réunis et se tenaient à l'écart.

Reding envoya alors Emile Paravicini porter à Lucerne la sommation suivante :

« Nous ne pouvons renoncer à la douce habitude, consacrée par une longue union, de vous parler comme à des alliés, et de vous saluer comme tels.

» Nous n'avons pu nous persuader encore que, quoique vous ayez eu la faiblesse de vous laisser imposer une constitution étrangère, vous ayez voulu rompre une alliance qui dure depuis des siècles.

» Néanmoins nous avons été profondément affligés de voir que, cédant aux menaces d'une nation étrangère, des Suisses, nos frères, nos confédérés aient ordonné d'intercepter nos communications avec le reste de la Suisse, dans le seul but de nous

forcer par la famine, à échanger l'heureuse constitution de nos pères contre une organisation nouvelle qui, sous tous les rapports, serait pour nous un fardeau insupportable.

» Votre peuple, digne encore du nom Suisse et chérissant sa liberté, a manifesté hautement le vœu de se joindre à nous pour défendre courageusement la constitution de nos pères. Cette demande et la conduite hostile de votre gouvernement, ont poussé nos peuples, qui se glorifient encore du souvenir de leurs ancêtres, à l'énergique résolution de répondre à un tel vœu et de vous délivrer de la honteuse obligation où vous croyez être, d'agir en ennemis, envers vos frères et vos alliés.

» Nous vous sommons, en conséquence, et de la manière la plus pressante de nous ouvrir vos portes ; de nous recevoir en qualité de confédérés, d'amis, de frères, et de consentir à ce que nous fassions cause commune avec votre peuple, qui, ainsi que le nôtre, est le souverain de son pays.

» Décidez-vous : — ne tardez-pas ; — dans une heure nous obtiendrons par la force des

armes , ce que nous voudrions devoir à notre demande amicale et à vos sentimens fraternels. Vous seriez seuls responsables de chaque goutte de sang Suisse qui pourrait être versé ; ouvrez-nous donc vos portes et réunissez-vous à nous. Employez vos forces pour la défense de la patrie , et soyez convaincus , comme confédérés et comme chrétiens , que le Dieu de justice soutiendra notre cause et bénira notre alliance, ainsi qu'il l'a fait autrefois pour nos pères , lorsque ceux-ci combattirent en héros pour la défense de la religion , de la liberté et de la patrie.

C'est dans cette espérance que nous nous recommandons avec vous *per Mariam* , à sa protection toute-puissante.

Le 28 avril 1798.

Les membres du conseil de guerre des cantons de Schwytz, d'Unterwalden , de Zug et de Glarus.

La consternation fut grande, dans la ville, à la lecture de cette pièce, car le nombre des bourgeois armés était trop peu considérable pour espérer une longue défense.

Le citoyen Vincent Ruttimann, nommé depuis peu de jours par le Directoire helvétique, préfet national du Canton, se transporta, accompagné de quelques autres fonctionnaires, auprès des Confédérés pour préserver la ville, par une capitulation, des désordres que l'exaltation des soldats faisait craindre. On lui promit sûreté des personnes et des propriétés, et cette promesse fut proclamée. Alors Ruttimann fit ouvrir les portes. Les troupes de Schwytz et d'Unterwald en prirent possession, et se répandirent en tumulte dans la ville. Cependant les chefs des alliés se rendirent à l'Hôtel-de-Ville et arrêtèrent les articles de la capitulation suivante :

Capitulation entre les louables cantons de Schwytz, Unterwalden, Zug et Glarus, et le louable canton de Lucerne.

1.° La libre communication entre les Can-

tons respectifs sera sur-le-champ rétablie, et nulle entrave ne sera mise à l'entrée et à la sortie;

2.° La ville de Lucerne sera occupée par des paysans de l'Entlibuch et des autres parties du Canon;

3.° Personne, ni dans l'Entlibuch ni ailleurs, ne sera désarmé. L'arsenal et la garnison seront sous la surveillance du peuple, à qui il sera donné les armes nécessaires pour la défense de la patrie;

4.° Le peuple sera libre de se donner une constitution et de faire cause commune avec les Confédérés;

5.° La ville de Lucerne n'invoquera aucun secours contre les Alliés, et ne fournira des auxiliaires qu'à ceux des Confédérés qui n'ont pas accepté la constitution;

6.° Les émissaires qui pourraient avoir été envoyés pour solliciter des secours, seront incessamment rappelés;

7.° Il sera livré aux louables Cantons alliés, et tiré de l'arsenal de Lucerne, la quantité de canons et de munitions mentionnée dans un inventaire, remis au capitaine Hedlinger;

8.° Il sera payé auxdits Cantons, pour frais de la guerre, une somme de 10,000 fl., et il leur sera fourni des subsistances jusqu'à la concurrence d'une somme équivalente ;

9.° Enfin, les Alliés auront pour toujours le libre passage sur les terres de la ville et du canton de Lucerne.

Les articles ci-dessus ont été consentis par le Préfet national, et signés de sa main le 29 avril 1798.

Vincent RUTTIMANN,
Préfet national.

Il ne faut pas omettre de rapporter ici une anecdote singulière et caractéristique. Les troupes des Waldstetten, après être entrées dans la ville, se rassemblèrent autour de l'église, abandonnèrent toutes leurs armes à la garde de quelques sentinelles, et entrèrent dans le temple pour remercier le Ciel de l'heureuse réussite de leur entreprise, et pour entendre religieusement la messe. Il n'eut tenu qu'aux Lucernois, d'enfermer dans l'église et de faire prisonniers de guerre tous ces pieux soldats. Mais

personne ne troubla l'exercice de leur dévotion.

La messe finie, ces guerriers quittèrent l'autel pour courir avec bruit et tumulte dans les tavernes et dans les cabarets, et se répandre ensuite dans les rues. Les officiers firent ce qu'ils purent pour empêcher les désordres, mais en vain.

L'arbre de la liberté fut abattu au milieu des imprécations et des cris, et l'on porta en triomphe dans la ville les débris du chapeau et de l'étendard, en chantant la chanson nationale, qui commence par ces mots : « *Où es-tu Guillaume Tell*, etc. »

D'autres assiégèrent l'hôtel-de-ville pour demander les clefs de l'arsenal. Les chefs eurent beau représenter l'injustice du pillage, et rappeler aux soldats la capitulation qui venoit d'être signée. Le capucin Paul Styger monta sur les canons, en criant : « *Prenez, mes enfans, prenez! tout est à* » *vous! vous êtes les vainqueurs!* »

L'arsenal fut donc pillé. Chacun prit ce qui lui convint. Les soldats revendirent en partie les effets enlevés, ou chargèrent des bateaux qu'ils envoyèrent à Brunnen.

Mais deux nouvelles terribles vinrent tout-

à-coup dissiper l'ivresse des soldats et arrêter les désordres.

Le messager qu'on avait envoyé le matin à Zug pour y porter la nouvelle de la prise de Lucerne, revint et dit qu'il n'avait pu passer. Les Français, sans trouver de résistance nulle part, avaient déjà pris possession de Zug, et menaçaient d'entrer sur le territoire de Schwytz.

Les Alliés, sur les bords du lac de Zurich, étaient restés oisifs dans leurs positions, tandis que les brigades ennemies filaient sur les deux rives.

Ces nouvelles, et la lâche incertitude des paysans de Lucerne, forcèrent le conseil de guerre à changer son plan. On délibéra, et l'on reconnut bientôt qu'il fallait renoncer à la guerre d'invasion et se borner à défendre les frontières.

L'aile droite reçut ordre de maintenir sa position de Wollrau et de Rapperschwyl; et la gauche, postée à Brienz et à Meyringen, de se replier sur les limites d'Obwalden.

Le centre, qui avait occupé Lucerne, se retira le même jour sur le territoire de Schwytz. Le lendemain, 30 avril, les Français entrèrent à Lucerne.

QUATRIÈME LIVRE.

LORSQUE, au temps de Thémistocle, les Athéniens se préparèrent à soutenir une lutte sanglante pour la liberté de leur patrie, ils firent le sacrifice de leur ville pour pouvoir combattre plus sûrement et avec moins d'inquiétude. Les Waldstetten n'en agirent pas de même. Quoique réunis par un même but, les divers Cantons songeaient, avant tout, à leur sûreté particulière. Tous semblaient enflammés pour la cause de la Confédération, tous juraient de faire les plus grands sacrifices : mais ils ne purent se résoudre à abandonner leurs propriétés pour concentrer leurs forces. Foibles partout, ils devaient nécessairement succomber. Ils n'auraient pu se rendre redoutables qu'en oubliant tout intérêt particulier pour ne former qu'un seul corps; ainsi réunis, ils eussent peut-être fixé l'irrésolution de ceux qui

balançaient encore, et rendu la révolte générale.

Le conseil de guerre de Schwytz se rendit à Arth, et couvrit, au moyen des troupes qu'il avait encore à sa disposition, les côtés foibles de son Canton. Arth, situé entre le Rigi et le lac de Zug, fut protégé du côté de Lucerne et de celui de Zug par deux corps de troupes. Le capitaine Dominique Felke fut posté avec 600 hommes sur la route de Lucerne. Cent chasseurs volontaires formèrent l'avant-garde au village de Kussnacht. Le capitaine Faesler fut chargé de défendre, du côté de Zug, le passage de la chapelle de St.-Adrien; il était soutenu par Félix Ab-Iberg, qui occupait avec son bataillon, le Rufiberg et les hauteurs qui séparent Arth du lac d'Aegeri.

A l'endroit où ce lac touche aux limites du canton de Schwytz, sont les défilés de Schorno, de Morgarten et de St.-Jostenberg, près de Rothenthurm. Cette partie fut confiée à la garde de deux bataillons, commandés par Richenbacher et Joachim Hediger.

Mais la frontière de Schwytz, qui tou-

che au canton de Zurich, était la mieux défendue. Là se trouvaient les troupes de Glarus, commandées par un chef expérimenté, le colonel Paravicini; il y avait, en outre, les courageux habitans des fermes, les auxiliaires de Sargans, d'Uznach, de Gaster et de la Marche, un bataillon de Schwytz et un autre d'Einsiedeln.

A peine ces dispositions étaient-elles achevées, que le général en chef de l'armée française en Helvétie adressa aux Confédérés une dernière sommation ainsi conçue (*) :

« Citoyens !

» J'aurais dû croire que ma conduite amicale et pacifique, que mes efforts pour vous guérir de l'aveuglement où vous retiennent les ennemis déclarés de la liberté seraient enfin parvenus à vous convaincre de la magnanimité du peuple français. Combien ne dois-je donc pas souffrir en apprenant qu'une poignée de fanatiques a osé s'opposer à la marche des troupes de la grande nation.

(*) Lettre de Schauenbourg aux habitans des Cantons qui ne se sont pas encore réunis à la majorité de l'Helvétie. Arau, le 27 Avril, 1798.

Mais le châtiment dû à cette témérité a été aussi prompt que l'éclair : les rebelles ont mordu la poussière !

» Quelques-uns d'entr'eux sont tombés entre nos mains : j'étais maître de leur sort, mais loin de moi le désir de la vengeance ! Le Français n'est terrible que dans le combat ; après la victoire, il redevient l'ami de l'humanité. On a rendu à la liberté ces malheureuses victimes de l'ignorance et de la superstition. Ils retourneront auprès de vous, et vous diront quel traitement ils ont reçu du vainqueur.

» Ils ont paru devant les premières autorités de l'Helvétie ; partout ils n'ont entendu que des paroles de paix et de fraternité : de quels prétextes pourront donc se servir encore les apôtres du fanatisme et de la révolte ?

» La très-grande majorité de la nation helvétique a adopté la constitution ; ses législateurs s'occupent sans relâche des moyens de la mettre en activité. Le directoire exécutif est installé. — Il est environné du respect et de la confiance de tous. — Il a pour appui le gouvernement français, et des pou-

voirs lui ont été donnés pour disposer à son gré d'une armée qui a vaincu l'Europe. Que pourrait maintenant opposer à de si grands préparatifs une petite minorité de factieux impuissans?

» Citoyens, écoutez une fois la voix de la raison! Rangez-vous sous l'étendard de la constitution helvétique. Rentrez dans le sein d'une famille de frères qui vous tend les bras et vous appelle! Votre religion, vos propriétés seront respectées; la tolérance est la première vertu d'un peuple libre.

» Mais si vous persistez dans votre aveuglement, si vous continuez à écouter la voix mensongère du fanatisme, vous vous précipitez vous-mêmes dans un abîme de maux. Ils trembleront ces hommes qui vous ont séduits, ces hypocrites effrontés, qui eux-mêmes ne croient pas à l'intervention des Monarques dont ils vous promettent les secours : un châtiment exemplaire les attend.

» Je vous offre l'alternative de la paix et du bonheur, ou de la guerre, et de toutes les calamités qui l'accompagnent! — Choi-

sissez ! vous le pouvez encore ; mais choisissez promptement ! »

Arau, 27 *avril* 1798.

Le peuple de Schwytz, qui n'obéissait guères qu'à l'Eglise, mais qui d'ailleurs, indomptable et plein d'un noble orgueil, voyait de sang-froid l'approche du danger, écouta les paroles de Schawenbourg avec une indignation profonde. Rien ne pouvait l'effrayer, car il était glorieux de succomber pour une cause juste.

Les Schwytzois auraient pu répondre au général français ce que les Scythes répondirent à Alexandre, lorsque celui-ci parut dans leurs déserts à la tête de ses armées victorieuses ; mais ils firent mieux, ils se turent et se préparèrent au combat.

Le lendemain, les Français attaquèrent à Wollerau, près du lac de Zurich (*). On ne s'attendait pas à leur voir porter les premiers coups de ce côté là. L'affaire fut chaude de part et d'autre. Les Français furent repoussés jusqu'à Richterswyl ; mais ayant

(*) Le 30 avril.

reçu des secours, ils se rallièrent, et par une manœuvre adroite, il sprirent les Confédérésen flanc et les forcèrent à se replier sur Wollerau. — Dans l'après-midi les Français recommencèrent leur feu ; mais cette attaque sembla ne devoir pas être plus heureuse que la première. Ils trouvèrent une vigoureuse résistance qui les déconcerta et les mit un peu en désordre. Déjà le capitaine Hauser de Naefels, à la tête de quelques volontaires, avait regagné la hauteur de Richterswyl, mais tout-à-coup la fortune tourna le dos aux alliés. Hauser tomba atteint de deux graves blessures, et sa troupe se retira, emportant avec elle son drapeau qui, à trois reprises différentes, s'était abaissé et avait été relevé par des volontaires. Ce petit corps, poursuivi par les Français, arriva à Wollerau, mais au lieu d'y trouver le renfort sur lequel il comptait il n'y vit que la confusion, le désordre et le découragement, occasionnés par l'absence du colonel Paravicini, que des blessures reçues pendant cette affaire, avaient obligé d'abandonner le champ de bataille. Les Français profitèrent de cette circonstance ; moins la résistance qu'on leur opposait était

grande, plus leur attaque devenait impétueuse. Les Glarnois ainsi que tous les auxiliaires battirent en retraite ; et le vainqueur occupa le soir même, les villages de Wollerau et de Pfeffikon, au pied de l'Ezel. Les Schwytzois eux-mêmes, que le colonel Paravicini avait chargés de garder les hauteurs du côté de Hatter, n'eurent aucune part aux événemens de ce jour.

Le capitaine Hausser se distingua dans cette affaire par son intrépidité et son sang froid. Ce chef épuisé par la perte de son sang et couché parmi les morts, fut apperçu par un officier français(*) qui le prit pour un de ses compatriotes. Cet officier s'approcha, le souleva, et voyant qu'il respirait encore, il lui dit : «courage, camarade, courage!» Hausser, sortant comme du sommeil de la mort, ouvrit les yeux ; fixa ses regards sur l'officier, et répondit : *ce n'est pas le courage, c'est la force qui me manque*. Le Français fut si touché de cette réponse, qu'il ordonna à l'instant de prendre tous les soins possibles du blessé! Celui-ci fut transporté à

(*) Nommé Fressinet.

Waedenschwyl, et peu de temps après, entièrement remis de ses blessures.

Dans ce même jour, vers le soir, un corps de troupes françaises attaqua, près du lac de Zug, le village d'Immisée. Un petit nombre de défenseurs se présentèrent pour lui résister. Mais comme la nuit était fort obscure et qu'on ne se voyait qu'à la lueur des coups de fusils, les Français se retirèrent à onze heures du soir, en laissant quelques morts.

Un combat plus vif et plus soutenu s'engagea à la même heure, de l'autre côté d'Arth, près du bourg de Kussnacht. Les chasseurs de Schwytz qui occupaient ce poste, obligèrent les Français à se retirer avec une perte assez considérable.

Le lendemain matin, les habitans d'Immisée voulant mettre leur bétail à couvert, et ayant abandonné, à cet effet, pour quelques instans, le poste très-avantageux des *Kiemen* (*), les Français y arrivèrent en force, et ne trouvant presque point de résistance, entrèrent dans le village et pénétrèrent jusques dans le fameux *chemin creux*

(*) Le 1er mai.

de Kussnacht, où la fléche de Tell atteignit le tyran Gessler, et provoqua ainsi le rétablissement de la liberté.

Dans cet endroit célébre, il s'engagea une action fort vive. Un corps de Schwytzois, posté non loin de-là, entendit le bruit du combat et accourut aussitôt. La victoire fut décidée en un instant. Les Français prirent la fuite et se portèrent en désordre par Immisée et le *Kiemen*, vers *Meiers-Kapelle* et *Rysch* dans le canton de Zug.

Cependant Kussnacht protégé de ce côté-là, n'en était que plus exposé du côté de Lucerne. Non-seulement les Français, mais encore des troupes lucernoises, levées et équippées par ordre du gouvernement, menaçaient d'occuper ce bourg. (*) Les habitans de Kussnacht demandèrent des secours à Schwytz, mais on ne pouvait leur en accorder sans dégarnir des postes beaucoup plus importans. Ils se rendirent donc aux Français (**) après que ceux-ci eurent promis de

(*) Rapport d'Ignace Trutmann au Conseil de guerre, du 1er mai.

(**) Le 2 mai, au matin.

respecter les personnes et les propriétés. Mais à l'entrée des troupes dans le bourg, quelques coups de fusil lâchés sur les vainqueurs, exaspérèrent les soldats et occasionnèrent maint désordre.

Cependant les Schwytzois, brûlant d'en venir aux mains, occupaient toujours le Rufiberg, et avaient été été obligés de rester spectateurs oisifs du combat livré, le 30 avril, dans les fermes. La retraite précipitée des Glarnois et des autres auxiliaires, leur avait inspiré de la défiance; ils demandèrent au conseil de guerre, qui siégeait à Arth, de leur envoyer le Landshauptman Reding, pour les conduire à l'ennemi.

Aloys Reding, alors chef des troupes de Schwytz, et l'âme de l'armée des Confédérés, avait étudié l'art de la guerre au service d'Espagne, où il avait été colonel. Il s'était retiré depuis peu dans la solitude des vallées de sa patrie, et vouait ses loisirs à l'amitié, aux muses et à la culture de ses terres. Il désirait long-temps avant la révolution, des améliorations dans le système fédératif, et voulait que sa patrie jouit d'une utile et véritable liberté; mais son

cœur se révoltait à l'idée d'une révolution faite par une puissance étrangère, et il craignait de voir son pays tomber sous la domination de la France.

C'est pour cela qu'il tira l'épée, résolu de vivre et de mourir en Suisse libre à l'exemple de ses ancêtres.

La perte qu'il avait faite d'une épouse jeune et tendrement aimée, avait laissé dans son âme une mélancolie profonde, qui lui fit peut-être désirer davantage les hasards et les périls des combats. Prévoyant, loyal, brave, attaché à son pays, plein de résolution et de sang-froid, il devint bientôt le favori et l'espoir de ses concitoyens.

Reding partit d'Arth la nuit même, et arriva le 1.er mai, vers la pointe du jour, au *Schorno*, où cinq cents hommes d'Uri venaient se joindre au quatrième bataillon de Schwytz, pour occuper cet important défilé et les hauteurs de Morgarten. Il fut de là visiter le poste de *St.-Jostenberg*, dont la garde était confiée au premier bataillon de Schwytz et à une compagnie de volontaires d'Aegeri et de Menzingen, du canton de Zug, commandée par le capitaine Traxler. Enfin, il

descendit dans la vallée agreste du petit village de *Schiadellegi*, le capitaine Schléter y arrivait en même temps avec son bataillon. Ici Reding vit un spectacle à la fois rassurant et douloureux.

Les habitans des métairies de Wollerau et de Baech, près du lac de Zurich, s'étaient réunis en ce lieu pour continuer à combattre contre les Français. Les malheureux événemens du 30 avril, la mort et les blessures d'un grand nombre de leurs frères, l'incendie et le pillage de leurs habitations, la fuite de leurs femmes et de leurs enfans dans des forêts impénétrables, rien n'avait pu ébranler leur résolution de combattre jusqu'au dernier homme. Les soldats de Schwytz les virent arriver avec émotion, et leur tendirent la main en signe de satisfaction et de reconnoissance.

Reding, espérant toujours que les Glarnois et leurs auxiliaires se seraient ralliés quelque part dans le pays de la Marche, écrivit à Paravicini la lettre suivante :

Schiadellegi, le 1.er mai, 8 heures du matin.

» Je suis ici, mon cher colonel, depuis un quart-d'heure. J'y ai reçu avec peine,

la nouvelle de vos blessures et de la retraite des auxiliaires. Le bataillon de Schilter est très-mécontent de n'avoir été que simple spectateur du combat : il veut se battre. Je vous prie et vous conjure donc de venir, ou si vos blessures vous retiennent, d'envoyer à la hâte un autre commandant avec vos troupes. Nos gens et les braves des métairies se joindront à elles avec joie. Une fois réunis, nous réparerons la journée d'hier.

Signé Aloys REDING.

Le courrier envoyé avec cette lettre, revint au bout de trois heures, et annonça que les troupes de Glarus, d'Ussnach, de Gaster et de Sargans, s'étaient dispersées et étaient rentrées dans leurs foyers. Les Français étaient déjà à *Lachen*.

Il fallut donc renoncer à tout espoir de secours; le canton de Schwytz à l'exception de quelques soldats d'Uri et de Zug, se vit livré à ses propres forces. Nidwalden, menacé par Lucerne, s'excusa de ne point envoyer de contingent, il avait même demandé à l'Obwalden un secours de 300 hommes. Mais l'Obwalden refusa égale-

ment, parce qu'il était aussi menacé, sur trois points, d'une invasion ennemie.

CHAPITRE II.

TOUTES les frontières de l'ancien canton de Schwytz, à l'exception d'une petite partie couverte par le Muttathal, étaient alors exposées aux attaques de l'ennemi. Il fallut donc garnir, avec moins de 4000 hommes, une ligne de vingt lieues d'étendue, et tenir tête à une armée bien supérieure en nombre, dont les brigades s'avançaient de tous côtés. Le dernier rayon d'espoir s'évanouit; on ne pouvait plus songer à sauver la patrie. « que nous reste-t-il? disaient tout bas quelques-uns. » *la mort glorieuse de nos pères!* répondaient les autres.

Tant de malheurs ne firent qu'exalter encore l'enthousiasme général. Des vieillards débiles, de faibles enfans voulaient partager la gloire de succomber avec la patrie. Des femmes et de jeunes filles s'attelèrent aux canons amenés de Lucerne à Brun-

nen, et les traînèrent par dessus les montagnes jusqu'à Rothenthurm. Presque toutes les femmes du pays étaient armées, la plupart l'étaient de massues. Un grand nombre d'entr'elles avaient adopté pour marques distinctives, un bandeau blanc autour de la tête, et la tunique des bergers des Alpes. Partout où quelque lâche tentait de s'échapper, elles l'arrêtaient et le forçaient de retourner à la frontière pour prendre part au combat.

C'est ainsi que les mères et les filles faisaient la police intérieure du pays, tandis que leurs pères, leurs époux, leurs fils, leurs frères, bravaient la mort sur la frontière du pays.

Eux de leur côté, inébranlables, impassibles comme les rochers qu'ils occupaient, attendaient courageusement l'occasion de se dévouer pour la patrie. Ils voulaient renouveller sur les hauteurs verdoyantes de Morgarten le monument sacré de l'ancienne valeur des Suisses, et laisser à leurs descendans, sinon la liberté, du moins un exemple mémorable de ce que peut un peuple libre pour la défendre (*).

(*) La plupart des habitans de Schwytz croyaient

C'est ainsi que, postés à Schiadellegi, ils brûlaient de désir de venger la violation de cette terre, sur laquelle aucun ennemi victorieux n'avait mis le pied. Tel qu'autrefois Leonidas aux Thermophiles, Reding à la tête de ses troupes, attendait une fin glorieuse et certaine.

Aloys voyant la disposition de ses soldats, se tourna vers eux, et leur dit : « Braves camarades ! chers concitoyens ! « nous voici bientôt au moment décisif. « Entourés d'ennemis, abandonnés de nos « amis, il ne nous reste plus qu'à savoir « si nous voulons courageusement imiter « l'exemple que nos pères nous donnèrent « autrefois à Morgarten. Une mort presque « certaine nous attend. Si quelqu'un la « craint, qu'il se retire : aucun reproche « de notre part ne le suivra. Ne nous en « imposons pas mutuellement dans cette « heure solennelle. J'aime mieux avoir cent

---

qu'en perdant la forme de gouvernement établie par leurs ancêtres, il perdaient en même temps toute liberté civile et religieuse, et devenaient les vassaux de la France.

« soldats déterminés à tout événement et sur « lesquels je puisse compter, que cinq cents « hommes qui, prenant la fuite amèneront la « confusion, et, par leur retraite perfide, im- « moleront inutilement les braves qui vou- « draient encore se défendre. Quant à moi je « vous promets de ne pas vous abandonner, « même dans le plus grand péril. *La mort,* « *et point de retraite.* Si vous partagez ma « résolution ; faites sortir deux hommes « de vos rangs et qu'ils viennent me jurer « en votre nom que vous serez fidèles à « vos promesses (*). »

Les soldats, appuyés sur leurs armes, écoutèrent en silence et avec un recueillement religieux, les paroles de leur chef ; on vit des larmes s'échapper des yeux de quelques-uns de ces mâles guerriers. Mille cris, mille voix se firent entendre, et s'élevèrent

---

(*) L'auteur de cet ouvrage garantit l'authenticité de cette harangue, il la donne purement et simplement, telle qu'elle fut prononcée sur le champ de bataille. Ce discours, ni un autre que nous rapporterons bientôt, ne sont des fictions dans le genre de Quinte-Curce.

à la fois dans les airs : *Oui, nous tiendrons ferme ! nous ne vous abandonnerons jamais !*

Alors deux guerriers sortirent des rangs, et tendirent leurs mains à Reding. Le chef et les soldats jurèrent ainsi à la face du ciel une mutuelle alliance selon la coutume de leurs ancêtres.

La nuit arriva (*). On voyait briller çà et là les feux des signaux. Les soldats se couchèrent sur leurs armes. Aloys Reding se rendit au village de Rothenthurm, dont les maisons dispersées s'étendent entre Schwytz et Einsiedeln. Il trouva dans ce lieu le conseil de guerre, qui avait quitté Arth pour se rapprocher de l'armée. Reding voulait délibérer encore une fois sur les dispositions à prendre pour la formation d'une seconde ligne de défense, dans le cas où il faudrait abandonner la première. Ce qui rendit cette conférence nocturne remarquable, fut la présence du célèbre curé d'Einsiedeln, Marianus Herzog.

Marianus, originaire de Lucerne, était

(*) Du 1 au 2 mai.

pour le nord du canton de Schwytz, ce que Paul Styger était pour la partie du midi. Non moins fier ambitieux, violent et rusé, il surpassait encore son rival en hypocrisie et en fanatisme. Il n'était point de crime dont il ne se fût rendu coupable, et cependant la multitude, dont les yeux étaient fascinés, le citait comme un exemple de vertu; elle le proclamait martyr, tandis qu'il creusait un tombeau à sa patrie et à l'Eglise. Certain de la faveur du peuple, il sut la faire servir à ses desseins, et se mit à la tête de l'administration de la petite ville d'Einsiedeln. Il donnait des ordres, et prenait des mesures selon son bon plaisir; et son pouvoir s'accrut tellement, que les officiers n'osaient pas résister à ses caprices, de crainte de s'exposer à être massacrés par les paysans fanatisés. Non content de cela, il voulut étendre son influence dans le reste du Canton, et y envoya, à cet effet, des émissaires y porter la désorganisation et le trouble. Toutes ses menées tendaient à déconsidérer les hommes prudens et respectés, et à répandre le soupçon contre les *Messieurs*, et en général, selon son expression, contre toutes

les têtes à queues et à perruques ; le conseil de guerre était surtout l'objet de ses sourdes attaques.

Il avait occupé, le 1.er mai, avec 600 hommes d'Einsiedeln, les importans défilés du Mont-Ezel, boulevard formidable de Schwytz, du côté du lac de Zurich, et demandait, à grands cris, au colonel Reding, de lui donner un officier, pour le mettre à la tête de cette troupe. Mais aucun de ceux des bataillons de Schwytz ne voulut partager le commandement avec ce moine impérieux, bien convaincus que leurs ordres ne seraient pas mis à exécution, s'ils se trouvaient contraires aux idées capricieuses de Marianus.

Reding répondit donc aux gens d'Einsiedeln : « Puisque vous avez occupé l'Ezel sous le commandement de votre curé, prenez patience. Quoique je n'aie nulle confiance en lui, et que je le regarde comme un fanatique, je me rassure cependant en pensant au courage et à la fidélité qui distinguent les officiers et les soldats d'Einsiedeln (*). »

(*) Le peuple du Canton d'Unterwalden, aussi

Ce guerrier de nouvelle fabrique se fit annoncer, à minuit, auprès du conseil de guerre, et personne n'osa lui en interdire l'entrée. Lorsqu'il fut question d'établir une seconde ligne de défense, il s'emporta, et s'écria : « Cette délibération est inutile, et trahit une crainte déplacée. Si le Schindellegi et les autres postes sont aussi bien défendus que l'Ezel le sera par moi et les gens d'Einsiedeln, nous sommes assurés de la victoire. Je vous jure, par tous les saints, que les soldats d'Einsiedeln et moi nous combattrons à ce poste jusqu'à la dernière goutte de notre sang ! »

Avant de se retirer, il renouvella le même serment au colonel Reding, et lui promit de lui faire savoir, en toute diligence, ce qui pourrait se passer d'important.

Le 2 mai, à dix heures du matin, les Français, au nombre de 2,000 hommes, parurent devant Schindellegi. Les chasseurs engagèrent l'action, et tinrent l'ennemi en

---

aveuglé que celui de Schwytz, était également mené par deux capucins, *Lussi* de Stantz et le curé *Kaessle* de *Beckenried*.

échec pendant près de deux heures, avant que le bataillon des Schwytzois, avec ses deux canons, pût prendre part à l'affaire. A une heure après midi, le feu des Français commença à se rallentir, et cessa bientôt tout-à-fait.

Les Schwytzois, dans cette matinée, se battirent, non comme des pâtres inexpérimentés, mais comme des vétérans blanchis dans les combats. Tous s'empressaient d'avancer, brûlant d'attaquer l'ennemi corps à corps. Plusieurs d'entr'eux, quoique blessés, ne voulurent jamais quitter le champ de bataille. Un soldat, ayant reçu, le matin, une forte blessure à la cuisse, et, l'après-midi, un coup de feu dans le corps, continuait à se battre avec le même courage, jusqu'à ce qu'enfin une troisième blessure, qu'il reçut au bras, le mit absolument hors d'état de se servir de son arme. Alors seulement il songea à se retirer, et fit encore huit lieues de chemin pour retourner chez lui. Dispersés deux à deux en tirailleurs derrière les arbres et les rochers, ils combattaient et succombaient ensemble, fidèles au sol qu'ils défendaient. Aucun ne plaignait ses

propres blessures, ni la mort de son camarade. Chacun enviait le sort de celui qui, dans ce jour mémorable, donnait sa vie pour la cause de son pays.

CHAPITRE III.

CEPENDANT, un honnête habitant d'Einsiedeln, nommé Meinrad Kaely, accourt de son propre mouvement, hors d'haleine, couvert de sueur et de poussière, et annonce au colonel Reding que les Français passent le Mont-Ezel. Il raconte que le curé Marianus est venu à ce poste à huit heures du matin, et a dit à ceux qui le gardaient : « Mes bons amis, je crois que ce que vous avez de mieux à faire est de retourner chez vous et de mettre bas les armes. Il ne servirait à rien de nous défendre ici, car aux autres postes on ne songe pas à faire la moindre résistance ! » Le messager ajoute, qu'après ce discours, le traître est retourné à Einsiedeln, et que toute la troupe a suivi son exemple.

Schwytz et Einsiedeln se trouvaient donc ainsi ouverts aux Français par la trahison du moine. Les troupes, postées à Schindellegi pour ne pas être coupées, et pour conserver leur communication avec Einsiedeln et St.-Jost, furent obligées de se replier. La retraite se fit en bon ordre ; les chasseurs et les grenadiers couvrirent la marche. A trois heures après midi, les Schwytzois atteignirent Rothenthurm ; un grand nombre de fidèles soldats des métairies les y suivirent. L'action de Schindellegi coûta ce jour-là aux Schwytzois 24 morts et 50 blessés. Au nombre de ces derniers était le brave capitaine Schilter, qui mourut à la suite de ses blessures. Schawenbourg cependant profitait de ses avantages : il faisait passer l'Ezel au général Nouvion, à la tête d'une colonne de 6,000 hommes, avec de l'artillerie et de la cavalerie.

D'un autre côté, le capitaine Hediger, qui défendait le St.-Jostenberg, avait été aussi attaqué par des forces supérieures. Les Français étaient venus d'Aegeri et de Hutten au nombre de 2 à 3,000. Hediger, ne croyant pas pouvoir maintenir sa position, s'était replié sur le village de Rothenthurm.

Tout le St.-Jostenberg et la chaîne des hauteurs, qui s'étend de là jusqu'à Morgarten, étaient occupés par les Français.

Reding ordonna aussitôt au capitaine Hediger de chasser l'ennemi des hauteurs de Morgarten ; lui-même resta avec 1,200 hommes à Rothenthurm. Cependant, les colonnes françaises descendaient lentement la montagne en nombre formidable, et s'avançaient vers le village en présentant un front très-étendu. Déjà elles se déployaient dans la plaine, à la distance d'une portée de fusil. Alors, seulement les Schwytzois firent quelques décharges de leur artillerie. Un silence suivit. Aloys Reding parcourut les rangs, et fit avancer sa troupe dans la plaine ; puis, après un premier feu de bataillon, il donna le signal, impatiemment attendu, d'attaquer au pas de charge. Au premier roulement de la caisse, toute la troupe, poussant de grands cris, se précipita vers l'ennemi avec une intrépidité et une fureur sans exemple. Ni la position avantageuse des Français, ni leur extrême supériorité de nombre et de tactique militaire, ne purent arrêter un instant les Schwytzois.

Leur désir d'en venir aux mains avec les vainqueurs de l'Europe était tel, que, bravant le feu terrible de la mousquetterie, ils parcoururent en rangs serrés, et dans le meilleur ordre, une plaine de plus de 800 pas de longueur, avant de pouvoir attaquer l'ennemi dans sa position avantageuse au pied de la montagne. Le pas de charge devint bientôt une course rapide, un élan général. La patrie était leur unique pensée; ils voulaient la victoire ou la mort. Officiers et soldats se disputaient l'honneur de laver les premiers, dans le sang ennemi, l'affront que venait d'essuyer le sol de la liberté. Les Français, à cette vue, furent indécis un moment s'ils devaient fuir ou résister; mais lorsque les Schwytzois, avançant sur toute la ligne avec la même fermeté et le même sang-froid, furent à portée de faire agir leurs armes, la chose fut bientôt décidée. Ils enfoncèrent à la baïonnette les rangs de l'ennemi, en firent un carnage effroyable, et, en moins d'un quart-d'heure, le dispersèrent tellement, que les Français purent à peine tirer quelques coups de fusil dans leur fuite rapide. Au bout d'une demie-heure,

les Schwytzois furent en possession de hauteurs si escarpées, que le meilleur marcheur les escaladerait à peine dans le même espace de temps. Les Français perdirent beaucoup de monde.

Au milieu de la chaîne des montagnes qui sépare les cantons de Zug et de Schwytz, entre le paisible lac d'Aegeri et le Mont-Sattel, est une vallée riante, dont les contours grâcieux et la belle verdure contrastent avec les rochers qui l'environnent : c'est là qu'est la plaine de Morgarten.

Les colonnes françaises venant d'Aegeri avaient escaladé ces hauteurs, que les Schwytzois avaient abandonnées depuis la retraite de Schindellegi. Il était de la plus grande importance de regagner ce poste.

Heureusement pour les Schwytzois, 1,300 hommes de troupes fraîches arrivèrent d'Uri le jour même à leur secours, sous le commandement du capitaine Schmid.

A l'instant 50 chasseurs d'Uri marchèrent en diligence vers Morgarten; 150 de leurs compatriotes, ainsi qu'une partie de la levée en masse de Steinen (*), les sui-

(*) Village paroissial situé à une lieue de Schwytz

virent d'un pas moins précipité. Un bataillon envoyé par Reding s'ébranlait en même temps du côté de Rothenthurm, pour venir se joindre aux soldats d'Uri.

Cependant, les Français étaient arrivés au sommet de la montagne qui domine Morgarten, et déjà ils redescendaient du côté des prairies qui touchent au Mont-Sattel. Dès qu'ils aperçurent les 50 chasseurs, ils firent sur eux un feu non interrompu. Ceux-ci, sans se laisser ébranler, ripostèrent vivement, et surent retarder la marche de l'ennemi jusqu'à ce que le bataillon venu de Rothenthurm eût eu le temps de gravir les hauteurs et de le prendre en flanc. Alors le feu, devenu plus vif, retentit de toutes parts. Les 150 hommes d'Uri et ceux de Schwytz voyant l'action engagée, doublèrent le pas, et se hâtèrent d'arriver au secours de leurs frères.

Dès que tous furent réunis, il ne fut plus

---

il est devenu célébre par le mot que pronomça Gessler en voyant la maison de Werner de Stauffach : *Peut-on souffrir que le paysan soit aussi agréablement logé?*

question de tirailler : « à coups de crosse ! à coups de crosse ! » s'écrièrent les soldats, et la caisse battit la charge générale. Aussi prompts que l'éclair, les Suisses fondirent alors sur les rangs des Français, et les mirent en fuite. Les deux bataillons de Rothenthurm avaient donné de leur côté, et chassé l'ennemi jusques sur les hauteurs. Deux fois les Français voulurent se rallier, mais deux fois la victoire fut fidèle aux Suisses, et bientôt la plaine de Morgarten, théâtre mémorable de la valeur des enfans de Guillaume Tell, fut entièrement dégagée.

Les Français, dont le plan avait été de faire une attaque simultanée sur deux points différens, échouèrent donc tout-à-fait dans cette double entreprise.

C'est dans cette même plaine de Morgarten que les Suisses, commandés par un vieillard, l'ancien landamman Rodolphe Reding de Biberegg, remportèrent sur les Autrichiens, très-supérieurs en nombre, une victoire complète le 15 novembre de l'année 1315.

Les Français, poursuivis jusques au fond

du village d'Aegeri, dans le canton de Zug, tentèrent une troisième fois, mais en vain, de se rallier et de faire face aux vainqueurs. On les eût chassés plus loin encore, sans la crainte de se porter trop en avant et d'être coupés, le mont Ezel n'étant pas à couvert. Contens d'avoir chassé l'ennemi de la plaine de Morgarten et de St.-Jostenberg, les Suisses se reposèrent à l'approche de la nuit, des glorieux exploits de la journée.

Le bataillon qui, sous les ordres du lieutenant colonel, Aloys Gewerder, stationnait à Meyringen, dans la vallée de Hasli, était arrivé ce jour même à Schwytz, vers midi, et, ayant appris que l'Ezel avait été abandonné, s'était remis en marche sur le champ pour occuper le Haggen-Egg, entre Schwytz et Einsiedeln, et pour arrêter la marche de l'ennemi. Les soldats de ce bataillon, sans prendre la moindre nourriture, escaladèrent en si peu de temps cette montagne élevée, qu'ils se trouvèrent au sommet à trois heures de l'après-midi. En moins de vingt-quatre heures, ils avaient fait une route de 20 lieues et par des chemins très-pénibles.

CHAPITRE IV.

Le lendemain (*) à trois heures du matin, les Français s'approchèrent des Schwytzois qui défendaient Arth du côté du canton de Zug. Près de la chapelle de St.-Adrien, ils firent l'attaque la plus vive. Toute la ligne, des bords du lac jusqu'aux sommités les plus élevées du Rufiberg, sur une espace d'une lieue, était gardée des deux côtés par des pelotons isolés. Les Français sûrent profiter, avec adresse, de chaque avantage que leur présentait la position des Schwytzois, qui n'était pas favorable à la défense. Un désordre momentané se mit parmi ces derniers : quelques-uns de leurs tirailleurs, trompés par l'obscurité qui n'était pas encore entièrement dissipée, s'avancèrent trop et se trouvèrent tout-à-coup entre deux feux exposés aux balles de leurs amis et à celles des Français. L'action dura, sans interruption, pendant plus d'une heure et demie.

Les Français plièrent les premiers. Le feu

(*) Le 3 mai.

bien nourri des chasseurs leur tua beaucoup de monde. Ils se retirérent en toute hâte, mais les Schwytzois, trop faibles, ne purent pas les poursuivre. Quelques volontaires de Walchwylen, du canton de Zug, avaient rendu de très-grands services dans cette affaire. Ils eurent 6 hommes des leurs à regretter; les Schwytzois eurent 20 hommes tués et autant de blessés.

A peine le dernier coup de fusil avait été tiré, que le poste d'Arth du côté de Lucerne, fut attaqué à son tour. Une grande partie de la 38.ème demi brigade s'était portée sur ce bourg jusqu'à la distance d'une petite demi lieue. Les Schwytzois firent beaucoup trop tôt une décharge de leurs canons chargés à mitraille. A l'instant même les Français disparurent du grand chemin et de la plaine, et entrèrent dans un ravin pour tourner la hauteur.

Les Schwytzois, postés du côté opposé, derrière des retranchemens de fascines et de pierres, ne purent d'abord s'apercevoir de la manœuvre des Français, dont les mouvemens étaient masqués par un petit bois. Ils ne virent le danger, que lorque

l'ennemi se fut déjà passablement avancé. Alors, ils s'élancèrent d'une course rapide, par s'emparer de la position la plus élevée, mais ils arrivèrent trop tard; les Français les avaient dévancés.

D'autres, cependant, se hasardèrent dans le ravin obscur, pour pénétrer par là du côté d'Arth, et le reste se retrancha sur la hauteur inférieure qui touche au ravin, pour soutenir ceux de leurs camarades qui le traversaient. A cet effet, ils construisirent sur le champ de petits parapets de fascines et de pierres, ou bien ils se postèrent dans des enfoncemens ou derrière des rochers, pour pouvoir charger et tirer plus sûrement. Plus d'un chasseur, servi par des enfans qui chargeaient les armes et les lui apportaient, fit à lui seul un feu bien soutenu. Les Français tiraient avec une grande vîtesse, mais leurs coups étaint mal dirigés. Les Schwytzois, au contraire, tiraient peu, mais chacun de leurs coups abattait infailliblement son homme.

Après qu'une partie des Schwytzois eût passé le ravin et eût gagné la hauteur, au travers de la forêt supérieure, ils firent pleu-

voir les balles du haut des rochers sur les Français. Ceux-ci se retirèrent en toute hâte du côté du lac, hors de la portée du fusil. Là, les officiers et les soldats ayant formé de petits pelotons, pour délibérer apparemment sur ce qu'il y avait à faire, un des chasseurs de Schwytz prit une triple charge de poudre et dit à ses compagnons : « Combien gageons-nous que j'atteins cet officier qui est là bas au milieu du cercle ? » La distance était très-grande ; on distinguait à peine les officiers à leurs longues capotes, et cependant celui qui avait été désigné, fut atteint et tomba au milieu des siens. Ce coup fut le signal de la retraite générale des Français ; ils revinrent à Ober-Immensée, où ils avaient établi une sorte de camp.

Leur perte fut sans doute considérable, mais on n'a jamais pu l'évaluer au juste. Ils jetèrent eux-mêmes un grand nombre de leurs morts dans le lac ; on en trouva d'autres dispersés dans les rochers et cachés dans les buissons ; mais la plupart d'entr'eux furent emportés du champ de bataille avec les blessés, ainsi que les Français ont coutume de le faire. Les Schwytzois furent très-

heureux dans cette affaire ; ils n'eurent que trois morts et douze blessés.

On craignit, durant le combat, de manquer de munitions, et de ne pouvoir soutenir le feu jusqu'à l'arrivée des secours que l'on attendait de Schwytz. Dès que la chose fut connue, les habitans de toutes les maisons voisines accoururent apporter aux soldats de la poudre, du plomb, et jusqu'à leur vaisselle d'étain, et cela, en telle abondance, que quoiqu'on en fondit beaucoup sur le champ pour en faire des balles, il en resta néanmoins une quantité considérable qu'on fut obligé de retirer.

Les troupes stationnées à Rothenthurm avaient également passé sous les armes la nuit du 2 au 3 mai, s'attendant toujours à être attaquées. Il y avait donc quatre fois vingt-quatre heures que ce corps souffrait patiemment des fatigues presqu'incroyables, nécessitées par la disette d'hommes et par la sévérité du service. Dans cette nuit chacun se livrait en silence à de sombres pensées, et récapitulait les derniers événemens. On s'était battu partout avec succès, mais chaque victoire remportée avait coûté environ cent

hommes par jour tués, et un grand nombre de blessés. Il était facile de calculer qu'en combattant toujours avec le même bonheur, les Schwytzois finiraient en moins de quinze jours, par succomber sous le poids de leurs victoires. Les postes de Rothenthurm, de Schorno et d'Arth étaient, à la vérité, bien gardés; mais comment empêcher les Français, maîtres déjà de l'Ezel et d'Einsiedeln, de passer le Haggen-Yberg et le Holz-Egg, qui, à défaut d'hommes, n'étaient défendus que par des femmes, de pousser jusqu'à Schwytz et d'inonder de là tout le pays?

CHAPITRE V.

Ces réflexions si naturelles se présentaient d'elles-mêmes à l'esprit des soldats pendant les ténèbres de la nuit. A mesure que l'aurore commençait à les dissiper, chacun communiquait à son voisin ses justes appréhensions. Bientôt on agita la question de savoir si, dans les circonstances présentes, il ne vaudrait pas mieux chercher à faire une

capitulation honorable que de persister à se défendre sans espoir de réussir.

Il est impossible de rendre combien les avis à ce sujet furent différens et vivement prononcés. Une agitation orageuse s'empara bientôt des esprits. Aucun n'aurait voulu que cette question fût élevée dans de telles circonstances parmi les troupes de Schwytz; presque tous craignaient d'être obligés de se soumettre à une majorité qui se déclarait pour la capitulation, et redoutaient l'influence de l'amour de la vie sur leur résolution héroïque.

« Non, s'écrièrent un grand nombre, sachons mourir! marchons tous ensemble à une mort glorieuse pour la patrie! » D'autres, voulant la même chose, mais cherchant à l'obtenir par des discours plus modérés, s'écrièrent: « Nous ne demanderons à capituler que lorsque les deux tiers d'entre nous seront étendus sur le champ d'honneur de Morgarten, là où reposent nos pères. Ce sacrifice fait à leur mémoire et à la liberté, serait-il trop grand pour nous qui sommes leurs descendans! » Mais un grand nombre de pères de famille, pensant

à leurs épouses, à leurs enfans, disaient; « Camarades, réfléchissez bien à ce que vous allez faire! Lorsque nos ancêtres s'immolèrent sur ce même champ de bataille, la victoire et la liberté de la patrie furent la récompense de leur mort; mais nous, dans les circonstances présentes, nous succomberions et nous vaincrions en vain. Et lors-même que nous nous ferions tous tuer pour immoler avec nous un grand nombre de nos ennemis, ceux que nos coups n'auraient pas atteints (et ils seraient encore bien nombreux) fouleraient aux pieds nos cadavres et ceux de leurs compagnons, et viendraient avec une fureur redoublée, massacrer nos femmes et nos enfans, remplir nos vallons de sang et de carnage, notre mort ne servirait qu'à augmenter les malheurs de la patrie! »

D'autres, qui reconnaissaient depuis longtemps la nécessité d'un changement dans l'organisation politique, mais qui le regardaient comme nuisible et honteux s'il était opéré par une puissance étrangère, élevèrent alors plus librement la voix: « Si une capitulation, dirent-ils, pouvait ga-

rantir la religion et la propriété, et préserver notre pays des contributions forcées, pourquoi ne nous réunirions-nous pas aux autres Suisses, nos frères, pour ne plus former qu'une seule famille, qu'une seule république? Nous ne sacrifions pas notre liberté, nous ne faisons que changer la forme de notre gouvernement. Aucun prince, aucun agent du pouvoir ne règnera sur nous; nous ne serons les sujets de personne, nous élirons nos magistrats comme auparavant. Réfléchissez-y bien! »

Après de vives contestations et beaucoup de tumulte, la majorité pencha vers ce dernier avis, et le peuple, dans l'épuisement de ses forces et le douloureux sentiment de son impuissance à accomplir ses vœux, se décida à prêter l'oreille aux propositions de Schawenbourg.

Lorsque le peuple se fut déclaré, Aloys Reding écrivit au général français Nouvion, pour lui demander une suspension d'armes, et chargea le capitaine Bueler de lui porter cette lettre au couvent d'Einsiedeln où le général se trouvait alors. Le capitaine revint vers le soir, apportant la réponse suivante.

Au Commandant des troupes Suisses.

Du couvent d'Einsiedeln, le 14 floréal, an 6 de la République française.

J'ai reçu, M. le Commandant, votre lettre écrite en langue allemande, et je me la suis fait traduire. Pour vous prouver combien les Français sont amis de l'humanité, je vous renvoie votre officier et vous fais les propositions ci-après :

1.° Demi-heure après la réception de cette lettre, les troupes de Schwytz déposeront les armes, et les remettront à un officier français désigné à cet effet, avec promesse, de la part du général, que ces armes seront mises en dépôt dans un local sûr, situé dans le Canton ;

2.° Le peuple du canton de Schwytz acceptera la constitution helvétique.

J'accuse au général en chef réception de votre lettre, et je lui communique ma réponse. La position de l'armée française et la vôtre vous engageront sans doute à accepter sans délai les conditions que je vous présente.

Signé NOUVION,
général de brigade.

Avant même que Bueler fut arrivé avec cette lettre, les auxiliaires d'Uri s'étaient mis tout-à-coup en marche pour retourner chez eux. Ils avaient occupé le poste de Schorno, qui se trouvait alors sans défense. Il fallut que les Schwytzois, stationnés à Rhotenthurm, détachassent, en s'affaiblissant, une forte partie des leurs pour aller couvrir cette position.

Cette retraite inattendue ne contribua pas peu à convaincre le peuple de la nécessité d'une capitulation. Dès que la lettre de Nouvion eût été communiquée aux troupes, elles exigèrent qu'un armistice de 24 heures fut demandé immédiatement au général en chef, afin que le peuple eût le temps de se réunir en Landsgemeinde; et que, d'ailleurs, il fut stipulé avec lui, qu'outre la déclaration de sûreté pour la religion, les personnes et les propriétés, le canton de Schwytz ne serait point occupé par les troupes françaises.

Le landshauptmann Reding écrivit alors au général Schawenbourg ce qui suit :

« Citoyen général !

« Vous ne pouvez ignorer que dans ce

Canton, l'exercice de tous les pouvoirs est entre les mains du peuple, et que, par conséquent, l'objet de votre lettre de ce jour doit être celui d'une délibération de notre assemblée générale. Mais comme le délai que vous nous donnez est trop court pour convoquer et tenir une pareille assemblée, je vous prie, au nom de mes chers concitoyens, de vouloir le prolonger de vingt-quatre heures, et de consentir à ce que ce pauvre pays soit exempt de logemens et de troupes. »

3 Mai 1798.

Signé Aloys Reding.

Le capitaine Bueler, chargé de cette dépêche et d'instructions verbales, se rendit une seconde fois à Einsiedeln. Le général en chef Schawenbourg y était arrivé. Une capitulation fut discutée et arrêtée comme suit :

Au quartier-général d'Einsiedeln, le 14 floréal an 6 de la République française.

« Le général en chef de l'armée française en Helvétie déclare, par ces présentes, à M. Aloys Reding, commandant des troupes

du canton de Schwytz, qu'il ne sera porté nulle atteinte à la religion catholique, professée par ce Canton, puisque la constitution helvétique, acceptée par la majeure partie de la Suisse, assure expressément la liberté des cultes.

« De son côté, le canton de Schwytz s'engage à adopter la constitution dans le délai de 24 heures. Au moyen de cet engagement, le général en chef promet de suspendre, pendant le même espace de temps, toute hostilité, et de laisser à la partie du Canton non encore occupée par les troupes françaises, les armes qui sont actuellement à sa disposition.

« Le commandant des troupes du canton de Schwytz s'oblige aussi à se retirer dans l'intérieur, et à ne commettre aucune hostilité, jusqu'à ce que la totalité du peuple ait émis son vœu sur la constitution. Le résultat en sera communiqué sur-le-champ au général en chef.

« La présente convention, expédiée à double, a été signée, d'une part, par le général en chef; de l'autre, par M. Bueler, muni

à cet effet de pleins pouvoirs par le commandant des troupes de Schwytz. »

Signé SCHAWENBOURG.

BUELER, *capitaine.*

Ces articles furent communiqués, dans la nuit du 3 au 4 mai, à la troupe qui se trouvait sous les armes à Rothenthurm, et publiés ensuite en toute hâte, dans le pays, avec injonction à tous et à chacun de se trouver, à onze heures du matin, à la Landsgemeinde de Schwytz.

Le peuple se réunit en effet. Les guerriers de Morgarten, de Rothenthurm et de Schorno arrivèrent à Schwytz environ vers l'heure de midi. Il n'y eut que ceux d'Arth qui, gardant les deux rives du lac, du côté de Zug et de celui de Lucerne, ne voulurent pas abandonner leur poste; il est vrai qu'également ils n'auraient pu se trouver à l'assemblée à l'heure indiquée.

CHAPITRE VI.

LE cercle de la Landsgemeinde fut tracé selon l'antique coutume. L'assemblée présen-

tait un spectacle imposant et solennel. Tout le peuple était armé, tel qu'il arrivait du champ de bataille; les uns de fusils, d'autres de carabines, beaucoup de hallebardes, de pieux et de massues. Toutes les figures portaient l'empreinte de l'agitation; on voyait se combattre et se succéder sur toutes les physionomies l'orgueil blessé, la tristesse, l'intrépide résolution, la froide réflexion et le sauvage désespoir.

Après une harangue courte et analogue aux circonstances, prononcée par l'ancien landammann Schueller, qui présidait l'assemblée, la prière d'usage fut récitée ; et tout le peuple pria Dieu avec ferveur de l'éclairer et de le bénir. Quel spectacle que celui de cette troupe de guerriers citoyens, élevant leurs cœurs à l'Etre-Suprême, et lui adressant des vœux pour le salut de la patrie ! Après cela, on donna lecture de la capitulation. Le capitaine Bueler rapporta en même temps que le général Schawenbourg lui avait donné l'assurance verbale de ne faire dans le canton de Schwytz aucune réquisition d'hommes ni d'argent. Aloys Reding prit ensuite la parole. Il rendit compte

des derniers événemens, de la position des Français et de celle des Schwytzois; il raconta la retraite des troupes d'Uri, et celle de 400 hommes d'Unterwalden, qui, arrivés le matin même à Brunnen, pour venir au secours de Schwytz, s'étaient retirés en apprenant qu'il s'agissait de capituler. Il termina son discours en conseillant d'accepter la capitulation.

Quand il eut achevé de parler, on présenta à l'assemblée une lettre que lui adressait le doyen *Tanner*, un de ses plus vénérables pasteurs. Ainsi s'exprimait cet honnête vieillard :

« Chers et fidèles concitoyens!

« Dans les circonstances pénibles et dangereuses où se trouve notre chère patrie, j'ai cru de mon devoir de communiquer avec vous par écrit, l'âge et les infirmités m'ayant mis hors d'état de paraître en personne au milieu de vous. Ecoutez les paroles d'un prêtre indigne, il est vrai, mais qui, depuis 52 ans qu'il officie dans ce pays, a toujours fait pour sa patrie et sa religion, tout ce qui était en son pouvoir. Mes chers frères,

écoutez au nom de Dieu, dans la situation critique où nous sommes, la voix de la raison. Voulez-vous donc, maintenant que nous sommes abandonnés de nos alliés, sacrifier avec vous, par une résistance désastreuse, vos femmes et vos enfans, et augmenter ainsi les malheurs de la patrie? Ah! mes chers frères, de deux maux inévitables, il faut savoir choisir le moindre. Si l'on vous garantit votre religion, vos personnes et vos propriétés, cédez aux circonstances actuelles. Espérez et confiez-vous en votre Dieu. Soyez unis, et ramenez bientôt parmi vous la paix et la tranquillité. Je vous donne ce conseil selon ma conscience, et je vous supplie de ne pas le mépriser. »

Muttathal, le 4 mai 1798.

Seb.-Ant. TANNER, *doyen et curé.*

Jusqu'alors le peuple avait été calme; mais lorsqu'il fallut en venir à une décision définitive, il s'éleva de toutes parts un murmure qui devint bientôt un tumulte général. La lutte des opinions éclata de la manière la plus vive. C'était le dernier combat entre le penchant et la nécessité, entre les anciens

souvenirs et les idées nouvelles ; c'étaient les dernières convulsions d'un corps politique qui avait duré pendant trois siècles.

On comparait ce que les ancêtres avaient fait pour la liberté, avec ce que le devoir exigeait encore de leurs descendans ; on calculait la perte qu'on allait éprouver en échangeant une forme de gouvernement sanctionnée par des siècles de bonheur et de liberté, contre une constitution nouvelle, dont on ne pouvait connaître les avantages ; on opposait enfin la certitude du présent à l'incertitude de l'avenir. Quelques-uns voyaient dans ce nouvel ordre de choses la destruction de toute religion ; d'autres se ressouvenaient du serment qu'ils avaient fait de mourir plutôt que de rien changer à la constitution ; d'autres enfin pensaient aux victoires déjà obtenues, et disaient qu'il ne fallait pas se fier aux promesses des Français.

Le choc des opinions diverses enflammait de plus en plus les esprits. La discussion pour et contre devint générale et toujours plus orageuse. Ce fut en vain que les plus modérés s'efforcèrent de ramener le calme. On fermait l'oreille à toutes les représen-

tations, à tous les conseils. Un grand nombre des membres de l'assemblée se retirèrent pour donner un libre cours à leur douleur.

Cette confusion, cet orage, qui empêchait toute espèce de délibération, avait déjà duré pendant une demi-heure. Des menaces se firent entendre, des sabres furent tirés, des fusils furent armés. Le peuple, environné d'ennemis étrangers, semblait vouloir leur épargner la peine de sa défaite, et chercher à s'anéantir lui même.

Enfin, le chanoine Schneller, homme estimé du peuple, à cause de sa loyauté et de sa conduite irréprochable, se présenta à la tribune. Il était d'usage que le peuple se découvrît lorsqu'un ecclésiastique prenait la parole. Tous se conformèrent à l'antique coutume, et de proche en proche le calme se rétablit. Schneller profita de ce moment de silence pour élever sa voix avec dignité : « Mes chers concitoyens, s'écria-t-il, si jamais la concorde fraternelle et le calme du recueillement ont été nécessaires, certes c'est dans le moment actuel. Il n'est pas question de discuter maintenant laquelle des

deux constitutions est la meilleure, l'ancienne ou la nouvelle, mais bien de savoir si l'on veut la paix ou la guerre. Vous connaissez notre position; vous savez que le courage et la bravoure ne peuvent plus rien pour sauver notre constitution; la disette de combattans rend impossible toute défense prolongée. C'est même à cause de cela que vous avez demandé hier une capitulation. Le général en chef de l'armée française vous en offre une qui est honorable pour vous : elle garantit votre religion et vos propriétés.

« Vous dites : Nous avons juré de mourir plutôt que d'accepter la constitution! Loin de nous le parjure! — Mais en faisant ce serment, nous pensions que notre religion serait mise en danger par la nouvelle forme de gouvernement. Or, la capitulation nous rassure à cet égard; le motif de notre serment disparaît donc. Si la constitution s'accorde avec la capitulation, vous pouvez l'adopter sans remords de conscience; si elle en diffère, vous pourrez vous en tenir à la capitulation.

« Vous dites encore qu'on ne doit pas se

fier aux promesses des Français. Etes-vous conséquens en tenant ce propos? Ne leur donnez-vous pas, dans ce moment même, la plus grande preuve de confiance, puisque, sur la foi de leur parole d'honneur, vous êtes rassemblés ici pour délibérer, tandis que vos frontières sont de tous côtés sans défense, et que vos canons, vos munitions, sous la faible garde d'un petit nombre d'hommes, pourraient être enlevés en quelques instans par les Français? Jamais peut-être on n'a tant compté sur leur parole. Or, si vous leur accordez une telle confiance dans ce moment qu'ils sont encore nos ennemis, et qu'ils se trouvent sur nos frontières, pourquoi la leur refuseriez-vous lorsqu'ils se seront éloignés, et qu'ils seront devenus nos amis?

« Il ne nous reste plus que quelques heures de suspension d'armes. Loin de nous toute animosité et tout esprit de parti! Soyons sages et modérés. Si vous voulez la guerre, ne perdez pas de temps! Volez à vos postes et défendez la patrie. Mais si, au contraire, vous voulez mettre fin à l'effusion de sang; si vous voulez mettre à cou-

vert, par une capitulation, votre religion, vos personnes, vos propriétés, alors ne différez pas de le faire connaître au général français, afin que les hostilités demeurent suspendues, et que les pères soient rendus à leurs enfans, les enfans à leurs pères, les maris à leurs épouses éplorées. Que le Dieu tout-puissant vous éclaire, et qu'il bénisse vos résolutions ! »

Trois fois Schueller, pendant qu'il parlait ainsi, fut interrompu par les murmures du peuple, et trois fois il fut invité à continuer son discours. Enfin, l'orage se calma, et le silence fut rétabli. Les représentations de l'orateur furent attentivement écoutées. On alla aux voix pour décider de cette question, et le projet de capitulation fut adopté à une très-grande majorité. Une centaine d'hommes seulement, émirent un vote contraire.

On choisit aussitôt quatre députés, qu'il fut résolu d'envoyer le lendemain au général Schawenbourg. Un comité fut chargé de mettre en règle les autres intérêts.

Dans la soirée du même jour, on écrivit à Schawenbourg ce qui suit :

« Citoyen général !

« Par la lettre que vous avez adressée à notre concitoyen Aloys Reding, et qui nous a été communiquée dans notre assemblée générale, nous avons vu avec satisfaction que vous nous promettiez le libre exercice de notre culte, la sûreté des personnes et la conservation de nos armes et de nos propriétés. »

« Convaincus des principes d'humanité qui vous dirigent, ainsi que la nation française, nous avons résolu d'accepter à ces conditions la nouvelle constitution helvétique. Les citoyens Aloys Reding, Jacob Lastell, le major Bueler et le secrétaire Antoine Ulrich, pris dans notre sein, se rendront demain près de vous, citoyen général, pour vous en donner l'assurance verbale, et prendre avec vous les dispositions ultérieures. Nous avons communiqué, ainsi que vous le désiriez, vos intentions au canton d'Uri, et nous vous prions maintenant de faire cesser les hostilités et de retirer vos troupes de nos frontières, ainsi que nous l'avons fait de notre côté. Nous nous flattons que vous

accueillerez favorablement nos députés, et nous vous présentons l'assurance de notre considération distinguée. »

Schwytz, le 4 mai 1798.

Au nom du peuple du canton de Schwytz.

Signé BUELER, *landsstatthalter.*

ULRICH, *secrétaire.*

La lettre du général Schawenbourg, au sujet du canton d'Uri, et dont il vient d'être question, arriva pendant la tenue de la Landsgemeinde; elle était conçue en ces termes :

Au quartier-général d'Einsiedeln, le 15 floréal an 6 de la République française.

Le général en chef de l'armée de l'Helvétie, à M. Aloys Reding.

« Monsieur,

« Je suis certain que les troupes du canton d'Uri se sont réunies aux vôtres pour combattre les troupes françaises, et comme je traite avec vous, j'ai dû supposer que ce qui serait arrêté pour le canton de Schwytz,

serait applicable aux autres. Je ne puis croire que le canton d'Uri veuille traiter séparément et s'attirer des événemens fâcheux. Je vous prie donc, Monsieur, de lui communiquer mes intentions, et je vous préviens en même temps, que si par hasard, ce que je ne puis me persuader cependant, le canton d'Uri se refusait à accéder à la capitulation que vous avez acceptée, je me verrais forcé de passer par le canton de Schwytz avec les troupes qui sont sous mes ordres. »

« Cette mesure, au reste, ne devra pas vous inquiéter : je vous promets, Monsieur, respect aux personnes et aux propriétés, et cette promesse sera strictement observée. Je vous prie de me faire connaître, le plus promptement possible, votre décision à cet égard; et, pour le bien de l'humanité, ainsi que pour le bonheur du peuple suisse, je désire que cette guerre soit bientôt terminée.

« Je suis, Monsieur, avec une entière considération, votre, etc. »

SCHAWENBOURG.

CHAPITRE VII ET DERNIER.

En vertu de la capitulation, les Français s'éloignèrent des limites du canton de Schwytz. Loin de porter à ses habitans des sentimens de rancune et de haine, ils se plurent à rendre hommage à leur valeur. Schawenbourg lui-même, qui, dans le commencement de la guerre, n'avait parlé d'eux qu'avec mépris, et avait rendu les chefs responsables, sur leur vie et leur fortune, des suites de leur résistance, fut obligé, à la fin, de leur accorder toute son estime. Il leur rendit la justice qui leur était due par plusieurs lettres publiées dans le temps ; il devint l'ami d'Aloys Reding, général d'une armée de bergers, que Schawenbourg n'avait pas vaincue (*).

(*) Mr. Posselt dans sa gazette de Tubingen, a prétendu dans le temps, que Schawenbourg et Reding se disaient mutuellement des injures grossières et se menaçaient dans le cas où l'un viendrait à être prisonnier de l'autre : cette anecdote est absolument dénuée de fondement.

Les pertes essuyées par les Français, dans leur lutte contre les petits Cantons, furent proportionnellement très-considérables. Les Confédérés comptaient leurs morts par centaines, les Français par milliers. Un relevé exact, fait à Lucerne, en porte le nombre à 2,754.

On n'a jamais su avec certitude quel fut celui des blessés; mais il est très-probable qu'il dut s'élever encore beaucoup au-delà. Les troupes des Waldstetten perdirent en tout, ainsi que le prouvent les registres communaux, 236 hommes tués, et n'eurent que 195 blessés. On ne peut expliquer cette disproportion évidente entre le nombre des blessés et celui des morts, que par l'acharnement avec lequel les Confédérés se battirent. Les blessés ne s'inquiétaient nullement de leurs blessures ; ils restaient à leur poste, ne demandant jamais de quartier et n'en accordant jamais. Déjà mourans et étendus sur le sol, ils se défendaient encore pour ne pas survivre à la honte de tomber entre les mains des Français. Nés libres, ils voulaient mourir libres. Il leur paraissait doux d'arroser de leur sang le sol d'une patrie

indépendante, et d'avoir pour lit de mort ces mêmes champs où leurs ancêtres avaient glorieusement succombé.

Aucun monument n'éternise le souvenir de leur valeur et de leur nom. Mais aussi long-temps que subsisteront les rochers stériles de Schindellegi, aussi long-temps que les plaines de Morgarten seront tapissées de verdure, la mémoire de leurs actions ne périra pas. Elles seront inscrites dans les annales de l'Histoire, à la suite de celles des temps de Guillaume Tell, et donneront un nouveau lustre au nom suisse.

Les Schwytzois ne demeurèrent point insensibles aux témoignages d'estime et de considération qui leur furent donnés par le général français. Le gouvernement provisoire de Schwytz, composé de sept membres, compta au nombre de ses premiers devoirs d'en témoigner, au nom du peuple, sa reconnaissance à Schawenbourg. Mais après avoir payé cette dette, il s'empressa d'en acquitter une autre, celle de donner des soins aux blessés, et des secours aux veuves et aux orphelins des défenseurs de la patrie. Déjà, le 8 mai, il fut fait, dans

tout le pays, une collecte volontaire, dont le produit leur fut distribué.

Le sort du canton de Schwytz était décidé, et cependant les habitans de Pfaeffikon et de Wollerau donnèrent encore dans cette circonstance une preuve touchante de leur attachement pour leurs anciens maîtres, dont ils n'avaient maintenant rien à espérer ni à craindre. Ils sollicitèrent vivement le général Schawenbourg de les laisser réunis au canton de Schwytz, et s'adressèrent avec instances aux magistrats même de ce Canton. Ceux-ci, touchés de cette marque d'affection, firent, de leur côté, tant auprès du général français que du directoire helvétique, tout ce qui dépendait d'eux pour obtenir cette réunion. Schawenbourg trouva la demande juste, mais il n'était plus en son pouvoir d'y acquiescer, et le gouvernement helvétique ayant déjà terminé la nouvelle division territoriale des Cantons, trouva que ce changement n'était plus praticable.

Le canton de Schwytz éprouva encore, dans les derniers instans de son indépendance, une satisfaction dont peut-être aucun autre Etat de la Confédération ne pour-

rait se vanter , celle d'avoir vu les pays qui étaient ses sujets, se rallier à lui à l'époque du danger, et déployer toutes leurs forces pour défendre sa cause. Kussnacht s'était défendu aussi long-temps qu'il avait pu conserver l'espoir d'être secouru par Schwytz. Le pays de la Marche avait protégé, avec 800 hommes, la partie des frontières qui borde le canton de Zurich. Les braves habitans des métairies avaient même abandonné leurs propriétés et leurs demeures pour partager le sort de leurs anciens maîtres, tandis que les Français s'étaient établis dans leurs foyers. Le peuple d'Einsiedeln, peut-être le plus courageux et le plus déterminé de tous, eût également fait les plus grands sacrifices pour le canton de Schwytz, s'il n'eût pas été indignement trompé par le prêtre qui lui conseilla d'abandonner la garde de l'Ezel.

Telle est l'histoire de la lutte et de la destruction des petits Cantons de la Suisse. Celui de Schwytz succomba le dernier, après avoir déployé la même énergie de caractère qu'il avait toujours montrée pendant cinq siècles. Fidèle à ses devoirs d'Etat confé-

déré, fier de sa liberté et de l'honneur de la patrie, il fut jadis le premier à prendre les armes contre la maison d'Autriche pour conquérir son indépendance, il a été le dernier à les déposer dans sa défense contre les Français.

L'Europe, témoin de la valeur des peuples montagnards de la Suisse, admira leurs efforts, et déplore maintenant leurs revers.

FIN.



